



RAPPORT ANNUEL 2022

Sur l'administration et la situation des affaires de la
commune pour l'année 2022

Province de Namur – Arrondissement de Dinant



TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	3
II. Composition des organes communaux	4
III. Les commissions communales	10
IV. Le Plan stratégique Transversal	11
V. Le personnel communal	19
VI. Population – Etat civil	26
VII. Les cimetières	28
VIII. Les Finances	29
IX. Les Marchés publics	36
X. L’Enseignement	50
XI. L’Urbanisme - Environnement	64
XII. PCDR	69
XIII. Le service Logement	73
XIV. Le service Travaux	76
XV. L’extrascolaire	99
XVI. Les plaines communales	102
XVII. Opération « été solidaire »	102
XVIII. WELLCAMP	102
XIX. Accueil des réfugiés ukrainiens	102
XX. La CPAS	103
XXI. La Régie Communale Autonome	197
XXII. Le Conseil consultatif des Aînés	202
XXIII. L’agriculture	202
XXIV. Tourisme – Culture – Communication	203
XXV. La Maison de la Mémoire	209

I. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous soumettre la synthèse de la situation de l'Administration et des Affaires de la Commune de Hamois pour l'année 2022. Les chiffres sont arrêtés au 31 octobre 2022.

II. COMPOSITION DES ORGANES COMMUNAUX

COLLEGE COMMUNAL – LEGISLATURE 2018-2024

COORDONNÉES

CIVILITE	PRENOM	NOM	LOCALITE	MAIL	GSM	GROUPE POLITIQUE	FONCTION
Mme	Valérie	WARZEE-CAVERENNE	Hamois	v.warzee-caverenne@hamois.be	0474/42.10.70	ENSEMBLE 2018	Bourgmestre
M.	Pierre Henri	ROLAND	Schaltin	ph.roland@hamois.be	0479/55.14.10	ENSEMBLE 2018	1er Echevin
M.	Pascal	LECLERCQ	Schaltin	p.leclercq@hamois.be	0495/35.11.15	ENSEMBLE 2018	2ème Echevin (jusqu'au 31/01/2022)
M.	David	JADOT	Hamois	d.jadot@hamois.be	0488/21.17.71	ENSEMBLE 2018	2ème Echevin
M.	Cédric	BERTRAND	Natoye	c.bertrand@hamois.be	0479/35.13.41	ENSEMBLE 2018	3ème Echevin
Mme	Anne-Laure	PESESSE-GROTZ	Hamois	al.pesesse-grotz@hamois.be	0472/76.60.95	ENSEMBLE 2018	4ème Echevine (à partir du 31/01/2022)
Mme	Françoise	DAWANCE	Emptinne	f.dawance@hamois.be	0495/85.73.42	ENSEMBLE 2018	Présidente CPAS

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

PRENOM	NOM	FONCTION	ATTRIBUTIONS	AGENTS RESPONSABLES	SERVICE
Cédric	BERTRAND	Echevin	voirie	Frédéric DEFACQZ/Chef des Travaux/Contremaitre	Travaux
			environnement - bois communaux - propreté publique	Frédéric DEFACQZ/Chef des Travaux/Contremaitre	Travaux
			charroi communal	Frédéric DEFACQZ/Chef des Travaux/Contremaitre	Travaux
			mobilité (et mobilité douce)	Romain PECHEUR Frédéric DEFACQZ/Chef des Travaux/Contremaitre	Marchés Publics Travaux
			cimetières	Frédéric DEFACQZ/Chef des Travaux/Contremaitre Isabelle DEHARD	Travaux Accueil
			assurances	Murielle ROTH	Assurances
Françoise	DAWANCE	Présidente CPAS	affaires et économie sociales	Laurence DUSPEAUX	Affaires sociales
			égalité des chances	Laurence DUSPEAUX	Affaires sociales
			aînés	Laurence DUSPEAUX	Affaires sociales
			agriculture (essarts)	Julie MELANCON/Sophie GEORGES	Urbanisme
			calamités	Muriel ROTH	Assurances
Anne-Laure	PESESSE-GROTZ	Echevin	enseignement	Muriel ROTH / Emilie MAILLEUX	Enseignement
			jeunesse/ activités intergénérationnelles	Jean-Luc LEONARD	Jeunesse
			accueil extrascolaire	Sarah LECLERCQ	AES
			petite enfance	Sarah LECLERCQ	AES
			plaines communales	Laurence DUSPEAUX	Plaines
			conseil communal des enfants	Sarah LECLERCQ	AES/Petite Enfance
			intégration et inclusion (dans les écoles)	Murielle ROTH	Enseignement
			santé	Laurence DUSPEAUX	Affaires sociales

PRENOM	NOM	FONCTION	ATTRIBUTIONS	AGENTS RESPONSABLES	SERVICE
David	JADOT	Echevin	aménagement du territoire	Julie MELANCON/Sophie GEORGES	Urbanisme
			urbanisme	Julie MELANCON/Sophie GEORGES	Urbanisme
			patrimoine	Emilie MATHIEU	Logement-Patrimoine
			petit patrimoine	Kévin MASSART	PPPW
			logement	Emilie MATHIEU	Logement-Patrimoine
			développement durable	Frédéric DEFACQZ/Chef des Travaux/Contremaitre	Travaux
			énergie	Frédéric DEFACQZ/Chef des Travaux/Contremaitre	Travaux
			bâtiments	Frédéric DEFACQZ/Chef des Travaux/Contremaitre	Travaux
Pierre Henri	ROLAND	Echevin	PCDR	Romain PECHEUR	Marchés Publics
			sports	Frédérique LESUISSE	RCA
			tourisme	Kévin MASSART	Tourisme
			culture	Kévin MASSART	Culture
			cultes	Audrey LEEMPOELS	Finances
			jumelage	Kévin MASSART	Communication
			formation liée à l'emploi	CPAS	CPAS
			emploi (insertion socio-professionnelle)	CPAS	CPAS
			développement économique	Julie MELANCON/Sophie GEORGES	Urbanisme
			communication	Kévin MASSART	Communication
			numérique	Kévin MASSART	Communication
			PME (communication)	Kévin MASSART	Communication
			commerces (communication)	Kévin MASSART	Communication
Valérie	WARZEE-CAVERENNE	Bourgmestre	officier de l'état civil	Dominique PAIRON	Etat-civil
			police locale	Jean-Luc LEONARD/Isabelle DEHARD (contacts)	POLICE
			zone de secours	Jean-Luc LEONARD (contact)	DINAPHI

PRENOM	NOM	FONCTION	ATTRIBUTIONS	AGENTS RESPONSABLES	SERVICE
			sécurité/prévention	Jean-Luc LEONARD	PLANU/Conseiller en prévention
			relations extérieures	Evelyne GIELEN	Secrétariat
			synergies	Marc WILMOTTE	Direction générale
			ressources humaines	Elodie JOSSE/Sandrine PIRLOT	Ressources humaines
			finances (budget, marchés publics/subsides)	Joëlle BEAUJEAN (Audrey LEEMPOELS, Romain PECHEUR-Elodie JOSSE)	Direction financière

COMPOSITION

CIVILITE	PRENOM	NOM	LOCALITE	MAIL COMMUNE	GROUPE	FONCTION
Monsieur	Serge	ALHADEFF	Natoye	s.alhadeff@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Conseiller
Monsieur	Cédric	BERTRAND	Natoye	c.bertrand@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Echevin
Monsieur	Auguste	CARTON	Emptinne	a.carton@hamois.be	ECOLO	Conseiller
Madame	Christine	CHERMANNE	Schaltin	c.chermanne@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Conseillère
Madame	Florine	COLLARD	Natoye	f.collard@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Conseillère
Madame	Françoise	DAWANCE	Emptinne	f.dawance@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Présidente CPAS
Madame	Laurence	CHILIATTE	Mohiville	l.chiliatte@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Conseillère
Monsieur	Laurent	DE KEERSMAEKER	Emptinne	l.dekeersmaeker@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Conseiller
Monsieur	David	JADOT	Hamois	d.jadot@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Echevin
Monsieur	Philippe	LEBRUN	Hamois	p.lebrun@hamois.be	ECOLO	Conseiller (jusqu'au 28/03/2022)
Monsieur	Olivier	LAURENT	Achet	o.laurent@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Conseiller (à partir du 27/06/2022)
Monsieur	Pascal	LECLERCQ	Schaltin	p.leclercq@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Echevin (jusqu'au 31/01/2022) Conseiller
Madame	Josée	LIBION	Achet	j.libion@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Conseillère
Monsieur	Lucien	LEMOINE	Hamois	l.lemoine@hamois.be	ECOLO	Conseiller (au 23/05/2022)
Monsieur	Philippe	MACORS	Hamois	p.macors@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Conseiller
Madame	Laëtitia	MAZUIN	Hamois	l.mazuin@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Conseillère (jusqu'au 27/06/2022)
Madame	Anne-Sophie	MONJOIE	Scy	as.monjoie@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Conseillère
Madame	Anne	NIGOT	Hamois	a.nigot@hamois.be	ECOLO	Conseillère (jusqu'au 23/05/2022)

CIVILITE	PRENOM	NOM	LOCALITE	MAIL COMMUNE	GROUPE	FONCTION
Madame	Anne-Laure	PESESSE-GROTS	Hamois	al.pesesse-grotz@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Conseillère Echevine (à partir du 31/01/2022)
Monsieur	Michel	PHILIPPART	Natoye	m.philippart@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Conseiller
Madame	Marie-Dominique	PROESMANS	Natoye	md.proesmans@hamois.be	ECOLO	Conseillère (Au 28/03/2022)
Monsieur	Pierre Henri	ROLAND	Schaltin	ph.roland@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Echevin
Madame	Valérie	WARZEE-CAVERENNE	Hamois	v.warzee-caverenne@hamois.be	ENSEMBLE 2018	Bourgmestre

III. LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION FINANCES

Composition au 31/10/2022

- Auguste CARTON
- Laurence CHILIATTE
- Serge ALHADEFF
- Valérie WARZEE-CAVERENNE

COMMISSION TRAVAUX

Composition au 31/10/2022

- Cédric BERTRAND
- Laurent DEKEERSMAEKER
- Philippe MACORS
- Marie-Dominique PROESMANS

COMMISSION SPORTS

Composition au 31/10/2022

- Serge ALHADEFF
- Olivier LAURENT
- Pierre-Henri ROLAND
- Auguste CARTON

COMMISSION CIMETIERES

Composition au 31/10/2022

- Cédric BERTRAND
- Anne-Laure PESESSE-GROTZ
- Philippe MACORS
- Lucien LEMOINE

IV. LE PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL

Le PST est une démarche de **gouvernance locale**. C'est un **document stratégique** qui aide la commune à **mieux programmer ses actions et sa politique** en développant une culture de la **planification** et de **l'évaluation**.

L'objectif du PST est de **professionnaliser la gestion communale** par l'adoption d'une **démarche stratégique**.

Les exercices de suivi et de pilotage du PST peuvent mener à une actualisation du PST. L'évaluation du PST et certains événements extérieurs également.

La dernière version mise à jour est consultable sur le site internet de la commune.

VOLET INTERNE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1

*Construire avec l'ensemble du personnel communal une **organisation moderne et efficace** avec de nouveaux outils et principes de management.*

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION VERS LES CITOYENS

Beaucoup d'avancées ont été réalisées en la matière lors de la précédente mandature : réorganisation des bureaux au sein de la Maison communale, mise en place d'un nouveau central téléphonique, création de templates à disposition du personnel sur le réseau pour les courriers, uniformisation des courriers et des courriels communaux, nouveau site internet avec formulaires en ligne, suppression des publicités dans la Gazette du Mayeur,... Il s'agit donc ici essentiellement de développer ou améliorer.

ACTION 1 : développement du guichet électronique pour les citoyens, essentiellement au niveau du service POPULATION (mise en ligne de formulaires et traitement électronique).

ACTION 2 : mise en place d'une signalétique intérieure de la Maison communale suite à la réorganisation des bureaux.

ACTION 3 : amélioration du contenu de la Gazette du Mayeur. Révision du bulletin communal.

ACTION 4 : amélioration de la gestion du central téléphonique (messages d'absence, cascades, ...).

ACTION 5 : systématisation de l'indication d'un agent traitant (avec coordonnées précises) dans tout mail ou courrier à destination du citoyen/entreprise/administration.

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION INTERNE ET LES SYNERGIES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DE SES ENTITÉS PÉRIPHÉRIQUES

Lors de la mandature précédente, la réorganisation des bureaux qui a impliqué le déménagement de beaucoup d'agents et permis un meilleur fonctionnement interne. La désignation d'une chef de service POPULATION va également en ce sens au niveau de ce service. Beaucoup de réunions de service ou interservices ont été créées et ont favorisé les échanges. Quelques procédures ont vu le jour ainsi que la plateforme interservices.

ACTION 1 : réunions de présentation des nouvelles fiches de mission des agents.

ACTION 2 : mise en place d'activités de cohésion (journée du personnel, journée sportive, team-building, ...).

ACTION 3 : développement de procédures de base destinées à clarifier les processus les plus courants.

ACTION 4 : participation de la Directrice financière plus en amont dans le processus décisionnel (Collège/Conseil).

ACTION 5 : participation de la Directrice financière dans l'élaboration du budget.

ACTION 6 : participation de la Directrice financière dans la mise en place du contrôle interne.

ACTION 7 : amélioration de l'interaction entre membre du Collège et agent référent.

ACTION 8 : évaluation des réunions interservices existantes (préparation Collège/Conseil, projets/MP) et maintien, modification ou suppression.

ACTION 9 : relance de la plateforme interservices pour informer le personnel et stimuler l'initiative au sein de celui-ci.

ACTION 10 : collaboration active entre les différents services communaux y compris le CPAS et la RCA.

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : PRÉCISER LE RÔLE DE CHACUN, ÉVALUER ET FAIRE ÉVOLUER CELUI-CI

Des fiches missions sont en cours de rédaction, basées sur des entretiens individuels et les fiches GRH. Les évaluations ne peuvent être que consécutives. Beaucoup d'agents ont d'ores et déjà suivi des formations et vu leur rôle évoluer. Une implication accrue du personnel dans l'impact environnemental (cfr : attention sur gestion des déchets et consommations énergétiques) > volet développement durable PCDR.

ACTION 1 : poursuivre l'élaboration des fiches mission (description fonctions) de chaque agent.

ACTION 2 : mise en place d'un système d'évaluation des agents.

ACTION 3 : mise en place d'un plan de formation.

ACTION 4 : mise à jour régulière de l'organigramme.

OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures ont déjà considérablement évolué lors des dernières années. Le serveur informatique a en effet été remplacé en 2013 avec la moitié du parc informatique. Les anciennes classes d'Emptinne ont entièrement été aménagées pour accueillir les services POPULATION et URBANISME. Les deux services pour la population ont été regroupés. La plupart des bureaux ont été repeints et du nouveau mobilier a été installé dans bon nombre d'entre eux. Le mobilier de la cuisine de la Maison communale vient d'être entièrement renouvelé. L'aménagement des bureaux provisoires du service TRAVAUX est en cours. Une attention est également portée au confort en améliorant la qualité énergétique des bâtiments.

ACTION 1 : installation de stores pour le service POPULATION, le service URBANISME et FINANCES. Remplacement de certains châssis.

ACTION 2 : placement de panneaux acoustiques dans la cuisine de la Maison communale.

ACTION 3 : continuation de la modernisation des bureaux (mise en couleur et renouvellement du mobilier).

ACTION 4 : décoration des parties communes de la Maison communale.

ACTION 5 : aménagement/modernisation de la salle du Conseil communal.

ACTION 6 : renouvellement du serveur informatique et déménagement de celui-ci à la cave.

ACTION 7 : renouvellement de la moitié du parc informatique.

ACTION 8 : liaison des services décentralisés (TRAVAUX, TOURISME et CULTURE) au serveur de l'administration communale.

ACTION 9 : installation d'un BANCONTACT à l'Office du Tourisme.

ACTION 10 : installation du service TRAVAUX dans l'ancien dépôt de poste à HAMOIS.

ACTION 11 : conception et réalisation des nouveaux bureaux et sanitaires du service TRAVAUX à l'atelier de Cheumont (PIC 2019-2021).

ACTION 12 : extension des locaux de l'administration communale en y intégrant une accessibilité pour les PMR.

VOLET EXTERNE

OBJECTIF STRATEGIQUE 1

Construire une Commune – service public - accueillante, au service de ses habitants, à l'écoute des besoins de chacun : jeunes, aînés, actifs ou allocataires divers.

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : AGIR AVEC ÉQUITÉ DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET AINSI ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À TOUS, JEUNES OU AÎNÉ, PERSONNE SOUHAITANT DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ OU À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI, PUBLIC PRÉCARISÉ.

ACTION 1 : mise à disposition d'outils performants aux membres de l'équipe communale pour effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions (voir VOLET INTERNE).

ACTION 2 : réalisation d'un cadastre des voiries et d'un tableau récapitulatif des investissements réalisés et projetés.

ACTION 3 : réalisation d'un cadastre des biens meubles et immeubles, dont les cimetières.

ACTION 4 : créer un tableau reprenant les différentes infrastructures communales, dont le bâtiment de la Police de proximité.

ACTION 5 : création d'un nouvel échevinat de l'Intégration et de l'Inclusion, attentif à répondre aux demandes des personnes à besoins spécifiques.

ACTION 6 : conservation d'une offre suffisante de places d'accueil de la petite enfance.

ACTION 7 : organisation d'actions spécifiques du Conseil communal des enfants en collaboration avec les écoles.

ACTION 8 : regroupement des implantations de l'école de Natoye par la construction de l'extension Chaussée de Namur.

ACTION 9 : aménagement de la cour et de classes complémentaires dans l'annexe de l'école de Hamois (Barrière d'Hubinne).

ACTION 10 : évaluation de la gestion administrative des repas scolaire.

ACTION 11 : évaluation de l'organisation de l'ATL.

ACTION 12 : promotion dans les écoles du sport, de l'éveil à la culture, de la sensibilisation à mobilité douce (vélobus-pédibus) et du recours à l'alimentation saine et locale.

ACTION 13 : proposition des stages spécifiques pour les adolescents pendant les vacances scolaires.

ACTION 14 : établissement d'un PCS afin d'aider et accompagner les personnes isolées, en rupture avec la société ou victime d'accidents de la vie (CPAS).

ACTION 15 : mise en place d'activités intergénérationnelles et de services ciblés à destination des différentes générations des aînés.

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 :

Construire une Commune dynamique, ouverte aux changements pour relever les défis futurs.

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : TRANSFORMER LA COMMUNE EN HAMOIS 4.0 « SMART RURALITY ».

ACTION 1 : sélection d'outils et programmes spécifiques afin de permettre un travail efficient.

ACTION 2 : revue des différents canaux de communication, dont le bulletin communal.

ACTION 3 : placement d'une borne accessible aux citoyens pour un accès aisé aux différents documents téléchargeables.

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DE PROXIMITÉ GRÂCE À L'ENTREPRENARIAT ET LE COMMERCE LOCAL.

ACTION 1 : accompagnement des entreprises avec le BEP pour faciliter leur installation en les informant des possibilités existantes au sein de la zone artisanale de Natoye et de l'extension du zoning de Biron.

ACTION 2 : encouragement de la visibilité des commerces « on line ».

ACTION 3 : vente de terrains communaux dans le cadre de l'agrandissement du parc artisanal Natoye

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DE LA COMMUNE.

ACTION 1 : mise en valeur du patrimoine bâti et naturel.

ACTION 2 : collaboration avec les fabriques d'église afin de préserver le patrimoine culturel communal.

ACTION 3 : révision des circuits de promenades en améliorant leur balisage et en multipliant les panneaux didactiques.

ACTION 4 : concrétisation du projet touristique « sentiers d'art ».

ACTION 5 : aménagement de 2 zones de détente le long du Ravel.

OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : PÉRENNISER LA MÉMOIRE DU PASSÉ.

ACTION 1 : perpétuation de la culture « pour tous et par tous » au travers d'une politique événementielle novatrice avec des partenaires tels La Maison de la Mémoire.

ACTION 2 : mise en place de boîtes à livres dans les différents villages.

OBJECTIF OPERATIONNEL 5 : FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT, DROIT FONDAMENTAL

ACTION 1 : construction de structures intergénérationnelles et spécifiques aux aînés au sein de deux pôles principaux situés à Hamois, rue d'Achet et à Natoye, sur l'Esplanade des 4 vents.

ACTION 2 : vente de terrains communaux destinés à l'habitat rue de la Gozée à Natoye.

ACTION 3 : Quatre nouveaux logements publics à Hamois, rue Sainte Barbe gérés par le Foyer Cinacien.

OBJECTIF OPERATIONNEL 6 : PERMETTRE AUX HABITANTS ET ACTIVITÉS DIVERSES DE COHABITER GRÂCE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

ACTION 1 : attention portée sur un juste équilibre entre la liberté architecturale, l'efficacité énergétique et l'intégration optimale du bâti dans son milieu.

ACTION 2 : dégagement de moyens récurrents pour l'entretien des voiries privilégiant la rénovation ciblée comprenant égouttage et mobilité douce (PIC 2019-2021 : rue d'Alvaux, rue Chant d'Oiseaux et rue Roi Baudoin).

ACTION 3 : concrétisation de la liaison Achet- Hamois en voie lente, premier maillon vers le RAVEL.

OBJECTIF OPERATIONNEL 7 : PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT.

ACTION 1 : sensibilisation de tous les intervenants aux bonnes pratiques de protection de celui-ci.

ACTION 2 : amélioration de l'épuration par des équipements spécifiques dans les bâtiments communaux et par l'information aux citoyens.

ACTION 3 : sensibilisation pour améliorer la qualité de l'eau du Bocq avec le concours du contrat rivière.

ACTION 4 : encouragement des actions citoyennes pour la propreté publique.

ACTION 5 : répression des incivilités par l'infliction d'amendes administratives.

ACTION 6 : fleurissement de l'entité.

ACTION 7 : attention particulière pour les cimetières au niveau environnement et aménagements spécifiques.

OBJECTIF OPERATIONNEL 8 : TENDRE VERS UNE DIMINUTION MAXIMALE DES DÉCHETS.

ACTION 1 : amplification du tri des déchets par la mise en place de poubelles sélectives dans tous les bâtiments publics.

ACTION 2 : généralisation de l'accès aux poubelles jaunes pour les habitants le souhaitant.

ACTION 3 : installation de bulles enterrées.

OBJECTIF OPERATIONNEL 9 : CONSTRUIRE UN PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE DURABLE COMPLÉMENTAIREMENT À LA DÉMARCHE POLLEC 3.

ACTION 1 : amélioration de l'enveloppe extérieur des bâtiments publics par l'isolation.

ACTION 2 : placement de panneaux photovoltaïques ou thermiques.

ACTION 3 : placement éclairage intelligent.

ACTION 4 : optimalisation du rendement des moyens de production de chaleur.

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 :

Construire une Commune conviviale où il fait bon vivre, grandir, s'épanouir et vieillir.

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : FAVORISER LES ÉCHANGES ET RENFORCER LES LIENS SOCIAUX DANS LES VILLAGES EN LUTTANT CONTRE LE RISQUE DE « VILLAGES DORTOIRS ».

ACTION 1 : soutien des associations/clubs et de leurs nombreux bénévoles en suscitant la collaboration entre les différents acteurs de terrain.

ACTION 2 : organisation d'une journée des associations.

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : PROMOUVOIR UNE POLITIQUE SPORTIVE POUR TOUS ET DÉFINIR LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES AUX CLUBS/ASSOCIATIONS.

ACTION 1 : rénover les vestiaires du centre sportif de Natoye.

ACTION 2 : rénover le bâtiment mis à disposition du RFC Football de Natoye.

ACTION 3 : améliorer les infrastructures du RCS Football de Schaltin.

ACTION 4 : étendre la Plaine d'Hubinne et augmenter la capacité.

ACTION 5 : en collaboration avec la RCA, promouvoir la pratique du sport et informer les clubs des évolutions des aides et obligations.

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : MAINTENIR DES ESPACES DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITÉ DANS LES VILLAGES GRÂCE AUX INFRASTRUCTURES DE QUARTIER.

ACTION 1 : aménagement de la Place d'Emptinne et de ses abords.

ACTION 2 : aménagement de la plaine de jeux de Mohiville (plaine Eugénie).

ACTION 3 : aménagement de l'espace à la source du Bocq à Scy.

ACTION 4 : aménagement de la Place de la Grette à Natoye.

ACTION 5 : réaménagement du centre de Schaltin.

ACTION 6 : rénovation de la salle d'Achet.

ACTION 7 : rénovation du site de la Boverie et de l'Office de la Culture à Hamois.

ACTION 8 : Amélioration des équipements récréatifs dans les villages.

OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : ENCOURAGER LA MOBILITÉ DOUCE ET LES ALTERNATIVES À LA VOITURE.

ACTION 1 : favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux.

ACTION 2 : promouvoir le covoiturage avec le soutien de la CCATM.

ACTION 3 : vélobus, pédibus et actions pour sensibiliser les jeunes et les moins jeunes.

OBJECTIF OPERATIONNEL 5 : FAIRE DE LA SÉCURITÉ UNE PRIORITÉ ESSENTIELLE.

ACTION 1 : mise en place, avec le concours de la Police, d'aménagements de sécurité routière adaptés pour ralentir la vitesse des véhicules dans les zones sensibles.

ACTION 2 : renforcer la collaboration avec la Police.

ACTION 3 : porter une attention au respect des délais d'intervention des services de secours DINAPHI.

OBJECTIF STRATEGIQUE 4

Construire une gestion communale intégrant bonne gouvernance et participation.

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : GÉRER LES FINANCES COMMUNALES AVEC RIGUEUR ET OPTIMISER LA RECHERCHE DE FINANCEMENT POUR RELEVER LES DIFFÉRENTS DÉFIS AINSI QUE POUR RÉALISER LES INVESTISSEMENTS PERTINENTS TOUT EN ÉVITANT UNE AUGMENTATION DES ADDITIONNELS COMMUNAUX.

ACTION 1 : mise en place du PST pour définir au mieux la cohérence et l'opportunité des politiques locales développées.

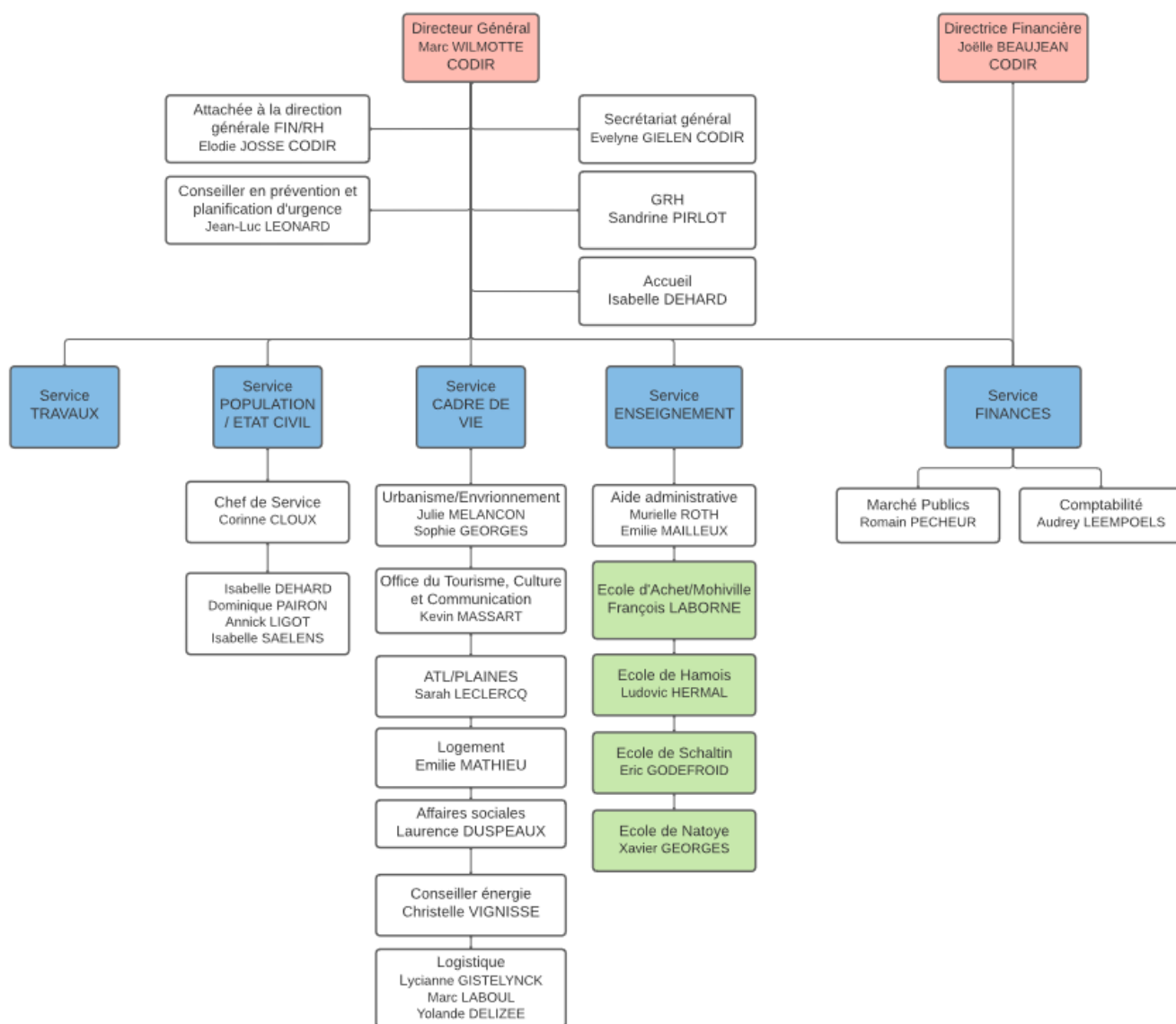
ACTION 2 : accentuation des synergies internes et externes et mise en commun de bonnes pratiques et d'outils adaptés (voir VOLET INTERNE).

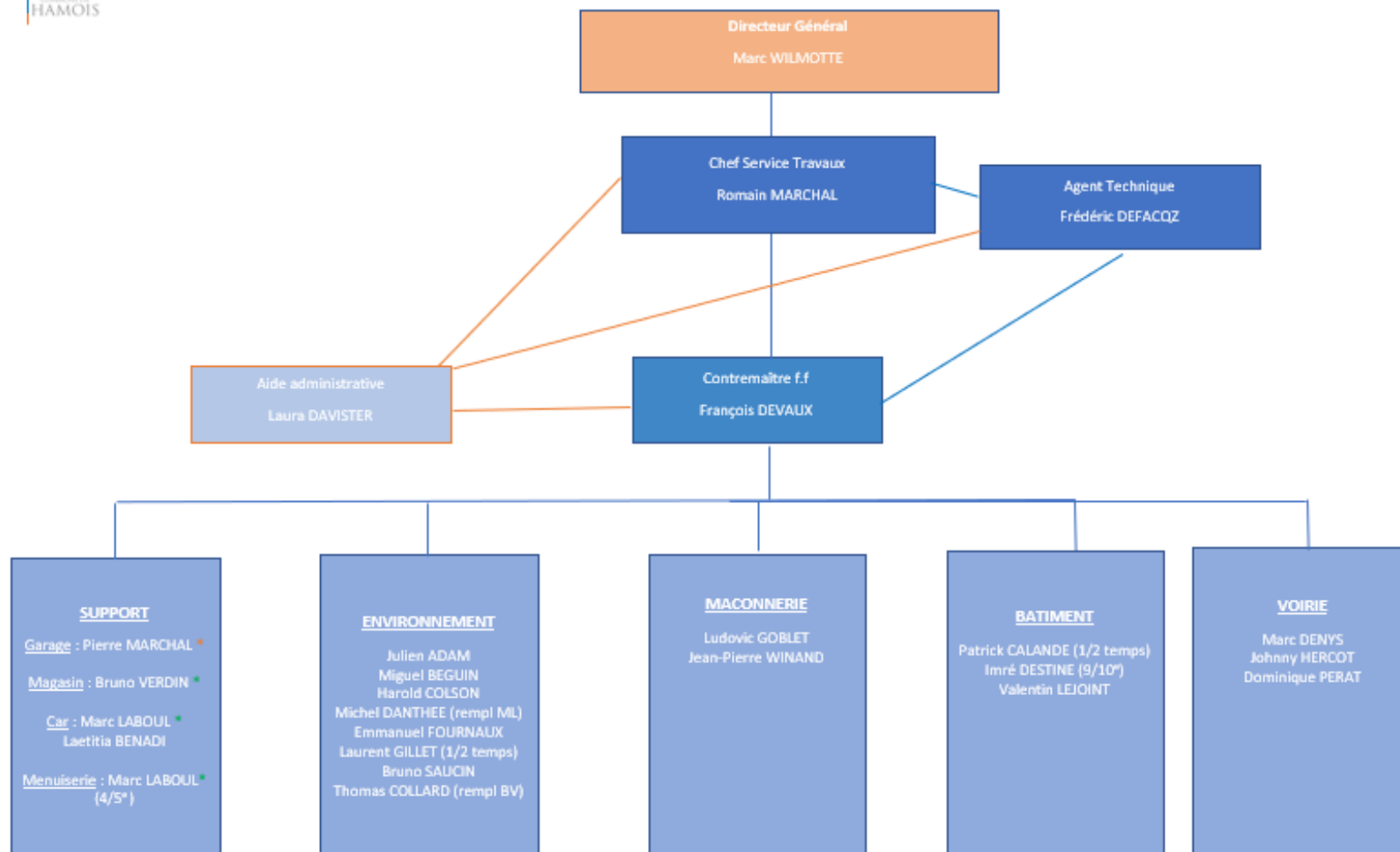
ACTION 3 : évolution du modèle managérial vers un leadership innovant grâce au principe de probité, à une analyse critique argumentée, à une gestion par objectifs du PST.

ACTION 4 : solliciter l'avis de la population par le biais des commissions consultatives : CLDR... et organiser des réunions d'information avec les habitants dans le cadre de l'étude des grands projets d'investissements.

V. LE PERSONNEL COMMUNAL

ORGANIGRAMME GENERAL AU 31/10/2022





- En interruption de carrière
- En incapacité de travail

1. Localisation

Maison communale située rue du Relais 1 à 5360 EMPTINNE

2. Composition du service

Elodie JOSSE – Attachée à la direction générale (Ressources Humaines/Finances)

Tél : 083/61.52.58 E-mail : e.josse@hamois.be

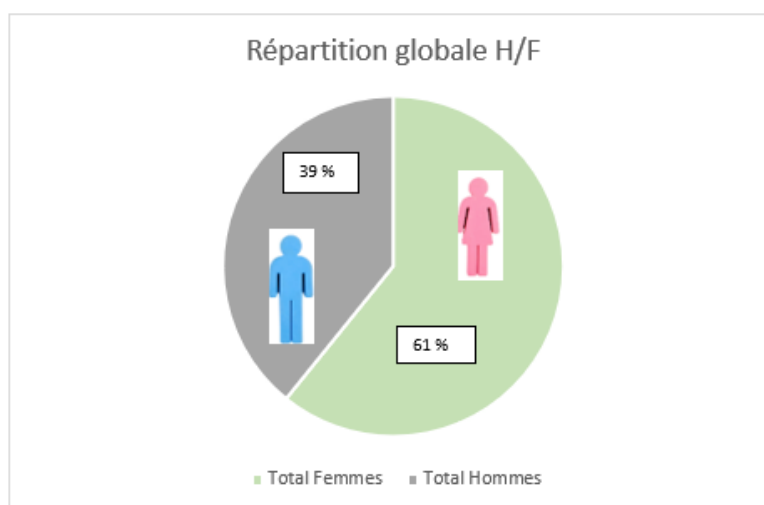
Sandrine PIRLOT – GRH (au 01/06/2022)

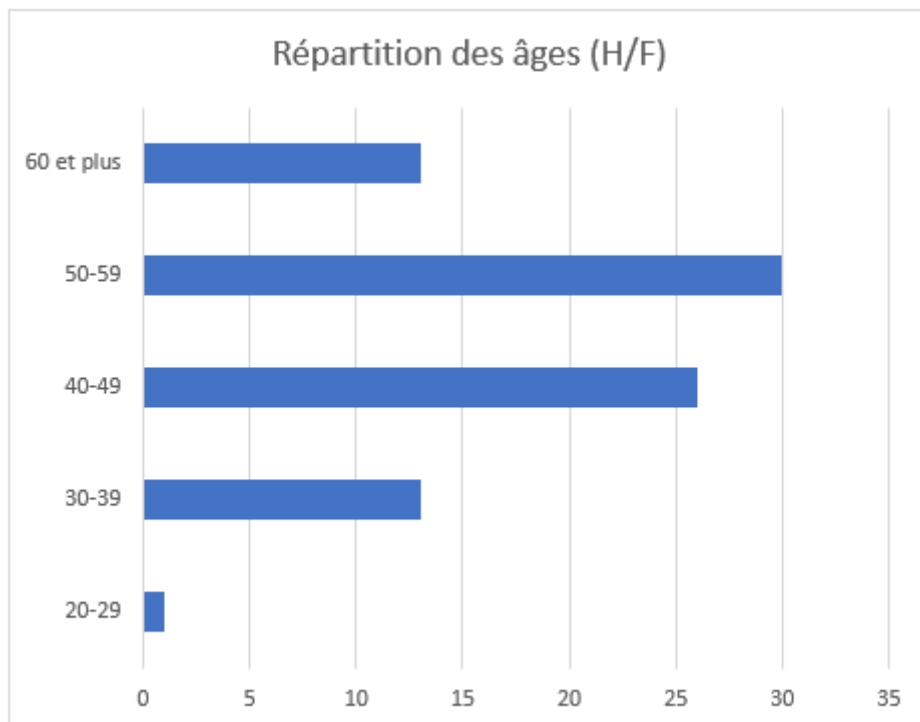
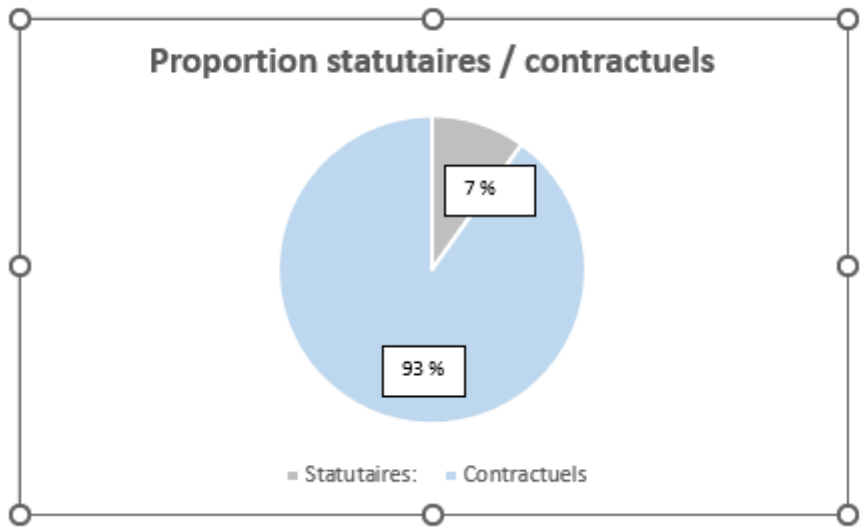
Tél : 083/61.52.48 E-mail : s.pirlot@hamois.be

3. Situation GRH

Au 31/10/2022, l'Administration communale occupait 77 travailleurs :

Répartition au 31/10/2022	Nombre
Maison communale Rue du Relais	19
Ateliers - Travaux	27
Office du Tourisme	2
AES	3
Personnel des écoles (surveillances, nettoyage, repas)	26
TOTAL	77





4. Les missions du Service GRH

Missions générales du service

- Accompagner le personnel communal depuis l'entrée en service jusqu'au terme de la carrière professionnelle au sein de l'Administration ;
- Gérer administrativement les dossiers des agents mais également développer les ressources humaines au sein de l'Administration et permettre l'épanouissement professionnel de chacun.

Administration du personnel

- Elaboration des statuts administratifs et pécuniaires et du règlement de travail du personnel communal ;
- Elaboration et gestion des cadres et des organigrammes du personnel ;
- Elaboration des règlements internes/notes de service ;
- Suivi des dossiers administratifs du personnel communal ;
- Gestion administrative des dossiers d'évolution de carrière, de promotion ;
- Gestion des dossiers de pension, des allocations familiales et de naissance du personnel communal ;
- Gestion des contentieux relatifs au personnel ;
- Gestion des relations avec les syndicats ;
- Gestion des dossiers relatifs aux interruptions de service du personnel ;
- Gestion et calcul des traitements et salaires ;
- Gestion des absences et des prestations supplémentaires ;
- Gestion des déclarations en matière d'accident du travail.

Développement des Ressources humaines

- Gestion des recrutements ;
- Accueil des nouveaux travailleurs ;
- Gestion des évaluations des collaborateurs ;
- Formation continuée des collaborateurs ;
- Elaboration de descriptifs de fonction et de profils de compétence ;
- Suivi du plan d'évolution de carrière du personnel ;
- Soutien au management et à la gestion de projets ;
- Gestion des candidatures d'emplois spontanées.

5. Quelques statistiques

RECRUTEMENTS – ENGAGEMENTS

- **3 épreuves de recrutement** organisées :
 - **Gestionnaire Payroll et soutien administratif RH :**
 - 20 candidatures reçues
 - 7 candidats sélectionnés pour participer à l'entretien
 - **Chef du service travaux :**
 - 2 candidatures reçues
 - 1 candidat sélectionné pour participer aux épreuves (écrite et orale)
 - **Conducteur des travaux :**
 - 8 candidatures reçues
 - 7 candidats sélectionnés pour participer à l'épreuve écrite
 - 4 candidats sélectionnés pour participer à l'épreuve orale

- **Engagements agents contractuels non subventionnés :**
 - 1 agent Gestionnaire Payroll et soutien administratif RH à temps plein (CDD)
- **Fin de contrat :**
 - 4 dossiers de fin de contrat
- **Agents nommés :** 0
- **Etudiants :**
 - *Office du Tourisme* : 1 étudiant (Vacances de Pâques), 3 étudiants (Juillet-Août) pour assurer les permanences de l'Office du Tourisme
 - *Plaines* :
 - *Désignation de coordinateur* : 1 coordinateur
 - *Désignation des moniteurs* : Pour animer les plaines de vacances, 21 moniteurs ont été engagés pendant les vacances d'été
 - *Désignation d'une technicienne de surface* : Pour le nettoyage des locaux occupés dans le cadre des plaines de vacances d'été, 1 prestataire a été désignée pour assumer le nettoyage du site.
 - *Opération « Eté solidaire, je suis partenaire »* : 8 étudiants (4 filles et 4 garçons) engagés et répartis en 2 équipes en juillet (04/07 au 15/07/2022) et en août (01/08 au 12/08/2022).
Tâches réalisées :
 - Rafraichissement, remise en couleur des bancs publics
 - Entretien des aires de jeux de chaque village de l'entité
 - Nettoyage des cimetières
- **Désignation des « articles 60 » mis à disposition par le CPAS :**
 - 1 prestataire article 60 a été mis à disposition de la Commune pour le Service Travaux
- **Désignation de bénévoles** : L'administration communale recourt aux services de bénévoles pour les garderies scolaires
- Par ailleurs, l'Administration a reçu 24 candidatures spontanées depuis le 01/01/2022, constituant une base de données permettant dans certains cas, de trouver rapidement des prestataires pour assurer des remplacements voire de surseoir à un emploi vacant.

GESTION DU PERSONNEL

- **Interruptions de carrières** : 2 demandes de réduction des prestations dans le cadre de l'interruption de carrière ont été traitées en 2022 :
 - Réduction à ½ temps : 1 agent administratif
 - Réduction à temps plein : 1 ouvrier polyvalent (Cellule Support).
Trois agents ont continué de bénéficier d'une interruption de carrière pendant la période de référence :
 - 1 agent Office du Tourisme et Communication (temps plein)
 - 1 ouvrier polyvalent (Cellule Support) (réduction d'1/5^e temps)
 - 1 agent au Service Urbanisme (réduction d'1/5^e temps)
- **Réductions des prestations pour raisons médicales** : deux agents continuent à exercer un horaire à prestations réduites (mi-temps) en raison de problèmes de santé, un ouvrier polyvalent (Cellule Support) et une technicienne de surface.
- **Congé parental** : Il y a eu 2 demandes de congé parental en 2022 : une demande à 1/5^e temps au Service Secrétariat Général et une demande à temps plein (durée d'un mois) au service Accueil Extrascolaire. Deux agents ont continué de bénéficier d'un congé parental pendant la période de référence : 1 ouvrier polyvalent (Cellule Bâtiment) (1/10^e temps) et 1 agent du Service Enseignement (1/5^e temps)

- **Congé d'allaitement** : aucun.
- **Accidents de travail** : 5 dossiers accidents de travail ont été ouverts depuis le 1^{er} janvier 2022.
- **Pension** : 2 agents statutaires ont été admis à la pension de retraite en 2022.
- **Formations** :
 - **Formations organisées à l'extérieur en 2022** :
 - Formation permis D pour 1 ouvrier
 - Formation « Gestion des cimetières et du patrimoine funéraire » pour 3 agents
 - Formation « Exhumations » pour 2 agents
 - Formation « BAEC » pour 2 agents
 - Formation « SAPH 02 Population perfectionnement » pour 1 agent
 - Formation « Clés pour une meilleure gestion du temps et du stress » pour 1 agent
 - Formation permis BE pour 1 ouvrier
 - **Formation RGB**
 - 2 agents ouvriers se sont inscrits au module D2 vers D3
 - 2 agents ouvriers se sont inscrits au module D3 vers D4
- **Plateformes interservices** : Organisation de plateformes interservices en vue d'un échange entre services sur les projets communaux et partage de connaissances
 - 3 plateformes organisées pour les agents des services administratifs : 25/02/2022, 24/02/2022, 17/11/2022
 - 3 plateformes organisées pour les agents du service Travaux : 11/03/2022, 29/06/2022, 16/11/2022
- **Journée du personnel** : Une journée du personnel a été organisée le 20/05/2022. Au programme : balade dans le Parc de Furfooz et visite guidée du Château de Vêves.
- **Dossiers disciplinaires** :
 - 4 dossiers disciplinaires traités
- **Evolutions de carrière et de promotions** :
 - 1 dossier d'allocation pour diplôme
 - 2 dossiers d'évolution de carrière
 - 1 dossier d'allocation pour fonction supérieure

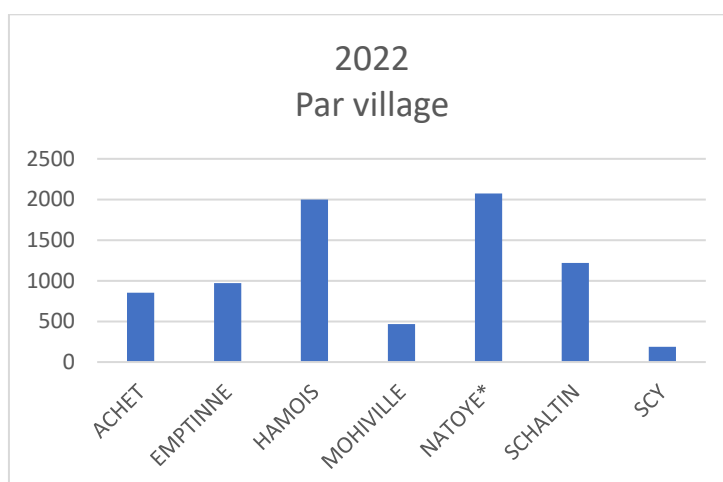
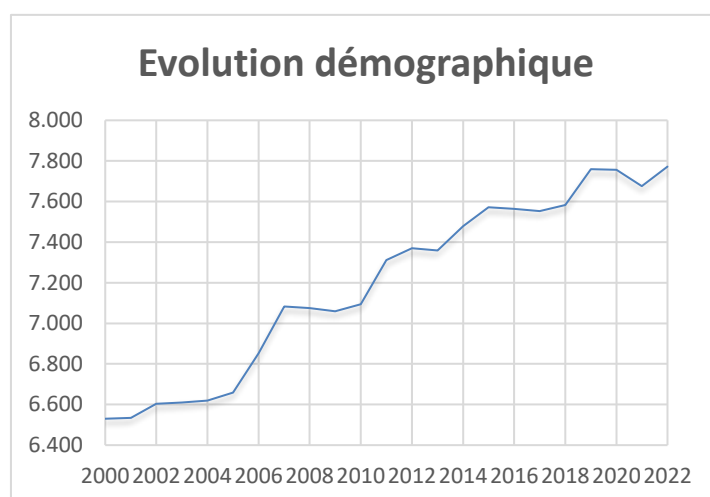
ACTIVITES SYNDICALES

- Le Comité de concertation/négociation s'est réuni à 3 reprises pendant la période de référence aux dates suivantes :
 - 04/02/2022
 - 18/05/2022
 - 30/09/2022

VI. POPULATION – ETAT CIVIL

EVOLUTION DE LA POPULATION PAR VILLAGE (AU 01/11)

Année	ACHET	EMPTINNE	HAMOIS	MOHIVILLE	NATOYE*	SCHALTIN	SCY	TOTAL
2015	867	1.008	1.922	450	2.122	1.100	180	7.649
2016	866	1.005	1.914	443	2.085	1.111	177	7.601
2017	876	1.009	1.943	456	2.065	1.128	174	7.651
2018	869	1.008	1.961	454	2.057	1.144	188	7.681
2019	879	1.002	1.949	464	2.107	1.165	193	7.759
2020	866	998	1.965	479	2.073	1.178	197	7.756
2021	868	987	1.933	452	2.066	1.181	189	7.676
2022	852	970	2000	469	2072	1221	188	7.772



* Y compris le Registre d'attente : 304 personnes au 01/11/2022

DONNÉES CHIFFRÉES DU SERVICE POPULATION / ETAT CIVIL

Du 01/11/2020 au 31/10/2021	Nombre
Nombre de naissances	86
Nombre de naissances sur le territoire de la commune	3
Nombre de décès	45
Nombre de décès sur le territoire de la commune	16
Nombre de mariages	22
Nombre de déclarations de mariage	22
Nombre de divorces	39
Nombre de reconnaissances	38
Nombre de reconnaissances prénatales	34
Nombre de reconnaissances postnatales	1
Déclaration de nationalité	3
Déclaration de changement de prénom	3
Déclaration de changement de sexe	0
Entrées	789
Sorties	594
Nombre de radiations pour l'étranger	19
Nombre de radiations d'office	102
Nombre de mutations intérieures	158

- 260 attestations d'immatriculation (= carte de séjour temporaire pour demandeur d'asile)



Demandes	Total
Bulletins de renseignements	9
Casiers	728
Permis	485



Demandes réalisées sur e-guichet	Nombre 2022	Nombre 2021
Casier judiciaire	251	138
Etat civil	69	40
Population	384	282
TOTAL	704	460

VII. LES CIMETIÈRES

Situation au 31/10/2022

En vertu du décret du 6 mars 2009, de son arrêté d'exécution du 29 octobre 2009 et de l'article L1232-10 du CDLD, des procédures de renouvellement de concession sont réalisées chaque année.

AFFICHAGE DES CONCESSIONS POUR RENOUVELLEMENT	SCHALTIN	HAMOIS	ACHET	NATOYE	EMPTINNE	MOHIVILLE	SCY
	En 2017	En 2018	En 2019	En 2020	En 2020 et 2021	En 2022	En 2023
Nombre de concessions répertoriées	384	670	253	726	272	262	167
Nombre de concessions affichées	217	291	173	270	117	150	0
Nombre de concessions renouvelées	129	174	88	81	22	0	0
Nombre de concessions non renouvelées	88	117	81	189	113	0	0
Nombre de concessions disponibles	2	32	8	28	20	0	0
Abandon de concessions (en vue d'exhumation)	0	3	4	3	1	0	0

NOMBRE DE CONCESSIONS, CELLULES DE COLUMBARIUM ET PLAQUETTES NOMINATIVES POUR PELOUSES DE DISPERSION ACHETÉES EN 2022

- Concession 2 places : 2 pour un montant total de 2400€
- Concession réhabilitée 2 places : 1 pour un montant de 600€
- Cellule de columbarium 2 places : 6 pour un montant total de 1800€
- Cellule de columbarium 1 place : 2 pour un montant total de 500€
- Concession pleine terre 1 place : 1 pour un montant de 200€
- Plaque nominative : 1 pour un montant de 20€

VIII. LES FINANCES

BUDGET 2022 - TABLEAUX DE SYNTHÈSE

Exercice : 2022

Service : Ordinaire

		2020	2021			2022
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2020						
Droits constatés nets (+)	1	9.112.910,63				
Engagements à déduire (-)	2	8.402.388,42				
Résultat budgétaire au 01/01/2021 (1 - 2)	3	710.522,21				
Budget 2021						
Prévisions de recettes	4		9.967.713,56	+ 4.138,03	9.971.851,59	
Prévisions de dépenses (-)	5		9.267.452,96	- 461,27	9.266.991,69	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2022 (4 + 5)	6		700.260,60		704.859,90	
Budget 2022						
Prévisions de recettes	7					10.154.000,87
Prévisions de dépenses (-)	8					9.958.942,87
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2023 (7 + 8)	9					195.058,00

ANNEXE AU TABLEAU DE SYTHÈSE

RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	EN PLUS
1.	Total des recettes en PLUS	4.138,03

+

ARTICLE	LIBELLE	EN MOINS
2.	Total des recettes en MOINS	0,00
	SOLDE DES ADAPTATIONS EN RECETTES EXERCICE AN_EXERC_M_1 (1 - 2) à reporter au tableau de synthèse	+ 4.138,03

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	EN PLUS
3.	Total des dépenses en PLUS	0,00

ARTICLE	LIBELLE	EN MOINS
4.	Total des dépenses en MOINS	-461,27
	SOLDE DES ADAPTATIONS EN DEPENSES EXERCICE 2021 (3 - 4) à reporter au tableau de synthèse	-461,27

Parts relatives des dépenses

Exercice propre

Personnel et mandataires : 45,88 %

Fonctionnement : 25,95 %

Transfert : 24,41 %

Dettes : 3,76 %

Prélèvements : 0,00 %

Exercice : 2022

Service : Extraordinaire

		2020	2021			2022
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2020						
Droits constatés nets (+)	1	2.330.167,42				
Engagements à déduire (-)	2	3.630.029,06				
Résultat budgétaire au 01/01/2021 (1 - 2)	3	-1.299.861,64				
Budget 2021						
Prévisions de recettes	4		5.158.555,14	-782.588,50	4.375.966,64	
Prévisions de dépenses (-)	5		5.158.555,14	-782.588,50	4.375.966,64	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2022 (4 + 5)	6					
Budget 2022						
Prévisions de recettes	7				6.021.646,93	
Prévisions de dépenses (-)	8				6.021.646,93	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2023 (7 + 8)	9					

ANNEXE AU TABLEAU DE SYTHESE

RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	EN PLUS
1.	Total des recettes en PLUS	0,00

ARTICLE	LIBELLE	EN MOINS
2.	Total des recettes en MOINS	-782.588,50
	SOLDE DES ADAPTATIONS EN RECETTES EXERCICE AN_EXERC_M_1 (1 - 2) à reporter au tableau de synthèse	-782.588,50

DEPENSES

ARTICLE	LIBELLE	EN PLUS
3.	Total des dépenses en PLUS	0,00

ARTICLE	LIBELLE	EN MOINS
4.	Total des dépenses en MOINS	-782.588,50
	SOLDE DES ADAPTATIONS EN DEPENSES EXERCICE 2021 (3 - 4) à reporter au tableau de synthèse	-782.588,50

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Modifications Budgétaires n°1

Exercice : 2022

Service ordinaire

TABLEAU 1 : BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	10.154.000,87	9.958.942,87	195.058,00	10.154.000,87	9.958.942,87	195.058,00	10.154.000,87	9.958.942,87	195.058,00
Augmentation	250.108,16	316.212,50	-66.104,34	372.840,83	316.212,50	56.628,33	372.840,83	316.212,50	56.628,33
Diminution	49.833,83	35.978,35	-13.855,48	49.833,83	35.978,35	-13.855,48	49.833,83	35.978,35	-13.855,48
Résultat	10.354.275,20	10.239.177,02	115.098,18	10.477.007,87	10.239.177,02	237.830,85	10.477.007,87	10.239.177,02	237.830,85

Exercice : 2022

Service extraordinaire

TABLEAU 1 : BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

	PREVISIO N			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	6.021.646,93	6.021.646,93		6.021.646,93	6.021.646,93		6.021.646,93	6.021.646,93	
Augmentation	1.265.986,20	1.265.986,20	,00	1.272.467,32	1.272.467,32		1.272.467,32	1.272.467,32	
Diminution									
Résultat	7.287.633,13	7.287.633,13		7.294.114,25	7.294.114,25		7.294.114,25	7.294.114,25	

Modifications Budgétaires n°2

Exercice : 2022

Service ordinaire

TABLEAU 1 : BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	10.477.007,87	10.239.177,02	237.830,85	10.477.007,87	10.239.177,02	237.830,85	10.477.007,87	10.239.177,02	237.830,85
Augmentation	44.201,76	154.789,36	-110.587,60	44.201,76	154.789,36	-110.587,60	44.201,76	154.789,36	-110.587,60
Diminution									
Résultat	10.521.209,63	10.393.966,38	127.243,25	10.521.209,63	10.393.966,38	127.243,25	10.521.209,63	10.393.966,38	127.243,25

Exercice : 2022

Service extraordinaire

TABLEAU 1 : BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	7.294.114,25	7.294.114,25		7.294.114,25	7.294.114,25		7.294.114,25	7.294.114,25	
Augmentation	95.132,89	95.132,89		105.132,89	105.132,89		105.132,89	105.132,89	
Diminution									
Résultat	7.389.247,14	7.389.247,14		7.399.247,14	7.399.247,14		7.399.247,14	7.399.247,14	

Modifications Budgétaires n°3**Exercice : 2022****Service ordinaire****TABLEAU 1 : BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES**

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	10.521.209,63	10.393.966,38	127.243,25	10.521.209,63	10.393.966,38	127.243,25			
Augmentation	144.795,31	400.523,44	-255.728,13	144.795,31	400.523,44	-255.728,13			
Diminution	1.800,00	229.208,34	227.408,34	1.800,00	229.208,34	227.408,34			
Résultat	10.664.204,94	10.565.281,48	98.923,46	10.664.204,94	10.565.281,48	98.923,46			

Exercice : 2022**Service extraordinaire****TABLEAU 1 : BALANCE DES RECETTES ET DES DÉPENSES**

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	7.399.247,14	7.399.247,14		7.399.247,14	7.399.247,14				
Augmentation	900.202,32	872.202,32	28.000,00	904.202,32	876.202,32	28.000,00			
Diminution	986.542,14	958.542,14	-28.000,00	986.542,14	958.542,14	-28.000,00			
Résultat	7.312.907,32	7.312.907,32		7.316.907,32	7.316.907,32				

FABRIQUES D'EGLISE :**Dotations communales 2022**

	Budget 2022	MB 1/2022
Fabrique d'Eglise de HAMOIS	€ 20.000,00	€ 3.386,00
Fabrique d'Eglise de NATOYE	€ 14.259,05	néant
Fabrique d'Eglise de SCHALTIN	€ 17.694,93	néant
Fabrique d'Eglise d'ACHET	€ 15.085,03	néant
Fabrique d'Eglise de SCY	€ 5.940,40	néant
Fabrique d'Eglise de MOHIVILLE	€ 4.121,14	néant
Fabrique d'Eglise d'EMPTINNE	€ 0,00	néant

IX. LES MARCHES PUBLICS

RAPPORT D'ATTRIBUTIONS 2022

Rapport : Attributions 2022

Créé le : 30/11/2022

Référence	Description	Procédure	Attribution	Attribué à	Montant de commande
MP/dt/2021/F/25	Achat de 2 packs biométriques - Service population	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	01/01/2022	CIVADIS SA, Rue De Neverlee 12 à 5020 Suarlee	€ 13.628,12
MP/dt/2021/S/11	Impression et édition des publications de la Maison de la Mémoire (1 an, reconductible 3 fois)	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	17/01/2022	CREERCOLLER SPRL, Zoning Industriel De La Voie Cuivree 7, Bte 2 à 5503 Sorinnes	€ 4.439,26
MP/dt/2021/T/09	Fourniture, montage et mise en service d'un nouveau brûleur fioul - Vestiaires du RCS Condruzien	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	17/01/2022	DACHELET GLOBAL TECHNOLOGY SPRL, Rue Des Mesanges 3 à 5360 Hamois	€ 2.872,02

MP/2021/T/04	Réfection de la voirie et de l'égouttage - Rue d'Alvaux	procédure ouverte	24/01/2022	ENTREPRISES COLLEAUX SA, Ancien Chemin De Wellin 34 à 6929 Daverdisse	€ 485.151,69
MP/2021/S/02	Désignation d'un auteur de projet - Étude des aménagement à la crèche "Les P'tits Loups" - Rue du Relais, 8 à Emptinne	procédure négociée sans publication préalable	31/01/2022	Guillaume Desmet, Rue d'Atrin, 46 à 4560 Clavier	€ 19.360,00
MP/2021/S/05	Désignation d'un auteur de projet - Rénovation et transformation de l'école de la Grette en milieu d'accueil	procédure négociée sans publication préalable	31/01/2022	BOSCH & ASSOCIES - ATELIER D'ARCHITECTURE SC SPRL, Rue De L'entente 2 à 4140 Sprimont	€ 15.306,50
MP/dt/2021/S/16	Désignation d'un auteur de projet - Phase esquisse - Appel à projets Infrastructures Sportives Partagées	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	31/01/2022	ATELIER D'ARCHITECTURE D.S.H. SPRL, Mont Saint Martin 61 à 4000 Liege 1	€ 11.000,00
MP/dt/2021/F/32	Acquisition de 12 barrières de sécurité décoratives type « Croix de Saint-André » amovibles	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	07/02/2022	PONCELET SIGNALISATION SA, Rue De L'arbre Saint-Michel 89 à 4400 Flemalle	€ 2.831,33

MP/dt/2021/S/15	Désignation d'un auteur de projet - Entretien des voiries 2022	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	14/02/2022	Service Technique provincial, Chaussée de Charleroi, 85, à 5000 Namur	€ 16.602,27
MP/dt/2022/S/02	Désignation d'un prestataire de service d'entretien et réparation de matériel HORECA (1 an, reconductible 2 fois)	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	14/02/2022	B.DOUXFILS SPRL, Rue Du Bois D'ausse 31 à 5330 Assesse	€ 7.500,00
MP/dt/2022/T/02	Remplacement d'un fourneau gaz à l'école communale d'Achet	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	14/02/2022	B.DOUXFILS SPRL, Rue Du Bois D'ausse 31 à 5330 Assesse	€ 5.538,17
MP/dt/2022/S/01	Désignation d'un notaire pour l'estimation et la passation d'actes d'achat de terrains situés sur la plaine d'Hubinne	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	21/02/2022	Étude Jean-Pierre MISSON et Amélie PERLEAU, Rue Courtejoie, 57/6 à 5590 Ciney	€ 605,00
MP/dt/2022/T/01	Pose de panneaux acoustiques - Maison communale	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	28/02/2022	DOX ACOUSTICS NV, Starrenhoflaan 43-04 à 2950 Kapellen(Antw)	€ 6.365,21
MP/dt/2021/S/12	Délimitation du domaine public - Rue de Miécret	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	14/03/2022	Service Technique provincial, Chaussée de Charleroi, 85, à 5000 Namur	€ 5.640,00

MP/dt/2022/S/03	Désignation d'un auteur de projet - Réfection d'un mur de soutènement - Rue d'Emptinne	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	14/03/2022	Service Technique provincial, Chaussée de Charleroi, 85, à 5000 Namur	€ 5.576,80
MP/dt/2022/S/04	Désignation d'un notaire en vue de l'estimation et la passation d'un acte d'achat d'un parcelle située à Schaltin - Rue de Frisée	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	14/03/2022	Étude Quentin DELWART,	€ 847,00
MP/dt/2022/F/02	Fourniture de registres des délibérations (1 an, reconductible 3 fois)	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	07/04/2022	INNI GROUP NV, Industrielaan 5 à 8501 Heule	€ 13.503,60
MP/dt/2022/T/03	Fourniture et pose d'un module de jeux - Plaine de jeux de Hamois	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	19/04/2022	ATELIERS BOTTON FRERES SPRL, Chaussee De Marche 5 à 5330 Assesse	€ 14.210,82
MP/dt/2022/S/05	Désignation d'un auteur de projet - PIMACI 2022/2024 (phase introduction)	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	25/04/2022	Service Technique provincial, Chaussée de Charleroi, 85, à 5000 Namur	€ 2.000,00
MP/2021/T/03	Extension de l'Atelier de Cheumont (lot 1)	procédure négociée directe	09/05/2022	KAISER CONSTRUCT SA, rue Croix Limont 22 (ZI de Biron), 22 à 5363 HAMOIS	€ 823.420,73

		avec publication préalable			
MP/dt/2022/S/06	Réparation du tracteur CASE - Service Travaux	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	16/05/2022	DANNEMARK LG SA, Rue De Hottleux 27 à 4950 Waimes	€ 7.139,00
MP/dt/2022/F/03	Achat de signalisation pour l'aménagement de voiries communales	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	16/05/2022	VIRAGE SA, Rue De La Croix Limont 21 à 5590 Ciney	€ 4.273,82
MP/dt/2022/F/05	Achat d'un PC portable et accessoires - GRH	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	16/05/2022	CIVADIS SA, Rue De Neverlee 12 à 5020 Suarlee	€ 3.127,66
MP/dt/2022/S/07	Désignation d'un auteur de projet - Réalisation d'un esquisse - Appel à projets "Coeur de Village"	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	23/05/2022	ATELIER PAYSAGE, Rue d'achet, 59 A à 5362 Achet	€ 7.260,00
MP/2022/S/01	Marché de service portant sur l'inspection, le curage, le débouchage et la vidange (avec moyens mécaniques) des ouvrages d'assainissement qui constituent le réseau communal d'égouttage (1 an, reconductible 3 fois)	procédure négociée sans publication préalable	13/06/2022	HM Sewertech Services, Rue de la Creugette, 39, à 5360 Hamois	€ 45.223,75

MP/2022/F/02	Fourniture d'enrobés hydrocarbonés, émulsion bitumeuses, sables et empièvements stabilisés, bétons (6 mois, reconductible 1 fois)	procédure négociée sans publication préalable	13/06/2022	GRAVAUBEL SA, Avenue De L'indépendance 83 à 4020 Liege 2 FAMENNE ENROBES SA, Rue Saint-Isidore 101 à 6900 Marche-En-Famenne	€ 54.450,00
MP/dt/2022/T/05	Remplacement de 4 portes - école communale de Schaltin	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	13/06/2022	TENDANCEBOIS, Chaussée d'Andenne 2B à 5363 Emptinal	€ 2.289,60
MP/dt/2022/F/01	Achat de radars préventifs fixes	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	20/06/2022	PONCELET SIGNALISATION SA, Rue De L'arbre Saint-Michel 89 à 4400 Flemalle	€ 11.260,56
MP/2022/F/01	Achat de fournitures scolaires (1 an, reconductible 2 fois)	procédure négociée sans publication préalable	20/06/2022	BRICOLUX SA, Rue Saint Isidore 2, Parc Industriel à 6900 Marche-En-Famenne	€ 139.999,99
MP/dt/2022/T/04	Remplacement de la porte d'entrée de l'école communale d'Achet	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	20/06/2022	Christophe WILLAERT, Avenue De Semur En Auxois 14 à 5590 Ciney	€ 3.939,67

MP/2020/T/01	Aménagement d'un espace de convivialité au coeur du village d'Emptinne - PCDR	procédure ouverte	06/07/2022	KRINKELS, Rue des Scabieuses(NN) 10 à 5100 Naninne	€ 1.018.302,90
MP/2022/F/04	Fourniture et installation de 4 modules scolaires (2 classes) - école communale de Mohiville	procédure négociée sans publication préalable	06/07/2022	LOCASIX SA, Rue De La Rivierette 24-26 à 7330 Saint-Ghislain	€ 49.625,34
MP/dt/2022/T/06	Aménagement de la cour de l'école de Hamois - Marquages thermoplastiques	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	06/07/2022	ETABLISSEMENTS LAMBERT MARQUAGE SPRL, Rue Principale 21 à 4560 Terwagne	€ 6.243,40
MP/dt/2022/T/07	Réhabilitation d'une canalisation par chemisage - Rue d'Achet à Hamois	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	06/07/2022	HM SEWERTECH SERVICES SPRL, Rue De Creugette 39 à 5360 Hamois	€ 7.897,00
MP/dt/2022/F/08	Fourniture de manuels scolaires subventionnés et non-subventionnés 2022/2023	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	20/07/2022	VIEBAT MICOMICRO SPRL, Rue Du Presbytere 13 à 7110 Houdeng- Aimeries	€ 6.140,22
MP/dt/2022/F/10	Fournitures de matériaux - Travaux de réparation rue de Francesse	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	20/07/2022	B.P.M.N., Chaussée de Namur, 2 à 5150 Floriffoux	€ 10.662,28

MP/dt/2022/F/11	Fournitures de 50 luminaires type dalles LED	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	20/07/2022	CEBEO Dinant, Rue Saint-Jacques 325 à 5500 Dinant	€ 4.228,95
MP/dt/2022/T/08	Abattage d'un hêtre - Rue Pire Fosse à Hamois	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	20/07/2022	ADRIEN BAUDOIN SPRL, Sur La Foret 5 à 5340 Soree	€ 2.268,75
MP/dt/2022/F/12	Fournitures de matériel pour le plafond du local des Culs de Jatte du Mauge	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	20/07/2022	CARLIER BOIS, Avenue Albert 1er, 255 à 5000 Namur	€ 2.813,13
MPC/2022/S/02	Désignation d'un prestataire d'entretien des vitrages des bâtiments de la Commune, CPAS et RCA.	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	08/08/2022	STASSE NETTOYAGE SCRL, Rue Du Busson 12 à 5580 Buissonville	€ 3.859,90
MP/2022/F/03	Fourniture de matériel de signalisation (1 an, reconductible 2 fois)	procédure négociée sans publication préalable	22/08/2022	EUROSIGN SA, Rue Ernest Montellier, 20 à 5380 Fernelmont PONCELET SIGNALISATION SA, Rue De L'arbre Saint-Michel 89 à 4400 Flemalle	€ 45.000,00

MP/dt/2022/F/07	Mise à disposition d'une plateforme électronique d'information métier à thématiques "Finances" et "Etat civil"	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	22/08/2022	UITGEVERIJ VANDEN BROELE NV, Stationslaan 23 à 8200 Sint-Andries	€ 6.331,80
MP/2022/S/03	Nettoyage de l'école communale d'Achet	procédure négociée sans publication préalable	22/08/2022	LAURENTY BATIMENTS, rue de l'Avenir, 26 à 4460 GRACE-HOLLOGNE	€ 28.316,69
MPC/2022/S/01	Désignation d'un ardoisier chargé de la maintenance des toitures, bardages et cheminées des bâtiments de la Commune, CPAS, RCA et Fabrique d'Église de Hamois (1 an)	procédure négociée sans publication préalable	22/08/2022	ACHÊNE@WORK, Rue de Mont, 56 à 5590 Braibant	€ 35.145,06
MP/dt/2022/F/09	Éditions de la Gazette du Mayor (1 an)	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	22/08/2022	CREERCOLLER SPRL, Zoning Industriel De La Voie Cuivree 7, Bte 2 à 5503 Sorinnes	€ 4.475,32
MP/dt/2022/F/14	Achat de clôtures diverses et accessoires	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	22/08/2022	Mister Clôture, Chaussée des Ardennes, 3A à 5330 Sart-Bernard	€ 11.128,39

MP/2022/S/02	Financement des projets extraordinaires - Marché d'emprunt	procédure négociée sans publication préalable	29/08/2022	BELFIUS BANQUE SA, Place Charles Rogier 11 à 1210 Saint-Josse-Ten-Noode	€ 400.000,00
MP/dt/2022/F/06	Location d'un photocopieur multifonction - école communale de Mohiville	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	05/09/2022	AL IN 1 SPRL, Rue Alphonse Libert 16, Bte B à 4520 Wanze	€ 13.474,56
MP/dt/2022/S/09	Désignation d'un avocat conseil en matière de droit du travail	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	05/09/2022	GILSON Steve, Place D'Hastedon 4/1 à 5000 Namur	€ 181,50/h
MP/dt/2022/F/15	Achat d'un écran interactif pour la salle du Conseil	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	05/09/2022	PAPIERHANDEL MARCELIS NV, Louis Theunckensstraat 8 à 1500 Halle	€ 5.009,40
IH/2022/S/03	AMO - INASEP - étude complète - Réfection de la rue du Trou Maroit	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	12/09/2022	I.N.A.S.E.P. SCRL, Rue Des Viaux 1B à 5100 Naninne	€ 42.016,28

MP/dt/2022/S/08	Formation permis de conduire D	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	26/09/2022	AUTO-ECOLE BARA, Rue du Roi Albert 64 à 5060 Sambreville	€ 2.040,06
MP/dt/2022/F/13	Fournitures de blocs portes et cloisons - école de Hamois	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	26/09/2022	CARLIER BOIS, Avenue Albert 1er, 255 à 5000 Namur	€ 1.831,01
MP/dt/2022/F/19	Achat d'un PC portable - Directeur Général	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	26/09/2022	CIVADIS SA, Rue De Neverlee 12 à 5020 Suarlee	€ 1.916,05
MP/2022/S/04	Désignation d'un auteur de projet - Rénovation de l'enveloppe et ventilation de l'école de Hamois - UREBA	procédure négociée sans publication préalable	03/10/2022	ATELIER D'ARCHITECTURE D.S.H. SPRL, Mont Saint Martin 61 à 4000 Liege 1	€ 48.400,00
MP/2022/T/03 - CV-22.005	Réfection d'un mur de soutènement Rue d'Emptinne	procédure négociée sans publication préalable	10/10/2022	ENTREPRISES HALLOY SPRL, Rue De L'abattoir 45 à 5580 Rochefort	€ 147.682,92

MP/dt/2022/S/13	Location de 2 containers pour mise en décharge de bois et tout venant	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	14/10/2022	ACHENE RECYCLAGE SPRL, Rue Du Polissou 13 à 5590 Achene	€ 1.962,62
MP/2022/S/06	Service déneigement (1 an, reconductible 2 fois)	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	17/10/2022	MARTEAUX Etienne, Rue du Pont, 9b à 5360 Natoye PIRSON Joseph, Rue du relais, 20, à 5363 Emptinne WARZEE Hubert, Chaussée d'Andenne, 11 à 5363 Emptinne BECK, Rue de Monin, 72 à 5362 Achet SCS WARZEE Camille et Cie, Rue de la Vallée du Bocq, 2 à 5361 Scy	€ 8.000,00
MP/2022/F/05	Fourniture de sel de déneigement (1an, reconductible 2 fois)	procédure négociée sans publication préalable	17/10/2022	ECODREAM, Rue Martinpa, 11, à 4557 Soheit-Tinlot	€ 44.284,67
MP/2022/S/07	Consultance en matière de dispense de versement de précompte professionnel pour le travail en équipe - travaux immobiliers	procédure négociée sans publication préalable	17/10/2022	Forecast Consulting SA, Avenue Arnaud Fraiteur, 15-23 à 1050 Bruxelles (Ixelles)	€ 27.830,00

MP/dt/2022/S/10	Désignation d'un ingénieur en stabilité - Rue du Relais 6	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	17/10/2022	Havelange Bureau d'Étuds SPRL, Rue des Cerisiers, 1 à 6960 Manhay	€ 900,00
MP/dt/2022/F/20	Achat d'un PC portable - Chef du Service Travaux	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	17/10/2022	CIVADIS SA, Rue De Neverlee 12 à 5020 Suarlee	€ 1.648,25
MP/dt/2022/S/11	Désignation d'un avocat spécialisé en matière de droit de l'urbanisme	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	24/10/2022	Association d'avocats PNT, Chaussée de Marche, 458 à 5101 Erpent	€ 326,70/h
MP/dt/2022/F/18	Fourniture d'un lave-vaisselle semi-professionnel - école communale de Mohiville	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	26/10/2022	B.DOUXFILS SPRL, Rue Du Bois D'ausse 31 à 5330 Assesse	€ 3.351,70
MP/dt/2022/F/17	Fourniture de mobilier pour les écoles de Schaltin et Natoye	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	26/10/2022	ALVAN, Rue de Berlaimont, 2 à 6220 Fleurus	€ 11.566,12
MP/dt/2022/T/09	Achat de mobilier de bureau - Maison communale	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	26/10/2022	ETABLISSEMENTS NOEL BUREAU - BURO PARTNER sprl, ROUTE DE	€ 7.562,50

				NEUFCHÂTEAU 74 à 6800 Libramont-Chevigny	
MP/dt/2022/T/10	Réparation de 2 zones de sol et relignage linéaire - hall de Hamois	facture acceptée (marchés publics de faible montant)	26/10/2022	Quentin HAZARD, Rue des Blés, 2 à 5363 Emptinne	€ 2.273,70

X. L'ENSEIGNEMENT



I. CORPS ENSEIGNANT

ECOLE ACHET / MOHIVILLE - Rue de la Creugette,12 - 5362 ACHET / Rue Albert-François de Maillen, 6 - 5361 MOHIVILLE

- Direction : 24 périodes
- **Implantation d'ACHET:**
 - Classes primaires : Trois classes organisées + 14 périodes d'aide complémentaire (* dont FLA) + 1 période Missions collectives (SEE) + 3 périodes d'accompagnement personnalisé.
 - Classes maternelles : Deux classes organisées + 14 périodes d'aide complémentaire (*)
- **Implantation de MOHIVILLE:**
 - Classes primaires : Quatre classes organisées + 7 périodes d'aide complémentaire (*) + 2 périodes Missions collectives (SEE) + 3 périodes d'accompagnement personnalisé.
 - Classes maternelles : Deux classes organisées + 1 périodes d'aide complémentair (*).

ECOLE de HAMOIS - Rue d'Hubinne n°1a à 5360 HAMOIS

- Direction : 24 périodes
- Classes primaires : Sept classes organisées + 24 périodes d'aide complémentaire (* + primo arrivant) + 3 périodes Missions collectives (SEE) + 5 périodes d'accompagnement personnalisé.
- Classes maternelles : Trois classes + 19 périodes d'aide complémentaire (*).

ECOLE de SCHALTIN - Rue de l'Ancienne Commune n°5 à 5364 SCHALTIN

- Direction : 18 périodes avec 6 périodes de classe
- Classes primaires : Quatre classes organisées + 17 périodes d'aide complémentaire (*) + 2 périodes Missions collectives (SEE) + 2 périodes d'accompagnement personnalisé.
- Classes maternelles : Trois classes organisées + 1 période d'aide complémentaire (*).

ECOLE de NATOYE - Chaussée de Namur n°23 à 5360 NATOYE

- Direction : 24 périodes
- Classes primaires : Cinq classes organisées + 37 périodes d'aide complémentaire (*) + 3 périodes Missions collectives (SEE) + 5 périodes d'accompagnement personnalisé.
- Classes maternelles : Quatre classes organisées + 7 périodes d'aide complémentaire (* + primo arrivant).
- Classe DASPA: dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants : Octroi de 12 périodes d'aide complémentaire pour l'école de NATOYE

Aides complémentaires:

- Natoye: 1 emploi de puéricultrice APE 4/5ème temps
- Natoye: 1 emploi d'aide maternel PART/APE 4/5ème temps
- Hamois: 1 emploi de puéricultrice APE 4/5ème temps
- Schaltin: 1 emploi d'aide maternel PART/APE 4/5ème temps
- Achet: 1 emploi d'aide maternel PART/APE 4/5ème temps
- Mohiville: 1 emploi d'aide maternel PART/APE 4/5ème temps
- PQ: 1 institutrice primaire APE temps-plein "projet nature"

MAITRES SPECIAUX :

- Maître d'éducation physique : 50 périodes
- Maître de Psychomotricité : 28 périodes
- Maître de Morale : 11 périodes
- Maître de Religion catholique : 11 périodes
- Maître de Religion islamique : 2 périodes
- Maître de CPC et de dispense :
 - CPC : 24 périodes
 - Dispense : 11 périodes
- Maître de seconde langue (néerlandais) : 18 périodes

II. EVOLUTIONS DE CARRIERE

Nominations à titre définitif à partir du 01/04/2020

- Un directeur à temps plein.

Personnel en DPPR

- Une institutrice maternelle.
- Une institutrice primaire.

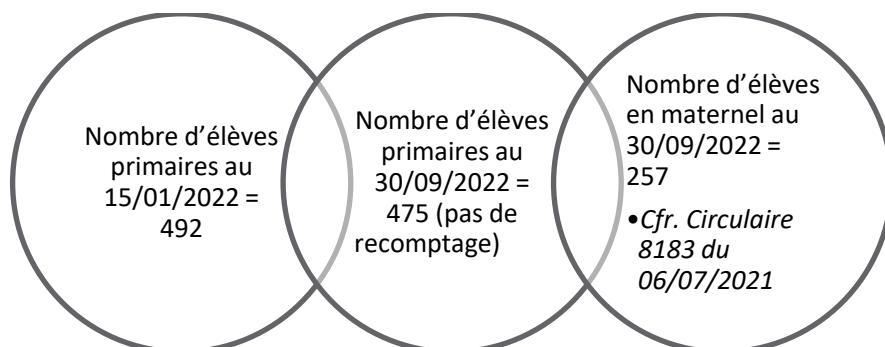
Personnes pensionnées en 2022

- Une institutrice primaire.

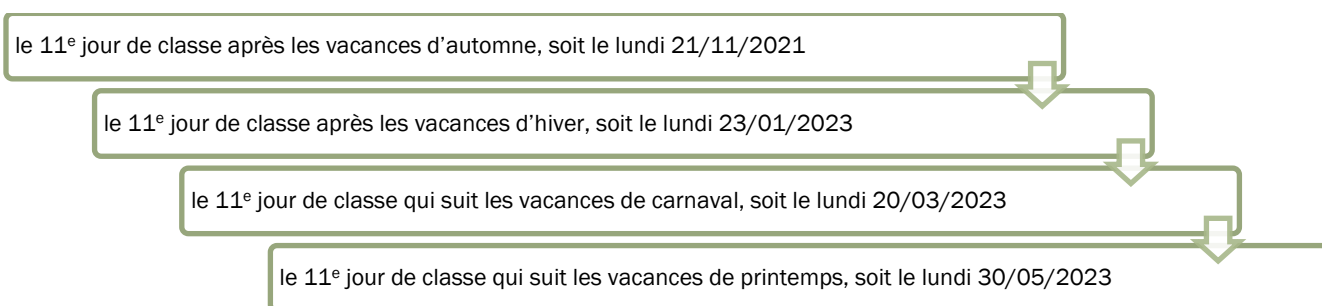
Congé pour mission

- Deux institutrices primaires, au CECP.

III. ENCADREMENT



Quatre augmentations de cadre en maternelle, sont prévues au cours de l'année scolaire 2022/2023 :



Les emplois supplémentaires ainsi obtenus sont maintenus jusqu'au 07/07/2023

La réforme des rythmes scolaires à partir de la rentrée 2022/2023

- Rentrée: 29/08/2022
- Congé d'automne: 24/10/2022 au 4/11/2022
- Congé d'hiver: 26/12/2022 au 6/01/2023
- Congé détente: 20/02/2023 au 03/03/2023
- Vacances de printemps: 01/05/2023 au 12/05/2023
- Fin de l'école: 07/07/2023

LETTRE DE MISSION

Accord unanime du C.C. de confier aux directeurs (trices) une lettre de mission, valable de 2018 à 2024, qui spécifie leur mission générale et leurs missions spécifiques ainsi que les priorités qui leurs sont assignées en fonction des besoins de l'établissement qu'ils (elles) sont appelés (e) à gérer (article 30 du décret du 02.02.2007 fixant le statut des directeurs).

RÈGLEMENT DE TRAVAIL

Approuvé par la CO.PA.LOC. du 09/06/2021 et le Conseil communal du 28/06/2021.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR (ROI)

Approuvé par le Conseil communal du 10/10/2022.

PROJET ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE DU PO

Approuvé par le Conseil communale du 30/08/2020.

Ce règlement s'applique aux élèves, parents, enseignants et à toutes personnes se trouvant dans l'enceinte de l'établissement scolaire.

V. DEPÊCHES ET CIRCULAIRES

DÉPÊCHES DE MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (C. FR) 2022

Deux puéricultrices à 4/5 temps dans l'enseignement maternel : **A.P.E.**
Période d'autorisation d'engagement : 29/08/2022 au 07/07/2023.
Engagement : deux agents nommés

DÉPÊCHE DE MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (C. FR) 2022

Soutien à l'équipe éducatrice (fonction d'instituteur (trice) primaire) – Agent **A.P.E.**
Convention : RWFOB680,
Période d'autorisation d'engagement : 29/08/2022 au 07/07/2023
Engagement à partir du 29/08/2022 d'un agent A.P.E.

DÉPÊCHES DE MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (C. FR) 2022

Quatre assistantes aux institutrices maternelles **PART-APE** de l'ensemble de nos écoles communales.

Période d'engagement : 29/08/2022 au 07/07/2023

Engagement du 29/08/2022

Quatre agents PART-APE 4/5 temps

STATUT DES MEMBRES DU PERSONNEL SUBSIDIÉ DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

Cfr. Décret du 6 juin 1994.

VI. COMMISSIONS

CO.PA.LOC.

- Les commissions paritaires locales sont composées d'un nombre égal de représentants des pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales; leur nombre respectif s'élève à 6 dans les communes de moins de 75.000 habitants
- Les représentants communaux sont : législature 2018-2024
 - @WARZEE-CAVERENNE Valérie, Bourgmestre
 - @PESESSE-GROTZ Anne-Laure, Echevine de l'Enseignement
 - @WILMOTTE Marc, Directeur general
 - @COLLARD Florine, Conseillère communal
 - @LECLERCQ Pascal, Conseiller communal
 - @NIGOT Anne, Conseillère communal

Conseils de participation

- Décret du 24.07.1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental
- Article 1 : arrêter d'un C.P. pour les établissements suivants :
 - @NATOYE / HAMOIS / SCHALTIN /ACHET-MOHIVILLE
- Article 2 : arrêter comme suit du nombre de représentants des différentes catégories :
 - @membres de droit : 3
 - @représentants du personnel d'éducation : 3
 - @représentants des parents : 3
 - @représentants de l'environnement : 3
- Article 3 : de ne pas faire appel à des représentants des élèves
- Article 4 : Membres de droit
 - @Chefs d'établissements, délégué du PO et membres représentant l'environnement social, économique et culturel.

Adhésion à l'ASBL "Conseil de l'enseignement des communes et provinces" de l'Union des Villes et Communes belges

- Mme PESESSE-GROTZ Anne-Laure, échevine de l'instruction publique, est mandatée par le Conseil communal pour participer aux assemblées du conseil de l'enseignement

Adhésion aux Pôles territoriaux

- Adhésion à la nouvelle convention de coopération avec l'école Les Forges de Ciney - :
Conseil communal du 05/09/2022

VII. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

1. SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE À L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.

Les élèves à prendre en compte seront les élèves régulièrement inscrits au 15 janvier 2022 comptabilisés à 100 % pour le primaire et 3^{ème} maternel et à 88,6 % pour le maternel (1^{ère} et 2^{ème}).

Depuis l'année scolaire 2004-2005, les subventions sont en outre différenciées en fonction de l'indice socio-économique (ISE) et de la taille de chaque implantation. Le pourcentage maximum de différenciation est de 10 % ; selon le classement de l'implantation, le taux réel des subventions varie donc entre 90 et 110 % du taux de base.

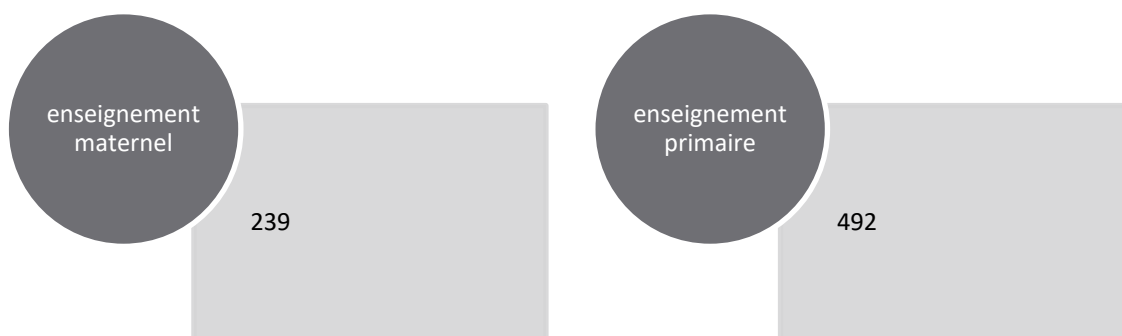
Subvention gratuité de l'enseignement maternel ordinaire : 54,69€ par élèves régulièrement inscrit au 30/09/2021.

Une subvention spécifique est attribuée aux directeurs sans classe = 63,68€ par élève.

Indice socio-économique moyen des implantations – art. 4 du décret du 30.04.2009 organisant un encadrement différencié. Calcul basé sur les données relatives à l'inscription des élèves au 15.01.2021.

13	17	17	16	19
5623 - chée de Namur 23 NATOYE	5619 - rue A.F. de Maillen 6 MOHIVILLE	5620 - rue de la Creugette 12 ACHET	5621 - rue d'Hubinne 1A HAMOIS	5622 - rue de l'Ancienne Com. 5 SCHALTIN

2. LA POPULATION SCOLAIRE AU 15/01/2022 :



3. UTILISATION DES SUBVENTIONS ET PART COMMUNALE

a) Fournitures classiques:

Intervention de 60€ par élève en primaire et 40€ par élève en maternelle (circulaire 8157 du 24/06/2021 décret du 24 juillet 1997, modifié par le décret du 14 mars 2019).

ACHET	MOHIVILLE	HAMOIS	NATOYE	SCHALTIN	Classe DASPA	Fournitures cours philosophiques
M: 1.480€ P: 3.600€	M: 1.520€ P: 4.620€	M: 2.720€ P: 8.340€	M: 2.880€ P: 6.840€	M: 1.960€ P: 5.280€	500€	500€

Frais de voyages scolaires, excursions, classes de plein air:

Intervention de 20€ par élève primaire et de 20€ par élève en maternelle (dont 10€ cfr circulaire 8157)

ACHET	MOHIVILLE	HAMOIS	NATOYE	SCHALTIN
M: 1.240€ P: 1.950€	M: 1.260€ P: 2.540€	M: 2.110€ P: 4.530€	M: 2.440€ P: 4.030€	M: 1.730€ P: 2.760€

Achat de manuels et de logiciels

HAMOIS	ACHET/MOHIVILLE	NATOYE	SCHALTIN
997,92€	833,76 €	773,28 €	574,56 €

Décret du 7 février 2019, relatif à l'agrément et la diffusion de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire

Cours philosophiques

HAMOIS	ACHET/MOHIVILLE	NATOYE	SCHALTIN
3.912,21€	3.324,10 €	3.093,97 €	2.250,16€

Décret du 12 juin 2001

b) Aide spécifique aux directions d'école sans classe (décret du 02.02.2007) :

ACHET / MOHIVILLE	HAMOIS	NATOYE	SCHALTIN
12.290,24€	14.710,08€	11.398,72€	transformation en capital période: 4P/S

c) Excursions :

Ce volet a été adapté aux besoins et est intégré dans les « *Frais de voyages scolaires, excursions, classes de plein air* ».

Locations supplémentaires de car extérieurs pour les trajets journaliers de la Grette et des cours de psychomotricité intra PO :

ECOLES
11.123€

Suite à l'emménagement au 29/08/2022 des enfants de l'école de la Grette dans les nouveaux locaux de l'école de NATOYE, les frais de dépense ont diminué.

d) Bassin de natation:

SCHALTIN	ACHET	MOHIVILLE	HAMOIS	NATOYE
3.750€	1.700€	1.450€	4.250€	4.300€

e) Surveillance de midi :

L'allocation pour surveillance de midi s'élève désormais à 6,50 €, quels que soient les titres des personnes appelées à assurer ces surveillances.

ACHET / MOHIVILLE	HAMOIS	NATOYE	SCHALTIN
2.733€	2.665€	1.911€	1.822€

f) Pharmacies :

SCHALTIN	ACHET	MOHIVILLE	HAMOIS	NATOYE
200€	200€	200€	300€	300€

g) Frais de réception et de représentation:

Si besoin réel et immédiat : sera examiné par le Collège communal.

h) Soutien au Comité scolaire:

Si besoin réel et immédiat : sera examiné par le collège communal.

j) Location pour l'utilisation du hall omnisports de NATOYE:

Toutes les sections de l'entité utilisent les salles précitées pour le cours de gymnastique.

Taux horaire : 6,00 € pour le hall omnisports de NATOYE.

Facturation entre le mois de janvier et le mois d'octobre 2022.

k) Achat matériel nouvelle pédagogie (PdP):

Si besoin réel et immédiat : sera examiné par le collège communal.

l) Achat de mobilier scolaire:

SCHALTIN	ACHET	MOHIVILLE	HAMOIS	NATOYE
8.300€	700€	1.020€	100€	7.470€

m) Achat matériel pour cuisine de collectivité:

MOHIVILLE - lave-vaisselle : 3.350€

ACHET et SCHALTIN – mixeur : 1.520€

n) Construction d'une nouvelle aile à l'école de NATOYE:

Voir descriptif Marché public.

o) Achat de TBI:

Achat de trois tableaux interactifs et PC pour l'école de NATOYE : 9.200€.

p) Contrat rivière haute Meuze :

Animation pisciculture : néant

q) CROSS Communal – sélection :

Collations saines pour tous les enfants de primaire du PO pour leur engagement sportif communal et la location d'un car : 1.000€

r) CROSS demi-final – Rochefort :

Annulé en raison du COVID-19 en février 2022

s) Mission du Conseiller en prévention/délégué à la protection des données:

Un montant forfaitaire de 2.247 euros est octroyé par tranche entamée de 350 élèves calculée sur la base du nombre d'élèves régulièrement inscrits au 15 janvier 2021 dans l'ensemble des écoles d'un même pouvoir organisateur.

PO

7.188,-€

Décret-programme du 12 décembre 2018

XI. L'URBANISME - ENVIRONNEMENT

PERMIS D'URBANISME – STATISTIQUES

	TOTAL
PERMIS D'URBANISME	79
Permis d'urbanisme délivrés par le Collège communal :	67
o Construction d'une habitation unifamiliale :	17
o Construction d'un ensemble de logements (permis groupé) :	0
o Construction d'un bâtiment de services (maison médicale, commerce...)	1
o Transformation et/ou extension d'une habitation :	20
o Transformation/extension d'une habitation pour créer un 2 ^e logement :	0
o Transformation d'un bâtiment non affecté à l'habitat (grange, commerce...) en logement(s) :	12
o Création et/ou modification de baies :	1
o Modification des matériaux de parement de façades ou de couverture de toiture :	2
o Construction d'une piscine :	1
o Construction d'un car-port/garage :	2
o Construction d'une annexe (abri de jardin, remise, abri à bois...) :	0
o Placement d'une tiny house destiné à de l'hébergement touristique :	1
o Régularisation d'annexes :	4
o Construction de bâtiments agricoles (étable, hall agricole, écurie...) :	4
o Transformation d'annexes :	2
o Abattage/élagage d'arbres ou de haies :	0
o Modification du relief du sol :	0
o Pose de panneau publicitaire :	0
o Pose de panneaux photovoltaïques au sol :	4
o Construction d'une cabine électrique :	1
Permis d'urbanisme refusés par le Collège communal :	4
Dossiers déclarés irrecevables :	1
Permis d'urbanisme délivrés par le Fonctionnaire délégué :	4
o Construction d'une cabine électrique	4
Permis d'urbanisme refusés par le Fonctionnaire délégué :	0
Permis d'urbanisme délivrés sur recours auprès du Ministre :	0
Permis d'urbanisme refusés sur recours auprès du Ministre :	3
PERMIS D'URBANISATION	2
Permis d'urbanisation délivré par le Collège communal :	2
Permis d'urbanisation refusé par le Collège communal :	0
PERMIS UNIQUE	5
Permis unique délivré par le Collège communal :	0
Permis unique refusé par le Collège communal :	1

	TOTAL
o Transformation hall de stockage et construction de bureau et d'un atelier	1
Permis unique refusé par les Fonctionnaires technique et délégué :	1
o Construction et exploitation de 5 éoliennes à Emptinal	1
Permis unique délivré sur recours auprès du Ministre :	1
o Construction et exploitation d'1 éolienne à Assesse	1
Permis uniques refusés sur recours auprès du Ministre :	2
o Construction et exploitation d'un poulailler	1
o Construction et exploitation de 4 éoliennes à Ciney (Sovet)	1
PERMIS D'ENVIRONNEMENT	1
Permis d'environnement délivrés par le Collège communal :	1
o Forage et exploitation d'une prise d'eau pour une exploitation agricole	1
Permis d'environnement délivrés par le Fonctionnaire technique :	0
Déclarations de Classe III :	88
o Citernes à gaz :	25
o Citernes à mazout :	14
o Stations d'épuration individuelles :	36
o Combinés citerne à gaz <u>et</u> station d'épuration individuelle :	2
o Combiné citerne à mazout <u>et</u> station d'épuration individuelle:	0
o Elevage de bovins :	2
o Détention de chevaux ou ânes :	2
o Détention de moutons :	1
o Commerces/réparations de véhicules automobiles :	0
o Transformateurs électriques :	1
o Station télécommunications (antennes GSM) :	0
o Atelier de ferronnerie :	1
o Dépôts de produits phytosanitaires :	1
o Forage géothermique :	3
o Forage pour une prise d'eau potabilisable :	0
o Friterie :	0
o Funérarium :	0
ENQUÊTES PUBLIQUES ET ANNONCES DE PROJET	45
Permis d'urbanisme :	38
o Enquêtes publiques (dérogation au plan de secteur) :	7
- dérogation au plan de secteur :	6
- procédure voirie :	1
o Annonces de projet :	29
- Profondeur bâtie :	5
- Ecart par rapport au RGBSR :	12
- Ecart par rapport aux prescriptions du lotissement :	10
- Initiative du Collège	2
Permis d'urbanisation :	0
Permis d'environnement :	1
Permis uniques :	3

	TOTAL
Permis intégré/d'implantation commerciale :	0
Enquêtes à l'échelle de la Wallonie :	3
o Programme opérationnel pour le secteur de la pêche	1
o Politique Agricole Commune 2023-2027	1
o Programme de Gestion durable de l'Azote en Agriculture (PGDA)	1
CERTIFICATS D'URBANISME	1
Certificats d'urbanisme n° 1 :	1
Certificat d'urbanisme n° 2 :	0
DEMANDES NOTARIALES	243
Renseignements urbanistiques :	226
Divisions :	17

CCATM

Nombres de réunion : 5 séances

- 1 en visioconférence (selon les mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid) : 06 décembre 2021
- 4 en présentiel : 19 avril 2022 – 13 juin 2022 – 12 septembre 2022 – 17 octobre 2022

Principales activités :

- Remise d'avis sur demandes de permis : 8
 - o Permis de constructions groupées d'habitations : 3
 - o Permis unique pour la construction de parc éolien : 2
 - o Permis unique pour la construction de poulailler : 1
 - o Certificat d'urbanisme n° 2 sur projet d'habitat groupé : 1
 - o Permis d'urbanisme d'une construction sur terrain dénivelé : 1
- Suivi des décisions urbanistiques sur les dossiers soumis à l'avis de la CCATM

Composition de la CCATM :

O PRESIDENT : WANBECQ Mar

EFFECTIFS	1^{ers} SUPPLEANTS	2^e SUPPLEANTS
O BAUDOIN Chantal	O YSEBAERT Dany	O GRAFE Dominique
O DEGOTTE Jean-Paul	O JOTTARD André	O HORWART André
O JACQUES Dominique	O WATHELET René	O DEROPPE Nestor (<i>décédé le 5 septembre 2022</i>)
O MARTEAUX Etienne	O BONNECHERE Marcel	O CHILIATTE José
O NOEL Dominique	O MOUREAU Muriel	O DUCHATEAU Sophie
O PERAT Larissa	O FAMEREE Cédric	O THURN VALSASSINA Hedwige

« Quart communal »

O MONJOIE Anne-Sophie	O DE KEERSMAEKER Laurent	O PROESMANS Marie-Dominique (<i>remplaçante de NIGOT Anne le 27 juin 2022</i>)
O ROLAND Pierre-Henri	O WARZEE-CAVERENNE Valérie	O ALHADEFF Serge

Voix consultatives

- O JADOT David, échevin de l'urbanisme
- O BERTRAND Cédric, échevin de la mobilité
- O MELANCON Julie, conseillère en urbanisme
- O GEORGES Sophie, conseillère en urbanisme

ESSARTS COMMUNAUX

Location d'essarts communaux dans notre entité :

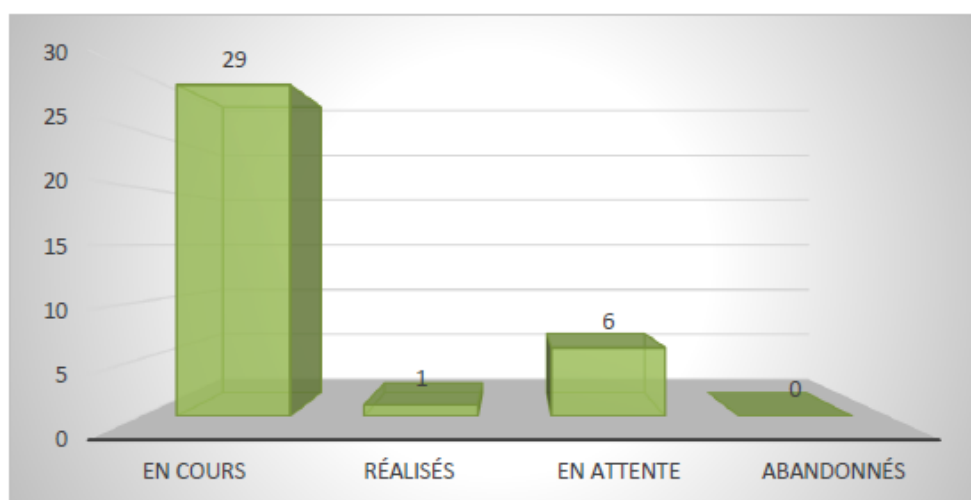
- Année 2020 : Application des coefficients 3,49 (Condroz Namur) et 3,00 (Famenne Namur) pour la location des essarts communaux dans notre entité (M. B. du 13.12.2019).
 - Année 2021 : Application des coefficients 3,44 (Condroz Namur) et 2,89 (Famenne Namur) pour la location des essarts communaux dans notre entité (M. B. du 15.12.2020).
-
- Relocation générale le 22.10.2020 des essarts communaux sur la section de **MOHIVILLE**, pour la période du **01.11.2021 au 31.10.2030**, approuvée par délibération du Conseil du 23.11.2020.
 - Relocation ponctuelle du 26.01.2021 des essarts communaux n° 6B sur la section de **EMPTINNE**, suite au déménagement du locataire, pour la période du **01.11.2020 au 31.10.2025**, approuvée par délibération du Conseil du 21.02.2021.

ACTIVITES 2021



Le PCDR de Hamois a été approuvé par le Gouvernement wallon le 16 février 2016. 2021 est donc la sixième année de mise en œuvre des projets. Outre les deux premières conventions relatives à la création d'une liaison douce reliant Hamois et Achet, et l'aménagement d'un espace de rencontre et de convivialité au cœur du village d'Emptinne, plusieurs projets ont été initiés, avec le soutien de la Commission Locale de Développement Rural et la Fondation Rurale de Wallonie. Une troisième convention est d'ailleurs en attente, pour la Rénovation de l'ancienne école des filles de Hamois en maison rurale polyvalente et multiservices. En outre, étant arrivée à mi-parcours de la mise en œuvre du PCDR, la CLDR s'est réunie en date du 27 octobre 2021 pour procéder à une auto-évaluation. Ce rapport d'auto-évaluation a été approuvé par la CLDR et par le Conseil communal. L'année 2021, comme 2020, de la CLDR et du PCDR en général a également été perturbée depuis la crise sanitaire Covid-19.

Le PCDR comporte 36 fiches-projets dont voici une synthèse visuelle de l'état d'avancement :



1. Tableau des projets réalisés

<u>Priorité du PCDR</u>	<u>Numéro projet</u>	<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant du projet à 100%</u>	<u>Pouvoir(s) subsidiant(s)</u>
Lot 1	1	Désignation d'une entreprise pour la réalisation d'aménagements de sécurité routière (travaux en 2022)	52.956,07 €	Aucun
Lot 1	6	Certification PEB des bâtiments publics Octroi d'une subvention sous forme d'avance récupérable pour équiper la buvette du RCS Schaltin de panneaux PV	4.900,00 € 16.000,00 €	
Lot 1	7	Liaison douce Hamois - Achet	941.869,54 €	Développement Rural (582.857,33 €)
Lot 1	8	Installation d'un nouveau jeu dans la plaine de jeux d'Hamois Mare didactique Natagora	11.845,90 €	Province de Namur
Lot 1	11	Action des chèques commerces (aînés et personnel communal)		
Lot 2	15	Ré enduisage de la cour de l'école de Hamois	22.958,24 €	

<u>Priorité du PCDR</u>	<u>Numéro projet</u>	<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant du projet à 100%</u>	<u>Pouvoir(s) subsidiant(s)</u>
Lot 2	19	Nouvelle plaine de jeux de Natoye. Nouveaux modules à Hamois et Haie Jadot Divers modules (Achet, Scy, Haie Jadot, Frisée)	50.237,39 € 23.691,80 € 27.628,17 €	Infrasports (30.890,00 €) Province de Namur
Lot 2	22	Espaces de convivialité à Mohiville (Moulin) installation d'une aire de piquenique / repos.		
Lot 3	29	Plantation de haie (rue du Moinil et Mohiville) dans le cadre de la semaine de l'Arbre Achat de fleurs et plantations diverses Désignation Natagora p/ création de 15 mares	2.392,84 € 1.662,74 €	Semaine de l'Arbre
Lot 3	31	Achat du logiciel « eGuichet »	6.607,57 €	

2. Tableau des projets en cours.

<u>Priorité du PCDR</u>	<u>Numéro du projet</u>	<u>Intitulé du projet</u>	<u>Montant du projet à 100%</u>	<u>Pouvoir(s) subsidiant(s)</u>	<u>Stade d'avancement du projet</u>
Lot 1	1	Carrefour de Fontaine à Emptinne (échangeur Charlemagne/N4)	Inconnu à ce stade	SPW	Des travaux de sécurisation vont être entrepris côté Hamois, sur le carrefour de Fontaine. C'est 2 ronds-points qui prendront place à cet endroit. Les

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
					relevés préparatoires sont en cours.
Lot 1	2	Prise en considération des problématiques du vieillissement des aînés	A définir Ultérieurement	Développement Rural	Création d'un espace communautaire pour les aînés à l'OCTC, en lien avec la rénovation du bâtiment et le lancement du Plan de Cohésion Sociale.
Lot 1	3	Création de places d'accueil pour la petite enfance	200.000,00 €		Désignations d'auteurs de projets pour l'agrandissement de la crèche « les p'tits loups » à Emptinne et pour la transformation de l'école de la Grette en milieu d'accueil.
Lot 1	5	Réflexion globale sur la Mobilité	0 €		Formation d'un Conseiller en Mobilité Développement d'outils à venir.
Lot 1	6	Politique communale de l'environnement et de l'énergie	209.734,37 €	UREBA : 110.325,00 €	L'école de Hamois est reprise dans l'UREBA exceptionnel 2021.
Lot 1	8	Valorisation du centre de Hamois : Hubinne	4.500,00 €	BiodiverCité	Appel à projets « BiodiverCité » pour la restauration d'une mare à Hubinne.

MISSIONS DU SERVICE

Programmes communaux en matière de logement (Ancrage communal)

Le gouvernement Wallon octroie des subventions aux communes en vue de la création de logements publics. Les communes travaillent de concert avec les divers opérateurs du logement pour créer ces logements publics. Malheureusement, plus aucune subvention n'a été proposée depuis 2013. Toutefois, il est nécessaire de réfléchir aux projets futurs qui pourraient être proposés dès que le Gouvernement Wallon soumettra un nouveau plan d'ancrage.

Chaque année, une réunion de concertation est organisée afin de faire le point sur ces logements publics ; les divers opérateurs échangent leurs expériences et discutent des possibilités futures.

Il y a actuellement 78 logements publics sur la commune de Hamois.

La commune remplit son obligation des 2 logements de transit.

Salubrité

Sur base du Code Wallon de l'Habitation Durable – Arrêté du Gouvernement Wallon du 30 août 2007

Le Service Public de Wallonie - Département du logement peut être sollicité pour effectuer des enquêtes de salubrité. Les enquêteurs se rendent sur place réalisent une analyse poussée du logement pour déceler d'éventuels problèmes intrinsèques au logement (humidité, stabilité,...) mais également que les logements ont une superficie minimale, que les pièces sont suffisamment éclairées et que certains critères de sécurité sont respectés. Ces analyses sont appliquées à toutes les créations de logements mais visent en priorité les logements destinés à être mis en location pour éviter les marchands de sommeil.

Généralement ces enquêtes de salubrité sont initiées suite aux plaintes des locataires.

Aucune enquête de salubrité n'a été sollicitée en 2022 ce qui laisse espérer que les logements mis en location sur la commune sont de qualité.

Salubrité et sécurité publique basées sur l'Article 135 de la Nouvelle Loi Communale

Lorsque la salubrité ou la sécurité publique sont en jeu, la Bourgmestre a le devoir de prendre des mesures pour imposer au propriétaire en cause de pallier aux manquements.

Cette législation est relative aux constructions, aux arbres, aux nuisibles,... qui engendreraient un risque pour la sécurité ou la salubrité publique.

Un arrêté de Police a été dressé pour interdire l'accès à une propriété car un entrepôt est en très mauvais état.

Bâtiments inoccupés

Un listing des bâtiments inoccupés est réalisé dans le but de pallier au manque de logements en Wallonie. En effet, il est nécessaire d'inciter les propriétaires de biens inoccupés à les remettre sur le marché de l'immobilier au plus vite. Cela évite également les chancres sur la commune et de ce fait des problèmes de salubrité et de sécurité publique.

Lors de l'envoi des constats d'inoccupation aux propriétaires des biens, il leur est expliqué la possibilité de mettre leur bien en gestion à l'Agence Immobilière Sociale.

Une taxe est d'application pour les propriétaires qui laissent leur bien à l'abandon, celle-ci s'élève à 100€ par mètre courant de façade à chacun des niveaux inoccupés pour la 1^{ère} taxation (150€ la 2^{ème} taxe et 180€ les suivantes). Toutefois, rare sont les cas où une taxe est appliquée.

Généralement les biens inoccupés sont en passe d'être mis en vente, en instance de succession, en travaux,...etc.

Un 1^{er} constat a été dressé.

Treize 2^{ème} constat ont été dressés.

Seulement une taxe a été appliquée, ce qui démontre que ce recensement permet de sensibiliser les propriétaires à ne pas laisser leur bien inoccupé.

Le service logement travail notamment de concert avec les services de police qui lui transmette des rapports pour dénoncer par exemple le non-entretien de propriétés ce qui aboutit parfois, après recherches, à trouver des bâtiments inoccupés.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, ORES, l'AIEC et la SWDE doivent fournir à la commune de HAMOIS la liste des logements qui n'ont pas une consommation électrique minimale de 100KW an ou une consommation de 15m³ d'eau par an. Ce qui constitue une preuve supplémentaire que ces logements n'ont pas une occupation réelle.

Secondes résidences

Hamois comptabilise 58 secondes résidences en 2022.

Une taxe annuelle est d'application et s'élève à 600€ par an.

Avis urbanisme

11 avis sur plans ont été rendus sur des permis d'urbanisme pour la création de logement. Ces avis sont basés sur l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 30 août 2007 déterminant les critères minimaux de salubrité, les critères de surpeuplement et portant les définitions visées à l'article 1er, 19° à 22 ° bis du Code Wallon de l'habitation Durable et ses modifications.

Ces analyses ont pour but de vérifier que les logements créés ont une superficie suffisante, que les pièces sont suffisamment éclairées, que certains critères de sécurité sont respectés. Ces enquêtes sont faites pour lutter contre les marchands de sommeil.

Le service patrimoine s'occupe :

- **De la vente** de biens communaux. Des parcelles dont la commune n'a pas ou n'a plus l'utilité sont proposés à la vente. L'une a été vendue à Scy car un citoyen en avait déjà la jouissance depuis de très nombreuses années.

Un module placé à l'école de Natoye a également été vendu suite à la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

Un autre terrain rue des Carrières est en cours de vente.

- **De la mise à disposition** de biens communaux. Deux bâtiments ont été mis à disposition du CPAS, l'un pour réaliser un logement de transit et l'autre pour agrandir leurs locaux.
- **De l'acquisition** de biens communaux. Un terrain a été acquis en vue de compléter une des fiches du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) sur l'aménagement du centre de Schaltin afin de relier la salle "la Schaltinoise" au stade St Remacle.
- De la vérification des débits de boissons et de tabacs.
- **De la location** des baux de chasse sur propriétés communales. 5 territoires ont été reloués dont 3 aux locataires sortants et 2 autres en location publique.
- **Des baux emphytéotiques.** Un bail est en cours de prorogation en vue de l'obtention de subsides pour réaliser une nouvelle plaine de jeux au stade Saint Remacle de Schaltin.
- **De l'inventaire des églises et chapelles** situées sur la commune de Hamois dans le but d'établir un état des lieux des soucis majeures de celles-ci comme par exemple la vétusté des installations électriques et de chauffage, la mise en conformité au niveau sécurité / incendie,...
- **De l'inventaire des ponts** situés sur la commune de Hamois dans le but de réaliser une évaluation de leur état ainsi qu'une identification des problèmes de sécurité qu'ils pourraient poser.

1. PERSONNEL EN PLACE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

Une petite vingtaine de collaborateurs composent le service Travaux (17 ouvriers dont 2 mi-temps et un 4/5).

Le travail administratif est réalisé par une employée depuis le 19/04/2021.

LIGNE HIERARCHIQUE :

- Agent Technique D8 entré en fonction le 01/03/2016.
- Agent Technique D7 contrôleur des Travaux, (du 01/10/2020 au 31/03/2022).
- Contremaître depuis le 03/09/2019. (Absent toute l'année 2022).

2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

Bâtiment administratif :

« POSTE 13 » :

Rue d'Achet N°13 à Hamois (Ancienne Poste de Hamois) depuis le 07 octobre 2019.

Ateliers et garage :

Chaussée de Liège N° 74 à 5360 Hamois (jusqu'au 7/10/2019).

Chaussée de Liège N° 47A à 5360 Hamois, appelé « Ateliers de Cheumont ». Une extension de ce hangar est sur le point d'être construite (troisième phase des travaux d'aménagement du site). Le chantier devrait démarrer au printemps 2023. Ce nouveau bâtiment accueillera les bureaux, une salle de réunions, ainsi que l'ensemble des locaux sanitaires indispensables au bon fonctionnement du service (réfectoire, vestiaires, douches, sanitaires, ...).

Ce bâtiment est utilisé uniquement à des fins de stockage et de stationnement.

Depuis le 07 octobre 2019, suite à des problèmes liés à la vétusté des bâtiments de la chaussée de Liège, le service travaux a déménagé au N° 13 de la Rue d'Achet. C'est le « POSTE 13 ». Le site a été nommé ainsi, car il s'agit en effet de l'ancienne Poste de Hamois. Cette situation est donc provisoire, dans l'attente de la réalisation des aménagements sur le site de l'Atelier de Cheumont.

Le service des travaux publics s'occupe de la gestion et de l'entretien des bâtiments communaux (5 écoles, 2 crèches, 7 Eglises, 1 Presbytères, un office du tourisme, les bâtiments administratifs et techniques tels que la Maison communale et ses annexes, le CPAS, un local de réunions, l'Office culturel, le commissariat, le service travaux ...).

Il s'occupe également des espaces verts, chemins de promenades, des bois et des cimetières, des plaines de jeux, des égouts, des aqueducs, des chaussées et des trottoirs, de la signalisation routière et des marquages routiers, du mobilier urbain, des cours d'eau non navigables de catégorie 3, de la vidange des poubelles publiques et de l'évacuation des dépôts clandestins, des situations gênantes ou dangereuses sur l'espace publics.

Il surveille les travaux réalisés par les gestionnaires de câbles et conduites / GCC. Le déneigement est également ponctuellement assuré par le service.

Notre personnel est à la disposition des occupants des bâtiments communaux pour tous les problèmes liés aux bâtiments, à leurs installations techniques et à leur entretien.

Le service compte un agent technique, un contremaître et une vingtaine d'ouvriers. Il a pour objectif d'assurer la sécurité et la qualité de vie des usagers de l'espace public et des bâtiments communaux.

Le service des travaux entretien, aménagement, équipe, embellit, sécurise et construit les infrastructures.

Cinq cellules distinctes sont sur le terrain. Leurs tâches sont multiples. Malgré qu'une interaction importante doit exister entre elles et que la polyvalence de nos collaborateurs est encouragée, il est possible de présenter notre organisation pratique de la manière suivante :

- La cellule VOIRIE s'occupe des chaussées, des trottoirs, des sentiers et chemins, des égouts, du mobilier urbain, des murs de clôture des terrains communaux. Elle gère aussi le déneigement des routes. C'est également cette cellule qui s'occupe des événements et des festivités (mise à disposition et montage de matériel).
- La cellule BATIMENT s'occupe de l'entretien des installations techniques (ELECTRICITE, CHAUFFAGE, TELECOMMUNICATION, ...) de l'intérieur et de l'extérieur des écoles, de la maison communale, des infrastructures sportives, du CPAS, des crèches et autres bâtiments communaux. Cette cellule comprend aussi la partie PEINTURE qui s'occupe de tous les travaux de peinture mais aussi de la signalisation horizontale (marquages routiers),
- La cellule MACONNERIE s'occupe de la signalisation verticale (panneaux routiers), de la construction, de l'entretien et de la réparation des murs en briques, blocs en béton et briques en terre cuite, du rejointoyage des murs, de la réalisation d'éléments en béton, ...
- La cellule ENVIRONNEMENT s'occupe des PLANTATIONS ; bacs à plantes et jardinières, des espaces verts, des bois, des aires de repos, des cimetières. C'est cette cellule qui s'occupe également de la PROPRETE de l'espace publique.

Nos quatre cellules peuvent compter sur les services de la cellule SUPPORT. Celle-ci est composée du MAGASIN pour la mise à disposition du matériel et des matériaux, du GARAGE pour l'entretien et les réparations des véhicules, engins et machines. Des ateliers MENUISERIE et FERONNERIE pour la construction, l'adaptation et la réparation d'une multitude de pièces et d'éléments.

MISSIONS DES DIFFERENTES CELLULES :

- Entretien des égouts, aqueducs, fossés d'écoulement, filets d'eau, avaloirs, signalisation routière, marquages routiers, revêtements des chaussées, trottoirs.
- Mise à disposition et / ou placement de signalisation verticale provisoire.
- Sécurisation lors d'incidents ou de risques sur l'espace publics.
- Déneigement et épandage hivernal.
- Entretien des cours d'eau non navigables de troisième catégorie.
- Entretien général des bâtiments communaux (peinture, électricité, plomberie, sanitaire, chauffage, menuiserie, maçonnerie, ...).
- Dépannages divers.
- Maintenance des installations techniques.
- Entretien des plaines de jeux.
- Fauchage des accotements.
- Tonte des pelouses, taille des haies, élagages.
- Décoration florale (parterres, jardinières et bacs suspendus).
- Entretien du mobilier urbain (bancs, poubelles, parking vélos, barrières).
- Balayage, ramassage des déchets le long des routes et aux abords des conteneurs de collectes, vidange des poubelles publiques.
- Evacuation des dépôts sauvages.
- Transport du matériel (tables, chaises, élément de podiums, ...) et montage des chapiteaux pour les événements et festivités.
- Inhumation et exhumations.
- Entretien des cimetières et des monuments.
- Entretien et réparation du matériel roulant et des machines.

Les principales tâches de l'agent technique sont les suivantes :

- Encadrement du personnel du service TP.
- Étudier, établir, gérer et assurer le suivi des projets communaux relatifs à l'espace public (routes, plaines de jeux, parcs, chemins) et aux bâtiments communaux (écoles, clubs sportifs, Maison communale, ...).
- Maintenance et entretien des propriétés communale.
- Entretien des voiries communales.

- Coordination, organisation et surveillance des missions des ouvriers communaux des différentes cellules (Voirie, Bâtiment, Environnement et Atelier) du service Travaux.
- Suivi des « Gestionnaires des Câbles et Conduites » (réponses à leurs demandes d'autorisations de travaux, surveillance de leurs chantiers, utilisation du site kLIM-CICC et de la plateforme POWALCO).
- Rédaction des clauses techniques des cahiers spéciaux des charges de marchés publics de travaux, de fournitures et de services.
- Assurer un suivi technique des dossiers.
- Élaborer des plans, des métrés et des estimations de travaux.
- Contrôler les travaux effectués par les entreprises et Gestionnaires des Câbles et Conduites.
- Contrôler et corriger les états d'avancement des différents chantiers.
- Assumer la rédaction de courriers divers et les demandes au Collège. Assurer le suivi des décisions.
- Rendre des avis, conseiller l'autorité et gérer des dossiers à spécificité technique.
- Assurer les approvisionnements divers pour le service des travaux (cahiers des charges, demandes d'offres et de bons de commandes).
- Assurer une assistance technique.
- Recevoir, écouter et Informer les riverains.
- Informer les gestionnaires des bâtiments communaux sur les interventions techniques.
- Etablir des rapports.
- Appliquer les décisions, notes de service, prescriptions techniques et instructions données par l'autorité.
- Assurer une réaction rapide lors des problèmes de sécurité dans les bâtiments et l'espace public.
- Estimer la main d'œuvre, le matériel et les matériaux nécessaires à mettre en œuvre par travail.
- Estimer le coût de la dépense pour chaque travail.
- Lister les travaux à réaliser.

Les principales tâches du contremaître sont les suivantes :

- Encadrer les ouvriers. Ils sont le lien entre ces derniers et les agents techniques. Le contremaître est l'interlocuteur privilégié de l'agent technique. Il est son adjoint.
- Organiser les chantiers et les équipes de travail dont ils ont la responsabilité.
- Planifier les travaux sur base du document rédigé régulièrement par FD (liste des travaux à exécuter).
- Veiller à la sécurité des ouvriers mais aussi à celle des usagers.
- S'assurer que les travaux sont réalisés dans les règles de l'art avec toute la perfection possible.
- Programmer les entretiens et réparations des machines et du matériel roulant.

- Faire respecter les instructions, règlements et horaires.
- Demander au minimum 3 offres de prix pour des fournitures de matériaux et de matériel.
- Rédiger les descriptifs techniques pour l'acquisition du petit matériel et de l'outillage.

Les principales tâches de l'employée administrative polyvalente sont les suivantes :

La gestion du service Travaux génère bon nombre de tâches administratives. Le rôle de l'employée est de délester les agents techniques et les contremaîtres d'une partie de celles-ci.

Elle assure le suivi administratif des dossiers relatifs à l'environnement, aux voiries et aux bâtiments communaux et fourni un soutien à la cellule Support.

Elle est chargée de centraliser et gérer les appels téléphoniques, les mails, les courriers. La capacité de rédaction et la facilité de contact sont donc essentielles pour l'exercice de cette fonction.

- Rédaction des demandes de bons de commandes (**500 Bons de commandes** environ).
- L'élaboration et le suivi du planning des interventions techniques, de maintenance et entretien des bâtiments prévues en régie communale.
- Le suivi de l'exécution des prestations réalisées par des prestataires externes.
- La préparation des dossiers à introduire au Collège communal, la rédaction de délibérations (IMIO) et le suivi des décisions.
- La gestion des impétrants (**POWALCO**) : demandes d'autorisation, inscription de chantiers, validation de chantiers, suivi des plaintes de riverains.
- La gestion des demandes sur la plateforme fédérale de notification des chantiers d'excavation (**KLIM-CICC**).
- La relecture de cahier des charges techniques et l'encodage des bordereaux dans le logiciel des marchés publics (**3P**).
- Les contacts avec les autres services ou intervenants externes (téléphone, courrier, email).
- Aide à la préparation et au suivi de petits marchés publics à faible caractère technique (demande d'offres, analyse et demandes de bon de commande).
- Tenue de tableaux de suivi (présences, dégâts, stock machines et outillages).
- Commande de matériel de bureau.
- Recherche d'informations.
- Gestion des poubelles jaunes, centralisation des demandes, vérifications des paiements, organisation des livraisons (**115** ventes de poubelles jaunes).
- Classement des arrêtés et ordonnances de police.

- Archivage de certains documents.
- Suivi des problèmes informatiques et de téléphonie.
- Préparation de documents pour l'organisation des enterrements.
- Support au magasin.
- Suivi des demandes de car scolaire (planning et entretien).
- Suivi des demandes de matériel en cas de manifestations.
- Responsable logistique des cimetières.

3. RÉDACTION DES CLAUSES TECHNIQUES DES CAHIERS DES CHARGES ET DESCRIPTIFS TECHNIQUES POUR LES MARCHÉS PUBLICS + ANALYSE DES OFFRES + SUIVIS + APPROBATION DES FACTURES.

FD 01/10/21. Clauses techniques pour le marché de fourniture des éléments nécessaires à la réalisation de **clôtures rigides** RAL 7030 Panneaux, Poteaux, portillons privatifs. (3 pages).

FD 05/10/21. Marché de services, clauses techniques, portant sur le **déneigement mécanique et l'épandage** de sel de déneigement sur les voiries communales en vue d'améliorer la sécurité des usagers de la route en période hivernale. Actions coordonnées et simultanées de deux engins de même prestataire. (16 pages).

FD 06/10/2021 : Descriptif technique pour l'achat de **plaquettes forestières** pour surfaces amortissantes de plaines de jeux.

FD 11/10/21. Cahier des charges, clauses techniques, pour la **location en urgence d'un système de chauffage de secours mobile** placé dans un conteneur autonome et prêt à l'emploi pour remplacement temporaire de la chaufferie existante de l'école de Schaltin, endommagée lors des inondations de juillet 2021 + bordereau de prix. (5 pages). (Travail non réalisé ; délocalisation + achat chaufferettes électriques).

FD 14/10/21. Descriptif technique pour le **nettoyage complet de la citerne à mazout** de l'école communale de Schaltin avant remise en activité de la chaufferie. Méthodologie.

FD 14/10/21. Descriptif technique pour le marché ayant pour objet la réalisation par **arboriste grimpeur-élagueur qualifié** d'un abattage par démontage d'un frêne. Rue de Champion. Abattage par démontage, évacuation des produits de coupe et déchets compris. Le sujet à abattre présente un état sanitaire inquiétant, pouvant présenter un danger pour la sécurité publique. Travaux réalisés du 20 au 23/12/2021.

FD 25/10/2021 : Réfection complète de **l'installation électrique de l'église Saint-Martin** d'Emptinne (relance).

FD 27/10/21. Marché public, clauses techniques, pour le **remplacement de la porte d'entrée principale extérieure** de l'école d'Achet, bâtiment primitif. (15 pages).

FD 19/11/21. Descriptif pour **l'acquisition de 12 barrières de sécurité décoratives** type « Croix Saint-André » amovibles.

FD 24/11/21. Cahier des charges, clauses techniques, pour la **fourniture de 21 points d'accès (antennes) et 3 Switch d'environ 16 ports** dont **MINIMUM 10** ports Power Over Ethernet (PoE) professionnels.

FD 16/12/2021. **Remplacement de toute l'installation gaz propane** de la cuisine de l'école d'Achet.

FD 14/01/2022 : Remplacement, dans les sous-sols de l'école de Schaltin, de **quatre portes dont une coupe-feu RF 1h00**, endommagées lors des inondations de juillet 2021.

FD 20/01/2022 : EGLISE DE SCY, Rue Hector Monjoie 5361 Hamois : **Evacuation de la citerne à mazout** existante. Marché de travaux.

FD 26/01/2022 : Ecole d'Achet : Crédence **en inox aspect brossé sens horizontal derrière la nouvelle cuisinière ainsi que derrière la friteuse**. Fourniture et pose.

FD 11/02/2022 : Remplacement de la **vitre vandalisée** de dimensions 20,5 x 133,5 présente dans une porte extérieure de l'ancien Presbytère de Schaltin, bâtiment utilisé par le PATRO, par un panneau isolant en sandwich entre deux feuilles d'aluminium d'épaisseur 1,5 mm chacune à la couleur de la porte, c'est-à-dire au RAL 7039. (BDC 05/05/2022).

FD 16/02/2022 : **Enrobé hydrocarboné** à froid 0/7 et à chaud à squelette sableux pour couche d'usure / de roulement, de **type AC-10 surf 4-1** (anciennement dénommé BB-4C) + Enrobé pour sous couche et reprofilage, de **type AC- 14 base 3-1**. (Anciennement dénommé BB-3B) + **Emulsion bitumeuse** pour application avant la pose de la couche d'enrobé hydrocarboné comme colle, pour assurer l'adhésivité des différentes couches et la résistance de l'ensemble, **sables et empièvements stabilisés, bétons**.

FD 16/02/2022 : **Pupitres d'informations** didactiques (2).

FD 17/02/2022 : **Corbeille urbaine** métallique (1).

FD 21/02/2022 : Fourniture des éléments nécessaires à la réalisation de **clôtures rigides** pour le puits d'eau du foot de Schaltin et les citernes à gaz des écoles d'Achet et de Natoye.

FD 25/02/2022 : Marché de service portant sur **l'inspection, le curage, le débouchage et la vidange (avec moyens mécaniques) des ouvrages d'assainissement** qui constituent le réseau communal d'égouttage, afin d'assurer l'écoulement normal des eaux usées et pluviales en vue de leur évacuation.

FD 10/03/2022 : **Remplacement de trois châssis** de la section « Maternelle et garderie », au rez-de-chaussée, prolongement de la cour de récréation, de l'école de Mohiville, située Rue Albert-François de Maillen 6, 5361 Hamois.

FD 15/03/2022 : Nouveau descriptif technique pour le remplacement de la **porte principale de l'école de Achet**, actuellement déficiente et en PVC. La première version du 27/10/2021 prévoyait un nouveau châssis en bois Méranti. Elle a été adaptée à la demande du Collège (priorité à l'aluminium). Même teinte que celle choisie pour la nouvelle annexe. Cette version de cahier des charges propose un châssis en aluminium avec variante en bois et 2 options : ouvrant avec ou sans allège constituée d'un panneau plein pour chaque variante (bois ou aluminium).

FD 16/03/2022 : Remise en état / **réparation, entretien et renforcement de la porte en aluminium d'entrée principale de l'annexe de l'école d'Achet**. Contrôle et entretien de **l'ensemble des châssis et portes extérieures** en aluminium de la nouvelle annexe (façade avant, rez-de-chaussée et étage).

FD 14/04/2022 : Réalisation par arboriste grimpeur- élagueur qualifié d'un **démontage d'arbre (saule) à partir de ses deux premiers mètres** et l'évacuation des produits de coupe et déchets, Rue du Bois des Fys à 5363 Emptinne. Le sujet présente un état sanitaire inquiétant, pouvant présenter un danger pour la sécurité publique. Une de ses branches a d'ailleurs récemment provoqué un sinistre lors de sa chute sur une tresse de câbles aériens.

FD 27/04/2022 : Descriptif pour l'achat de **plaques couvercles coupe-air d'avaloir**. Dimensions : 46 cm x 24 cm. Pour avaloirs récents de 50 cm x 60 cm / D400 / BENOR pour la rue de Wachenne à Schaltin.

FD 27/04/2022 : Descriptif pour l'achat d'**AUGES à mortier rectangulaire** de 200 litres en Polyéthylène Haute Densité / PEHD avec poignées de levage. Charge maximum admissible : Minimum 420 Kg.

FD 03/05/2022 : Descriptif pour l'achat de deux **dévidoirs portables d'arrosage complets**. Nez de robinet 33,3 mm (1"). Raccord d'arrosage rapide. Tuyau d'arrosage Longueur 40 mètres, Ø 26 mm. Pièce de connexion rapide de l'outil final. Lance d'arrosage.

FD 02/09/2022 : **Matériel sanitaire et de chauffage. Marché stock**. Amélioration du descriptif et du bordereau (référence supplémentaire + élévation de la qualité de certains éléments + économie d'eau. Ce marché stock compte donc à présent 1171 références.

FD 02/09/2022 : Descriptif technique pour l'**optimalisation du volume de déchargement de végétaux du véhicule utilitaire de la cellule environnement** par la réhausse tôle amovible des ridelles latérales droites et gauche.

FD 14/09/2022 : Descriptif technique pour l'achat de **peinture routière rétro réfléchissante en phase aqueuse, produit de saupoudrage et billeur**, outil de saupoudrage manuel. Variante : peinture sans billes.

FD 20/09/2022 : Acquisition de 20 jardinières de ville décoratives. Clauses techniques.

FD 30/09/2022 : descriptif technique pour l'acquisition de **12 différents types de marqueurs de chaussées et d'obstacles**. Il s'agit plus précisément de « **dispositifs de guidages et d'avertissement d'obstacles pour la sécurisation des usagers de la route en conditions nocturnes** ».

FD 24/10/2022 : Descriptif technique pour la fourniture et pose d'un **nouveau GARDE-CORPS** pour la Rue de Francesse à Natoye. Protection à implanter au-dessus des deux têtes d'aqueduc situées face aux habitation N° 13 et 11.

FD 28/10/2022 : Cahier des charges pour l'acquisition d'un **véhicule utilitaire de type camion porte-conteneurs, d'un conteneur, d'un plateau de travail type benne et d'une berce pour notre épandeur** (29 pages) + liste de vérifications (11 pages).

FD 16/11/2022 : Descriptif technique pour la fourniture et pose d'un nouveau GARDE-CORPS pour la Rue de Francesse à Natoye. **Protection à implanter au-dessus des deux têtes d'aqueduc** situées face aux habitation N° 13 et 11. (Version 2 : Variante avec croix Saint André demandé par le collège).

DJ 02/11/2022 : Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment occupé par le club de pétanque « Les Boules du Bocq ».

FD 30/11/2022 : Marché ayant pour objet : « Remise en état / réparation, contrôle, entretien, renforcement et réglage de deux portes extérieures en acier du hall omnisports de l'école de Hamois ».

4. CONSULTATIONS DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES. DEMANDES D'OFFRES DE PRIX POUR MISE EN CONCURRENCE AVANT DEMANDES DE BONS DE COMMANDES (500 BDC ENVIRON).

Ces offres de prix accompagnent les formulaires de demandes de bons de commandes. Un dossier incomplet implique la non réception du bon de commande souhaité.

Matériel électrique, sanitaire et de chauffage.

Consommable, machines, pièces détachées (Voir point 33).

Matériaux voiries :

Potelets azobé + catadioptrés.

Panneaux « Commune Sportive ».

Divers panneaux de signalisation routière.

Signalisation : « Chantier Mobile ».

Panneau D1 et D5 pour bacs à plantes.

Barrières Type Croix de St - André.

Poteaux de soutien de panneaux de signalisation.

Radars préventifs solaires.

Asphalte à froid 0/7 en sac de 25 kg : 240 sacs soit **6 tonnes**.

Asphalte à froid en vrac : **33 tonnes**.

Turbo béton : 300 sacs de 25 Kg, soit **7500 Kg**.

Ciment 32.5 : 120 sacs de 25 Kg, soit **3000 Kg**.

Stabilisé Poussier : **65 tonnes**.

Peinture bâtiment et marquage routier :

- Huiles de lin : 20 litres.
- Peinture Rouge : 1 litre.
- Peinture Verte : 5 litres.
- Peinture Noire : 12.5 litres.
- Peintures blanches et colorée autres : 477.50 litres.
- Peintures pour rouille : 5 litres.
- Tapes : 40 de 19 mm – 40 de 25mm – 20 de 50mm.
- Acétone : 50 litres.
- Papier Ponce : 3 feuilles.
- Peinture routière : 152 kg.
- Microbilles pour peinture routière : 50 kg.
- Billeur pour l'épandage des microbilles.

Installations de chauffage des Eglises :

17/01/2022 : Demande d'un avis professionnel et objectif sur l'état des installations de chauffage - générateurs à air chaud dont le combustible est le mazout - des 6 églises dont une, celle de Mohiville, est partiellement classée. Diagnostic, d'options et de budgets nécessaires à la mise en conformité ? - réparation ? - modernisation ?... En tenant compte de l'aspect résistance au feu des chaufferies en fonction de la réglementation en vigueur actuellement.

5. ETUDES ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN COURS AVANT EXÉCUTION DE TRAVAUX

- **Extension de l'école de Hamois** (transformation du commissariat chaussée de Liège).
- Chapelle Sainte Agathe, Rue d'Hubinne : **Restauration des décors et entretien des maçonneries.** Monument classé le 15/01/1936.
- **Réaménagement de la place** d'Emptinne.
- Projet d'aménagement des **infrastructures du RCS Schaltin** (infraspport).
- **Réaménagement de la Place** de la Grette à Natoye.
- Réaménagement du bâtiment situé Rue du Relais 4 en **Commissariat**.
- FONTAINE à Emptinne ; aménagement de deux **ronds-points** (Voirie régionale).

- **Entretien et sécurisation des voiries (Auteur de projets) :**
- Dans le cadre du schéma régional des ressources en eau, la **SWDE** étudie actuellement la pose d'une conduite DN500 sur la commune de Hamois (chantier prévu en 2023).

6. SERVICE HIVER – DÉNEIGEMENT

FD 16/11/2022 : Rédaction du rapport de procédure déneigement 2022 (16 pages).

Ce rapport traite et clarifie les points suivants :

1. Déclenchement des opérations - Equipement de travail – Omnium.
2. Coordinateurs.
3. Traitement manuel des surfaces.
4. Traitement motorisé des surfaces.
5. Récupérations.
6. Véhicules.
7. GSM de garde.
8. Sacs de sel de déneigement.
9. Routes non traitées.
10. Aides professionnelles extérieures (Camion (1) et Tracteurs lames (5)).
11. Organisation (procédure).
12. Circuits prioritaires (CAMION prestataire + CAMION commune + 1 TRACTEUR).
13. Formulaire « Type ».
14. Cahier des rapports.

7. RÉDACTION DES LISTES « RÉSERVOIR DES TRAVAUX » À RÉALISER PAR LES DIFFÉRENTES CELLULES

Cette liste constitue, par cellule, un « réservoir des travaux à réaliser » rédigé par l'Agent Technique FD. Le rôle du Contremaître est justement de puiser dans ce réservoir et de planifier quotidiennement au mieux les différents travaux de manière plus précise. Le suivi des ouvriers et la bonne tenue des chantiers font également partie de son rôle.

La planification quotidienne dépendra du degré d'urgence (danger pour les personnes et pour l'infrastructure) de la disponibilité des ouvriers (congés, maladies, ...), de la météo (pluie, gel), de la livraison ou de la disposition des matériaux et du matériel (marché stock, 3 prix, bon de commande), des véhicules disponibles (pannes, entretiens, contrôle technique), ...

- 24/01/2022 (37 points).
- 12/01/2022 (7 points).

8. Rédaction du rapport d'activités annuel 2022 du service TP :

- Terminé le 02/12/2022.

9. TRAVAUX EN COURS :

Rue d'Alvaux à Hamois :

Réfection complète de la voirie, entre les Rues Saint-Pierre et du Tonnelier.

PIC 2019 / 2020. Auteur de projet : INASEP. Travaux de voirie comprenant la réalisation d'un égouttage, partie cofinancée par la SPGE.

Le montant des travaux de voirie était estimé, hors frais d'études, à 239.653 € HTVA.

Le montant des travaux d'égouttage était estimé, hors frais d'études, à 176.150 € HTVA.

Rue de Francesse à Natoye, entre les numéros 11 et 13 :

Travaux réalisés par INFRABEL et l'Administration communale.

La conduite existante (Ø 600), qui relie la structure en « S » au cours d'eau en traversant le jardin du N° 13 ainsi que la rue de Francesse, a une capacité de débit insuffisante par rapport aux quantités énormes d'eau à diriger vers le cours d'eau. En amont, cet aqueduc passe sous les voies de chemin de fer.

Cela entraîne la mise sous pression de cette conduite ainsi que des débordements en amont lors des averses. Il est nécessaire de la soulager par la pose entre les bâtiments N°11 et N°13 d'un nouveau tuyau parallèle à l'existant.

Nature des travaux :

- Mise en place d'un tuyau circulaire en béton Ø 600 mm entre le « S » de déviation des eaux et le bief.
- Réalisation d'un caniveau de chute à l'aide d'éléments trapézoïdaux préfabriqués en béton entre le tuyau existant en PEHD Ø 500 mm situé à proximité des voies (raccordements des avaloirs).
- Réalisation d'une chambre de visite et de chute.
- Construction d'une tête d'aqueduc.
- Enrochement pour le renforcement des berges du bief à proximité de la tête d'aqueduc ainsi qu'au niveau du « S » de déviation des eaux, passant sous les voies.
- Remise en état des terrains et plantations ainsi que de la chaussée (traversée de voirie).
- Pose d'un garde-corps au-dessus de la tête d'aqueduc.

Ecole de Mohiville :

Remplacement de la chaudière et des réservoirs à combustible. Réalisation d'un nouveau local de chauffe et d'une nouvelle soute à combustible. Réaffectation du local de l'ancienne chaufferie en local technique par la mise en place d'un appareil électrique indépendant pour la production d'eau chaude sanitaire. Ce préparateur de type boiler d'une capacité de 100 litres desservira la cuisine du réfectoire ainsi qu'un robinet de service lavabo et vidoir destiné au personnel d'entretien de cette école.

10. OFFRES D'EMPLOIS SERVICE TRAVAUX

- Engagement Chef de Service Travaux (En fonction à partir du mardi 22/11/2022).
- Engagement Contremaître contrôleur des travaux (En fonction à partir du mardi 22/11/2022).

11. TRAVAUX REALISES DE MANIÈRE REGULIERE

1. Nettoyage de l'espace public, vidange des corbeilles.
2. Evacuation des dépôts clandestins.
3. Ramassage des animaux morts trouvés le long des routes.
4. Entretien des bois communaux.
5. Entretien / nettoyage : tonte, élagages, enlèvement des mauvaises herbes, nettoyage haute pression es monuments, du mobilier urbain, des balustrades de ponts, ... :

- a. Espace public.
 - b. Ravel 1x toutes les 2 à 3 semaines.
 - c. Plaines de jeux.
 - d. Chemins de promenade.
 - e. Bois de Cheumont (récemment aménagé en espace didactique, plaine de jeux et parcours Vita).
 - f. Coria (espace de détente).
 - g. Le long des routes.
 - h. Bulles à verres et conteneurs de récupération des vêtements.
 - i. Cimetières (minimum 4 passages par année).
- Nettoyage et entretien des cimetières + columbariums (haute-pression) et affichage des renouvellements de concession.
 - Nettoyage et entretien des abribus + monuments (Haute-pression).
 - Entretien des bacs à fleurs et ronds-points + plantation.
 - Nettoyage avant et après les évènements.
 - Nettoyage des cours de récréation des toutes les écoles.
6. Dénéigement manuel des trottoirs, cours de récréation des écoles, parking, escaliers, chemins communaux, ...

12. TRAVAUX REALISES SYSTEMATIQUEMENT

- Fauchage des accotements en tracteur avec bras articulé sur l'ensemble de l'entité (2 à 3 passages par année).
- Nettoyage et entretien des abribus + monuments (haute-pression).
- Plantation, entretien régulier (nettoyage, arrosage) des plantations des bacs à fleurs, ronds-points +.
- Tailles des haies communales du territoire.
- Tontes (tracteur tondeuse) de l'ensembles des espaces verts communaux.
- Entretien des bois (juillet-aout).
- Nettoyage de l'espace public avant les évènements.
- Sentiers d'art (aide au montage des œuvres, aménagement des environs, ...).
- Tracteur + gyro chemins de promenades et grands espaces verts (plaine de jeux d'Emptinne, le Coria, etc.).

- Vidange de l'ensemble des poubelles publiques.

13. AUTRES TRAVAUX REALISES DE MANIÈRE REGULIERE

- Curage des avaloirs.
- Nettoyage des filets d'eau.
- Rebouchage des nids de poules sur les chaussées et parkings communaux (émulsion et asphalte à froid + compactage). 80 tonnes en 2021, 39 tonnes cette année.
- Remplacement et renforcement en nombre des plaques de nom de rues délavées.
- Nettoyage de la signalisation verticale et des miroirs de sécurité.
- Remplacement de la signalisation verticale routière volée, endommagée et délavée.
- Enterrements + ouvertures de caveaux.
- Terrassements fosses pleine terre.
- Evacuation régulière des déchets des cimetières.
- Service d'hiver et déneigement des chaussées et épandage de sel manuellement aux abords des bâtiments communaux.
- Placement et enlèvement du grand sapin de Noël sur la place d'Emptinne.
- Deux jours par semaine (le jeudi et le lundi) sont consacrés aux manifestations, festivités et évènements divers ; transport de matériel type tables, chaises, barrières, signalisation, montage de chapiteaux et tonnelles. Placement de signalisation provisoires. Nettoyage et rangements après évènements.). Cela représente 140 demandes / année.
- Déplacement et remise en place du mobilier urbain suivant kermesses (avant arrivée et après départ des forains).
- Démontage et remplacement des bancs après leur modernisation (remplacement des éléments en bois vétustes, peinture).
- Fixation des plaquettes nominatives et d'identification dans les cimetières (parcelles, colombariums).
- Cimetières : réparation des murs d'enceintes en pierre naturelle.
- Nettoyage de tous les Monuments aux morts avant la fête Nationale, placement des drapeaux.
- Préparation des véhicules avant passage au contrôle technique y compris ceux du CPAS.
- Passage périodique au contrôle technique de tous les véhicules, camionnettes, camions, car scolaire y compris ceux du CPAS.
- Entretien régulier et réparation des véhicules et engins y compris véhicules du CPAS.

- Entretien et réparation des machines (tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, tailles haies, combi système, souffleurs, ...).
- Préparation, mise en place / montage et réparations du matériel pour le service d'hiver. Il s'agit d'un semoir pour camions, de 2 lames à neige et du petit matériel.
- Entretien du camion.
- Réparation, adaptation, mise aux normes de dispositifs existants (garde-corps, rampes, ...).
- Travaux de soudure

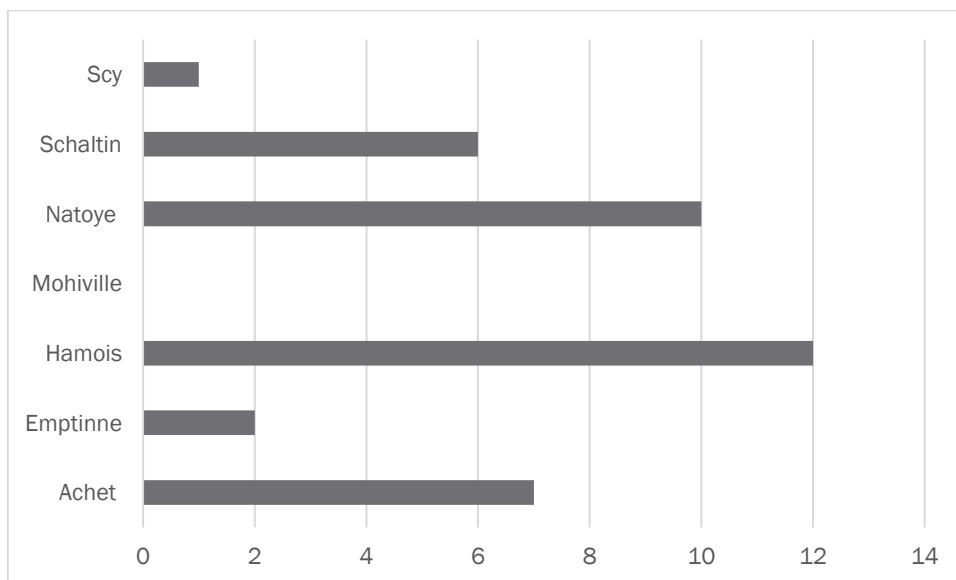
Achats Divers pour ce support :

- Pneus pour les véhicules de service des ouvriers.
- Pièces diverses : plaquettes de freins, ampoules, phares
- Réparation du Case.
- Pièces pour les débroussailleuses et tronçonneuses.

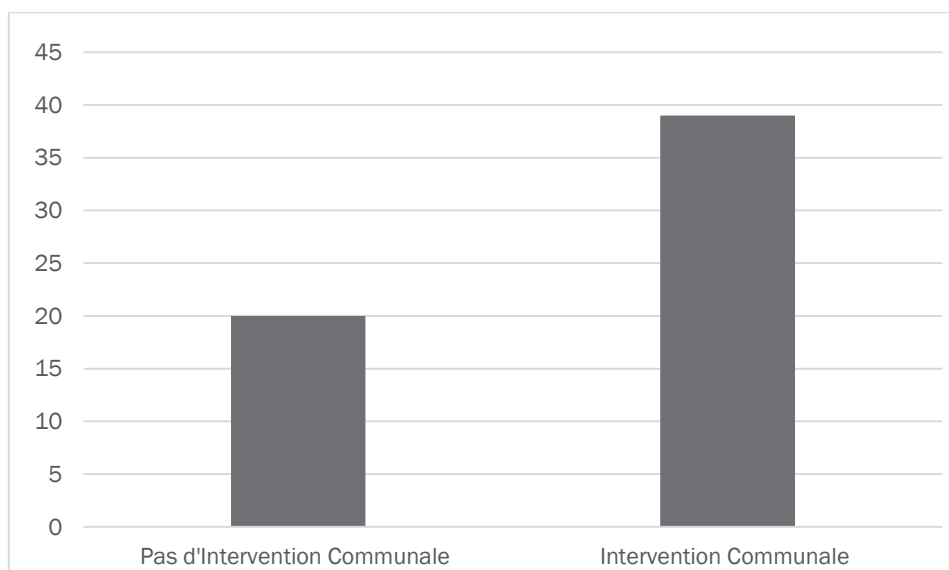
14. TRAVAUX REALISES PONCTUELLEMENT EN 2022 :

- Gestion « cimetières » (4 fossoyeurs « part time » issus des cellules maçonnerie et Environnement) :

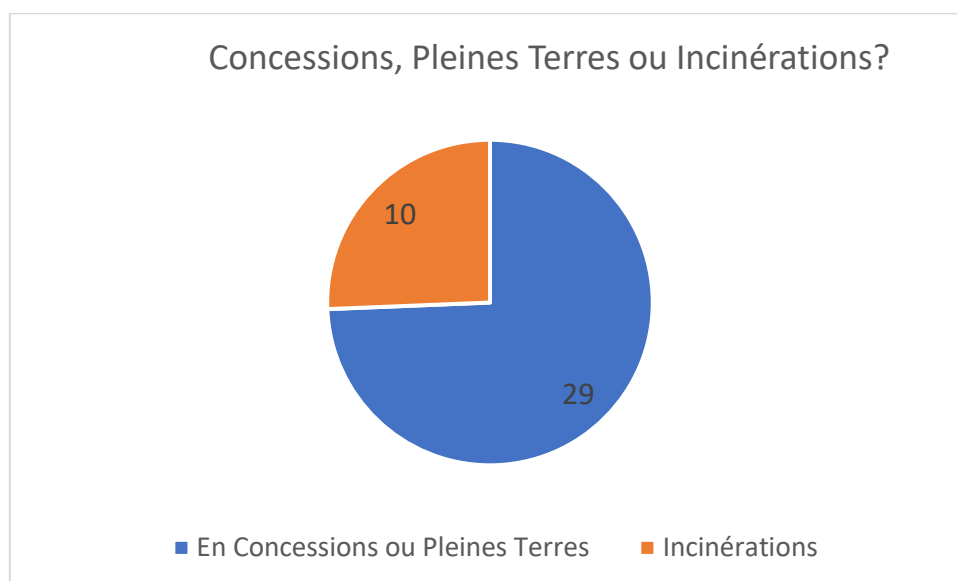
Nombre de décès par village de Janvier 2021 à Novembre 2022 :

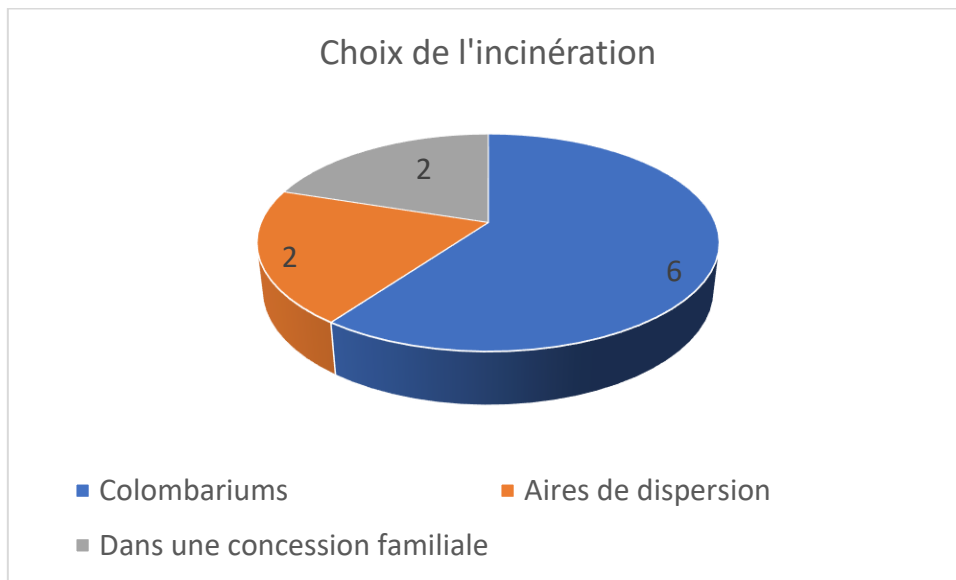


Intervention Communale lors du décès :



Choix de l'inhumation :





15. EVENEMENTS / FESTIVITES : PRÊTS ET TRANSPORTS DE MATÉRIEL, MISE EN PLACE, MONTAGES CHAPITEAUX, SIGNALISATION PROVISoire... (3 OUVRIERS DE LA CELLULE VOIRIE) :

TOTAL : **98** organisations.

REPARTITION SUR L'ANNEE :

- Mars : 6 manifestations.
- Avril : 8 Manifestations.
- Mai : 11 Manifestations.
- Juin : 17 Manifestations.
- Juillet : 10 Manifestations.
- Août : 12 Manifestations.
- Septembre : 13 Manifestations.
- Octobre : 17 Manifestations.
- Novembre : 4 Manifestations.

16. TÂCHES ADMINISTRATIVES RÉGULIÈRE À CHARGE DE LA CELLULE « SUPPORT » :

- Gestion des manifestations.
- Gestion distribution de sacs de sel pour bâtiments communaux, écoles, églises...
- Gestion distribution de sapins de Noël pour bâtiments communaux, écoles, églises...
- Gestion administrative des services d'hiver et approvisionnement en sel de déneigement.
- Gestion administrative des absences (congrés, récups, maladies, ...) du personnel ouvrier.
- Gestion approvisionnement des carburants.
- Distribution des poubelles noires (à puces) et jaunes + suivi.
- Préparation projet d'installation des Cavurnes et urnes pleine terre au cimetière d'Hamois.
- Registre 0 phyto pour saison 2019 envoyé pour fin d'année au SPW.
- Tenue d'un fichier informatique « dégâts matériels » au sein du service travaux.
- Gestion O. B. U. chez Satellic pour le paiement anticipé des taxes au km et par camion.
- Contacts avec les représentants.
- Demandes d'offres.
- Demandes de bons de commande et suivi chez les fournisseurs.
- Analyse des offres 3P et MP.

MAGASIN : (Aucun magasinier en place cette année) :

- Tenue du stock permanent.
- Demandes d'offres de prix, mise en concurrence des fournisseurs.
- Détermination de données techniques, description matériel nécessaire.
- Gestion des fichiers informatiques, inventaires, listing outillages, machines et mises à jour.
- Distribution tous les matins du matériel nécessaire pour chaque équipe.
- Tenue d'un registre des sorties et rentrées des machines date et heure.
- Entretien et réparation du petit matériel.

- Réparation des panneaux de signalisation.
- Aménagement, entretien et nettoyage du magasin.
- Préparation / montage des poubelles noires (à puces) et jaunes (papiers).
- Identification / marquage de tout le matériel communal.
- Approvisionnement des différentes équipes en matériel et matériaux pour le bon déroulement des différents chantiers à réaliser.
- Anticipation du remplacement du matériel vétuste.
- Réapprovisionnement en consommables.

17. POUBELLES JAUNES POUR LE RECYCLAGE DES PAPIERS (VENTE) :

Environ **115** conteneurs jaunes ont été vendus sur l'année 2022. Ces conteneurs facilitent l'entreposage et la collecte des papiers et cartons (gestion LD).



18. DÉRATISATION + NIDS DE GUÊPES (+ FRELONS)

RATS :

Campagne de dératisation annuelle :

Du lundi 03/01 au vendredi 07/01/2022 inclus.

Dératizations ponctuelles :

04/10/2021 : Rue Notre-Dame 5 à Natoye.

26/10/2021 : Ecole de Hamois.

31/01/2022 : Rue de Vivaise abords du N° 10.

07/02/2022 : Ancien Presbytère de Schaltin (Patro).

16/02/2022 : Rue Hector-Monjoie N°2 à Scy.

15/02/2022 : Ateliers de Cheumont.

07/03/2022 : Ecole de Natoye (module).

28/04/2022 : Chaussée de Liège N°72 à Hamois.

21/09/2022 : Chaussée de Namur, à proximité des Numéros 55, 57 et 59.

04/10/2022 : Rue du Jumelage + cours d'eau qui passe derrière.

12/10/2022 : Ecole de Hamois.

03/11/2022 : Rue de Flostoy à Schaltin.

INSECTES :

05/09/2022 : Présence d'un nid de frelon dans un arbre, à droite de l'entrée du bois de Cheumont (nid vide ; moyens internes).

19. ORES : PERTURBATIONS (+ ÉVOLUTION MODERNISATION LED'S)

Patrimoine d'éclairage public :

Au 31/12/2021 = 1300 luminaires dont 549 LED's (soit 42,23 %).

Au 31/12/2020 = 1297 luminaires dont 312 LED's (soit 24,06 %).

Au 31/12/2019 = 1292 luminaires dont 30 LED's (soit 2,32 %).

Au 31/12/2018 = 1288 luminaires dont 27 LED's (soit 2,10 %).

Au 31/12/2017 = 1288 luminaires dont 3 LED's (soit 0,23 %).

Au 31/12/2016 = 1290 luminaires dont 3 LED's (soit 0,23 %).

Pannes :

2016 : **317** interventions curatives. Délai moyen entre signalement et réparation = 5,1 jours.

2017 : **38** interventions curatives. Délai moyen entre signalement et réparation = 5,3 jours.

2018 : **88** interventions curatives. Délai moyen entre signalement et réparation = 6,8 jours.

2019 : **459** interventions curatives. Délai moyen entre signalement et réparation = 8,9 jours.

2020 : **380** interventions curatives. Délai moyen entre signalement et réparation = 13 jours.

2021 : **43** interventions curatives. Délai moyen entre signalement et réparation = 12,3 jours.

20. CURAGES DE CONDUITES D'ASSAINISSEMENT, VIDANGES DE FOSSES, INSPECTIONS CAMERA

20/01/2022 : Débouchage du tuyau sous-voirie au niveau de sa sortie HAIE-JADOT-BOTTERESSES ainsi que HAIE-JADOT- Rue de PHILIPPEVILLE.

25/01/2022 : Démarrage par la SPGE du relevé sur le terrain, en vue de l'élaboration d'un cadastre, du réseau d'égouttage du hameau de Monin. Cette démarche vise à améliorer la connaissance des réseaux d'égouttage, en vue notamment d'une étude hydrologique.

04/03/2022 : Vidange fosse école Mohiville.

13/09/2022 : Vidange fosse école Natoye.

21/09/2022 : Rue Grange Maxi 3 à 5361 Mohiville : curage de la conduite qui traverse la chaussée + analyse de la situation à l'aide d'une caméra. Il est probable que la conduite soit en mauvais état (écrasée, en contre-pente, voir cassée...) + rapport écrit.

03/10/2022 : Endoscopie.

25/10/2022 : Un tuyau est bouché au niveau de son rejet dans le Mauge à la Haie Jadot.

03/11/2022 : Maison communale entrée URB / POP + Espace Comtal.

- Skeuvre : 2 fois.
- Rue d'Achet (+ réalisation d'un chemisage entre le N° 18 et la Rue Sainte-Agathe).

21. LOCATIONS et ACHATS DE MACHINES ET ENGIN :

ACHAT :

- Perche élagueuse.
- Débroussailleuse.
- Souffleur.
- Coupe bordure.

LOCATIONS :

- Nacelle

- Chariot élévateur
- Carotteuse
- Mini Pelle
- Tarière
- Taille Haie + Chargeur
- Motoculteur
- Marteau Piqueur
- Chariot bac + fourche et accessoires
- Dumper
- Machine à geler les tuyaux

GESTION DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

- Organisation de l'Accueil extrascolaire tous les mercredis.
- Gestion administrative de l'accueil extrascolaire (facturation, attestation fiscale, ...).
- Elaboration de documents divers (feuilles de stages, avis journée pédagogique, ...).
- Accueil des enfants lors des journées pédagogiques :
- Stages organisés pendant les vacances scolaires :
 - Stage d'automne
 - Carnaval
 - Stage de Printemps
- Organisation de Place aux enfants le 15/10 dans le village de Schaltin. 80 enfants inscrits.

PETITE ENFANCE

- Mise à jour des données concernant les milieux d'accueil
- Suivi des demandes de pompiers
- Suivi des courriers concernant les milieux d'accueil
- Appel à projet Plan Cigogne

COORDINATION ATL

- Réalisation de l'état des lieux en matière d'ATL de la Commune de Hamois
- Organisation de 2 réunions de cca (Commission Communale l'Accueil).
- Réalisation du plan d'action annuel + rapport d'activité.
- Mise en place de formations pour les accueillantes : 7 jours.

Organisation d'évènements spécifiques :

Animation du Conseil Communal des Enfants

- Mise en place en novembre



- Réunion 2x par mois.
- Participation à l'animation « Jeu gère mon budget » avec le Centre de référence en médiation de dette pour la Province de Namur



- Rassemblement des Conseils Communaux des enfants à Welkenraedt



- Réalisation d'un Escape Game sur le thème du réchauffement climatique.

Gestion des salles

Prise de contact, gestion des réservations, du planning et de la facturation des activités organisées à l'Office de la Culture de Hamois.

Office de la culture- Activités hebdomadaires (Hors vacances scolaires)

- ✓ Lundi de 9h à 10h : Yoga
- ✓ Lundi : ½ semaine : cours de gymnastique pour les résidents du SAJA
- ✓ Lundi de 9h30 à 15h30 : Atelier des lundis de la convivialité : couture, tricot, jeu de société, bricolage
- ✓ Lundi de 18h à 20h : Pilates
- ✓ Mardi de 19h15 à 20h30 : Yoga
- ✓ Mercredi de 9h à 10h15 : Yoga
- ✓ Mercredi de 10h 45 à 12h : Pilates
- ✓ Mercredi de 13h30 à 16h : Cours de guitare
- ✓ Mercredi de 14h à 16h : Eveil musicale
- ✓ Mercredi de 19h30 à 20h30 : Yoga débutants
- ✓ Jeudi de 18h30 à 19h30 : Yoga
- ✓ Vendredi de 9h à 11h45 : Yoga
- ✓ 3^{ème} vendredi du mois à 19h30 : Café littéraire
- ✓ Samedi de 9h30 à 12h30 : Cours d'éveil musical

Office de la Culture- Activités occasionnelles

- ✓ Dépistage visuelle de l'ONE (enfants 3 ans) : 4x/an
- ✓ Réunions des Arsouilles : 4x/an
- ✓ Réunion des ADMR : 2x/mois
- ✓ Réunion des Commission Communal de l'Accueil de l'enfance : 2x/an
- ✓ Réunions du GAL en fonction des besoins
- ✓ Réunion du Conseil Communal des Enfants : 2x/mois

XVI. LES PLAINES COMMUNALES

Les plaines Communales se sont déroulées sur le site de l'Office de la culture de Hamois du 18 juillet au 12 août 2022 et ont accueillis 292 enfants.

L'encadrement des plaines était assuré par 24 personnes pour couvrir la période.

Les activités étaient organisées autour des 2 thèmes : Pirates et Jeux olympiques.

Les enfants répartis en groupe d'âge ont effectué : randonnée vélo, journée au Domaine Provincial de Chevetogne, jeux d'intérieur et extérieur, bricolages.

Chaque semaine s'est clôturée par un barbecue et une glace.

XVII. OPERATION « ÉTÉ SOLIDAIRE »

La Commune a adhéré à l'opération « été solidaire, je suis partenaire 2022 » et 8 étudiants ont donc été engagés (4 en juillet et 4 en août).

Cette démarche vise à impliquer des jeunes issus de milieux différents, en les valorisant dans des travaux d'embellissement, d'amélioration de l'environnement.

Ils se sont joints aux équipes du « service travaux » pour effectuer certaines tâches : démontage du poulailler de l'école de Natoye, nettoyage des cimetières, des bâtiments communaux, des aires de jeux.

XVIII. WELLCAMP

L'opération « Wellcamp » permet de désigner une personne relais entre l'Administration communale, les camps des mouvements de jeunesse et les riverains afin d'assurer une meilleure cohabitation.

Cette année 2022, du 1er au 31 juillet 2022, la Commune a accueilli 5 camps sur son territoire.

XIX. ACCUEIL DES REFUGIES UKRAINIENS

Le coordinateur local était un relais entre les instances fédérales et régionales pour le suivi des habitations disponibles

Le CPAS a pris la gestion de l'accueil des réfugiés ukrainiens et le contact avec ceux-ci.

1. LE COMPTE**1.1. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE :****1.1.1. Le service ORDINAIRE***1.1.1.1. Le résultat global : un aperçu sur 10 ans ...*

Année	Résultat budgétaire	Résultat comptable
2011	8.133,62 €	34.289,62 €
2012	- 42.572,92 €	-15.065,92 €
2013	24.692,03 €	73.655,18 €
2014	26.608,09 €	68.123,03 €
2015	2.322,01 €	44.009,55 €
2016	0.00 €	47.673,06 €
2017	48.276,09 €	101.055,89 €
2018	-12.508,67 €	42.995,98 €
2019	-47.559,98 €	20.827,48 €
2020	9.576,40 €	86.142,53 €
2021	2.714,82 €	92.424,05 €

1.1.1.2. Les résultats de l'exercice propre :

Résultat budgétaire (Droits nets – engagements) =

2021 : 1.688.926,39 € - 1.667.646,04 € = 21.280,35 € = BONI

En 2020 : 1.741.331,53 € - 1.662.870,80 € = 78.460,73 € = BONI

En 2019 : 1.526.771,42 € - 1.565.647,93 € = -38.876,51 € = MALI

En 2018 : 1.572.659,21 € - 1.623.148,00 € = -50.488,79 € = MALI

En 2017 : 1.459.814,75 € - 1.385.266,30 € = 74.548,45 € = BONI

En 2016 : 1.406.878,11 € - 1.385.383,06 € = 21.495,05 € = BONI

En 2015 : 1.394.454,92 € - 1.388.837,29 € = 5.617,63 € = BONI

Résultat comptable (Droits nets – imputations) :

2021 : 1.688.926,39 € - 1.612.361,88 € = 76.564,51 € = BONI

En 2020 : 1.741.331,53 € - 1.608.872,38 € = 132.459,15 € = BONI

En 2019 : 1.526.771,42 € - 1.511.905,66 € = 14.865,76 € = BONI

En 2018 : 1.572.659,21 € - 1.575.949,02 € = - 3.289,81 € = MALI

En 2017 : 1.459.814,75 € - 1.339.836,50 € = 119.978,25 € = BONI

En 2016 : 1.406.878,11 € - 1.337.710,00 € = 69.604,48 € = BONI

En 2015 : 1.394.454,92 € - 1.349.149,75 € = 45.305,17 € = BONI

1.1.1.3. Le résultat des exercices antérieurs :

2021 : 92.606,74 € - 87.489,60 € = 5.117,14 € = BONI

En 2020 : 38.537,25 € - 105.272,11 € = - 66.734,86 € = MALI

En 2019 : 67.095,51 – 75.951,50 € = - 8.855,99 € = MALI

En 2018 : 118.599,77 € - 60.619,67 € = 57.980,10 €

En 2017 : 64.335,48 € - 55.608,24 € = 8.727,24 €

En 2016 : 46.889,52 € - 58.107,99 € = - 11.218,47 €

En 2015 : 73.292,58 € - 76.588,20 € = -3.295,62 €

1.1.1.4 Le résultat global : exercice propre + exercices antérieurs

21.280,35 € (BONI exercice propre 2021)

5.117,14 € (BONI exercices antérieurs)

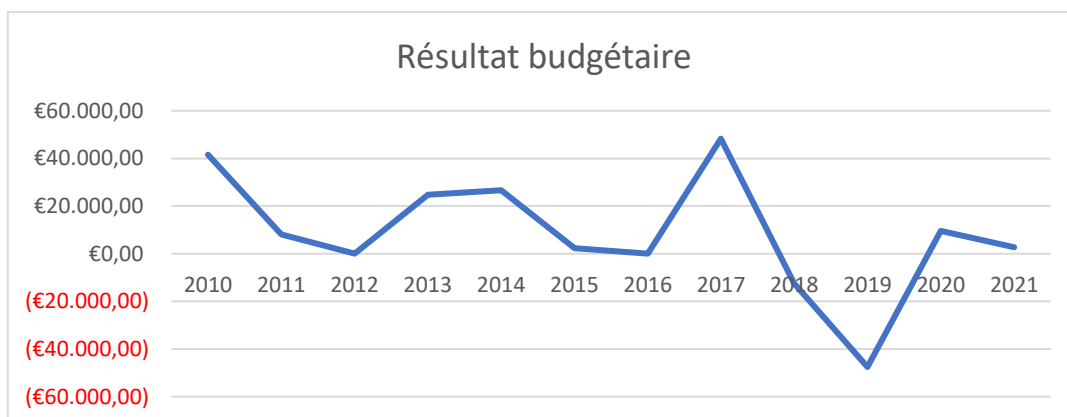
26.397,49 €

- 23.682,67 €

**dont 7.000,00 € = prélèvement de l'ordinaire pour le service
extraordinaire**

et 16.682,67 € = prélèvements pour le fonds de réserve ordinaire

2.714,82 € = BONI GENERAL



1.1.2. Le service extraordinaire

Année	Résultat budgétaire	Résultat comptable
2010	582.38 €	582.38 €
2011	0	0
2012	1.148,04 €	1.148,04 €
2013	0	0
2014	0	0
2015	0	0
2016	0	0
2017	0	35.000,00 €
2018	0	4.264,24 €
2019	0	0
2020	-2.620,25 €	-2.620.25 €
2021	0	2.909,25 €

Voir plus de détails pour le service extraordinaire ci-dessous.

1.2. LES EXERCICES ANTÉRIEURS.

1.3.

1.3.1. Les dépenses :

De 2011, 2018, 2019 et 2020 : des engagements et des crédits reportés d'un exercice à l'autre, pour la somme totale de **87.489,60 €.**

Les postes les plus importants :

- Inscription de non-valeurs.
- Contribution charges Directeur financier régional.
- Contribution charges assistante sociale – service de médiation de dettes (Plan Marschall)
- Allocation chauffage
- Remboursement subside
- Revenus d'intégration

1.3.2. Les recettes :

Total des recettes des exercices antérieurs de 2014, 2015, 2016, 2018, 2020 : **92.606,74 €**

- Récupération d'aides sociales
- Subside action mazout
- Subside R.I.
- Subside primer forfaitaire

⇒ **92.606,74 – 87.499,60 € = 5.117,14 €**

1.4. RÉPARTITION SELON LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE ET ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE PROPRE :

Fonctions	Dépenses totales 2021	Dépenses totales 2020	Recettes totales 2021	Recettes totales 2020
000 – Général (Subsides Adm. Com.)	80.25 €	54.40 €	633.344,22 €	615.554,04 €
020 – Fonds (F.S.A.S.)			45.900,41 €	50.056,06 €
050 - Assurances	10.047,19 €	10.210,37 €	1.625,28 €	301.61 €
10-121 - Administration générale	322.526,77 €	284.619,28 €	9.554,64 €	8.223,87 €
131 – Services généraux	14.699,97 €	18.258,02 €	3.376,82 €	1.225,16 €
8013 - Médiation de dettes	24.880,51 €	24.031,02 €	8.578,17 €	8.865,47 €
8015 – Fonds Energie – Allocations chauffage	60.688,37 €	58.452,46 €	58.940,74 €	61.908,89 €
8019 – Epanouissement culturel	3.466,69 €	1.961,51 €	3.757,99 €	2.512,79 €
831 - Aides sociales	870.491,03 €	929.206,32 €	584.527,29 €	642.082,66 €
837 – I.L.A.	57.235,22 €	61.968,52 €	57.292,50 €	93.649,12 €

84010 – Plan de Cohésion sociale	27.715,50 €	16.396,08 €	25.917,90 €	20.854,10 €
8441 – Subsidés Aides familiales	13.115,05 €	13.280,41 €		
8443 - Repas à domicile	82.281,63 €	101.488,41 €	87.330,58 €	98.170,68 €
8445 – Non-valeurs - Ancien service aides ménagères	1.751,14 €			
8449 – Taxi social	2.998,33 €	2.059,73 €	1.200,55 €	832,93 €
845 - Réinsertion professionnelle (article 60§7)	165.130,73 €	116.988,44 €	140.599,72 €	109.663,34 €
924 - Logements adaptés pour personnes âgées	3.774,85 €	7.074,29 €	21.670,13 €	19.234,89 €
928 – Logement de transit	6.762,81 €	9.727,54 €	5.309,49 €	7.150,53 €
TOTAL =	1.667.646,04 €	1.608.872,38 €	1.688.926,39 €	1.741.331,53 €

Les dépenses totales ont augmenté de 58.773,66 € tandis que les recettes totales ont diminué de 52.405,14 € par rapport à l'année 2020.

1.5. RÉALISATION SUIVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES INITIALES AJUSTÉES PAR 2 MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES :

2021	DEPENSES			RECETTES		
	B.I. + M.B.	Compte	% de réalisations	B.I. + M.B.	Compte	% de réalisations
000 – Général (Subsides Adm. Com.)	51.66 €	80.25 €	115 %	616.439,47 €	633.435,69 €	102.76 %
020 – Fonds (F.S.A.S.)				50.055 ,94 €	45.900,41 €	
050 - Assurances	10.210,37 €	10.047,19 €	98 %	272.81 €	1.625,28 €	
10-121 - Administration générale	289.596,28 €	322.526,77 €	111.37 %	6.771,89 €	9.554,64 €	90.50 %
131 – Services généraux	20.901,32 €	14.699,97 €	70.33 %	1.200,00 €	3.376,82 €	83.16 %
8013 - Médiation de dettes	25.511,69 €	24.880,51 €	97.53 %	11.067,00 €	8.578,17 €	95.93 %
8015 – Fonds Energie – Allocations chauffage	67.662,39 €	60.688,51 €	89.69 %	69.662,39 €	58.940,74 €	91.28 %

8019 – Epanouissement culturel	5.339,00 €	3.466,69 €	64.96 %	5.335,00 €	3.757,99 €	76.87 %
831 - Aide sociale	982.504,43 €	870.491,03 €	88.60 %	714.363,22 €	584.527,29 €	89.59 %
837 – I.L.A.	57.084,33 €	57.235,22 €	100.26 %	97.898,95 €	57.292,90 €	91.42 %
84010 – Plan Cohésion sociale	24.575,45 €	27.715,50 €	112.78 %	24.575,45 €	25.917,90 €	105.46 %
8441 – Subsidés Aides familiales	14.700,00 €	13.115,05 €	89.22 %			
8443 - Repas à domicile	102.377,76 €	82.281,63 €	80.37 %	100.254,20 €	87.330,58 €	87.11 %
8449 – Taxi social	7.220,27 €	2.998,33 €	41.53 %	2.500,00 €	1.200,55 €	48.02 %
845 - Réinsertion professionnelle	129.388,66 €	165.130,73 €	127.62 %	100.654,00 €	140.599,72 €	139.69 %
924 - Logements adaptés pour personnes âgées	8.478,50 €	3.774,85 €	44.52 %	20.324,28 €	21.670,13 €	106.62 %

928 – Logement de transit	9.844,79 €	6.762,81 €	68.69 %	6.879,26 €	5.309,49 €	77.18 %
---------------------------	------------	-------------------	---------	------------	-------------------	---------

Le compte est un compte-rendu de la réalisation des prévisions budgétaires, c'est-à-dire l'utilisation des crédits de dépenses inscrits au budget de l'exercice en cours et cela grâce aux recettes prévues et inscrites à ce même budget.

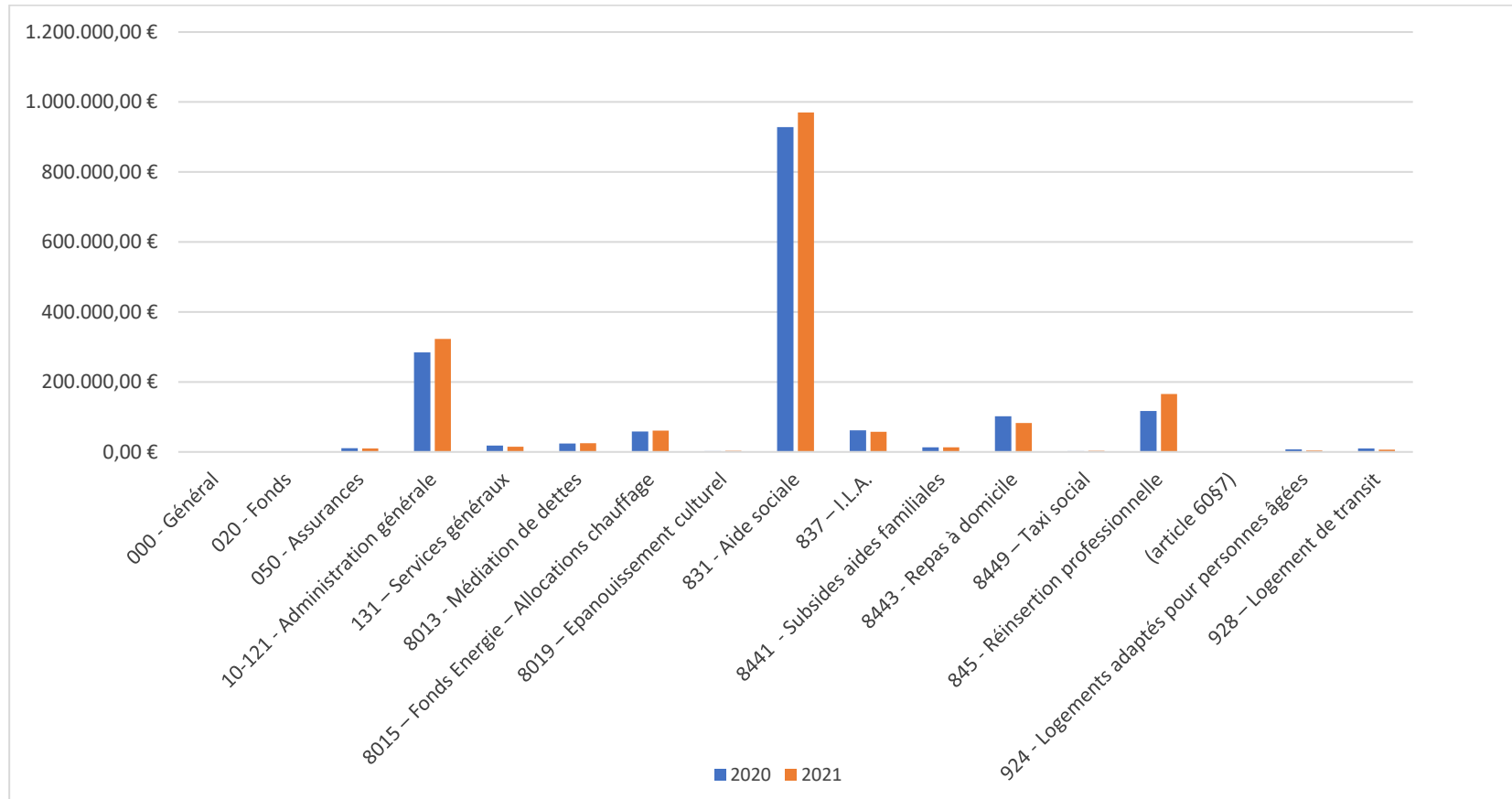
Il est intéressant de connaître le taux de réalisation par service, cela permet ainsi de se questionner sur ce qui a bien fonctionné ou ce qui a été moins utilisé et de réfléchir du pourquoi et du comment ...

Au fur et à mesure de l'examen de chaque service, une analyse est effectuée.

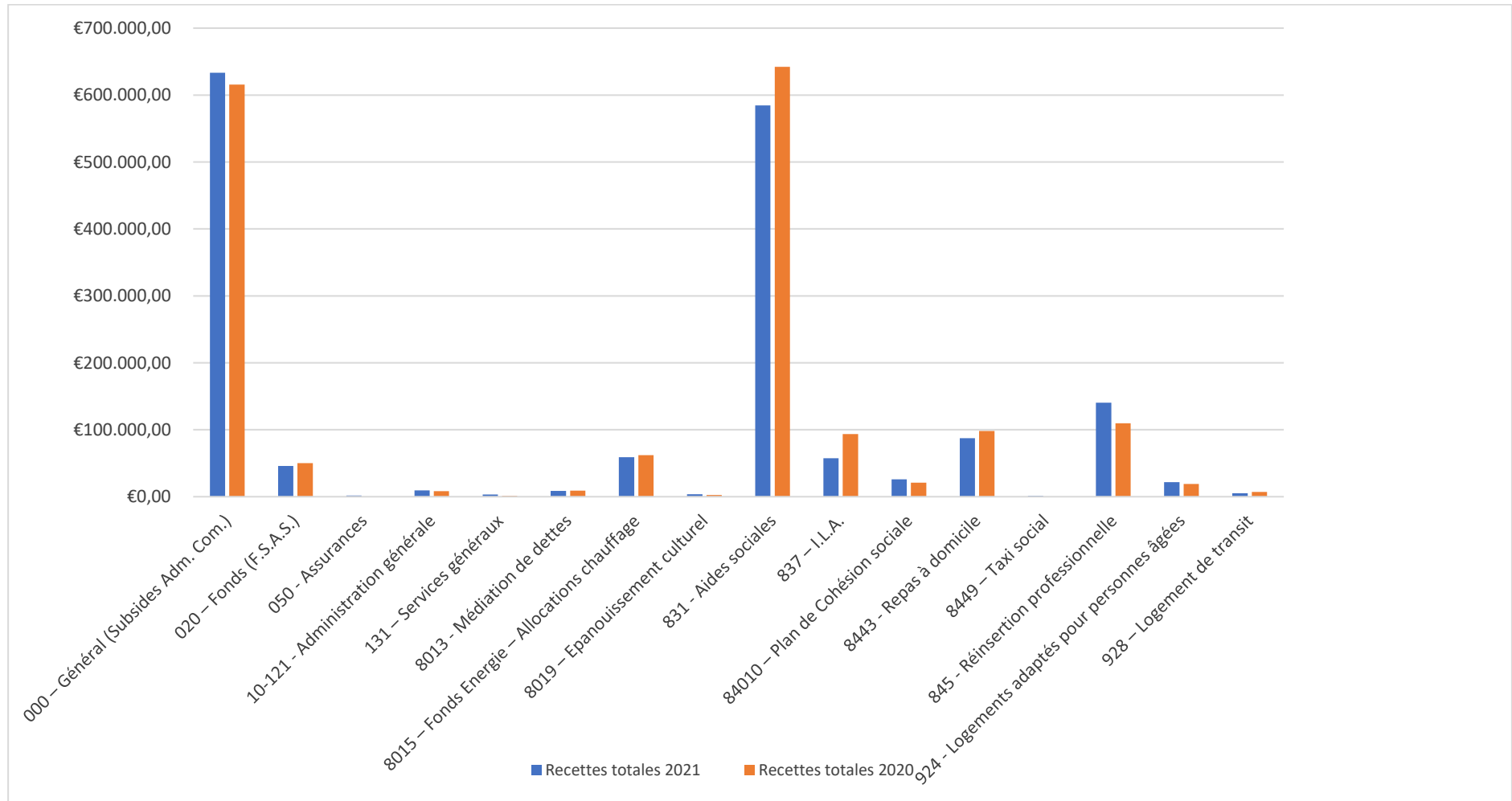
Pour l'année 2021 :

- Les dépenses totales ont été réalisées en moyenne à raison de 80 % (sauf pour l'aide « épanouissement culturel », et le taxi social, le service « repas à domicile », les logements adaptés, le logement de transit.
- Les recettes totales ont été perçues à concurrence de 91 %, sauf pour l'aide « épanouissement culturel », le taxi social, et le logement de trans

LES DEPENSES



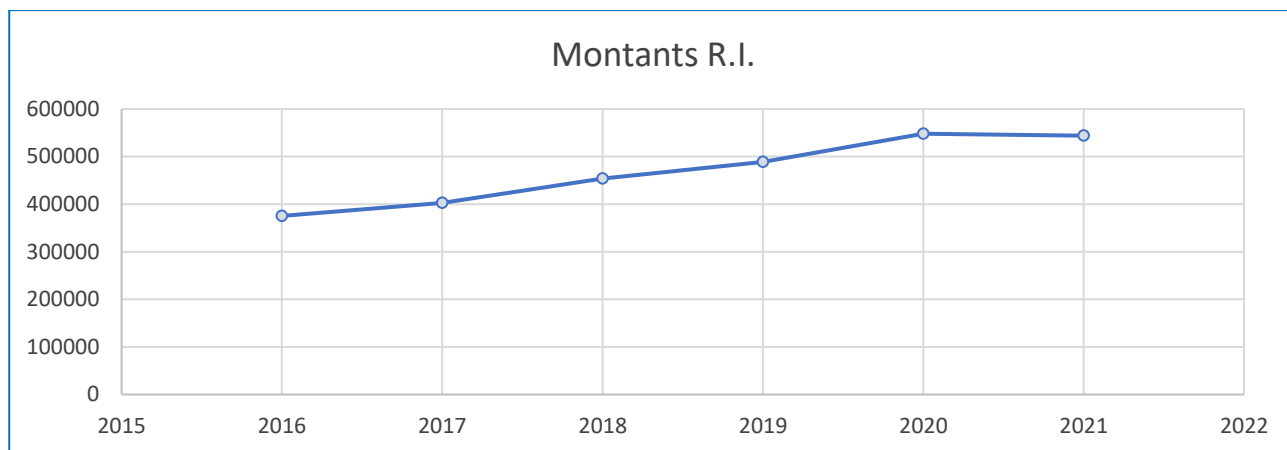
LES RECETTES :



2. L'octroi du revenu d'intégration.

Année		Dépenses	Recettes	Nature
2016		375.327,02 €	212.314,46 € 13.811,75 € 10.804,16 € 18.229,25 € <hr/> 255.159,62€	Ministère Frais personnel Bénéficiaires Subs.suppl.Ministère
2017		402.378,33 €	204.377,73 € 13.344,68 € 6.000,22 € 24.290,55 € <hr/> 248.013,18€	Ministère Frais personnel Bénéficiaires Subs.suppl.Ministère
2018	55% 100%étrangers 100% sans abri	443.749,61 € 8.584,88 € 1.814,20 € <hr/> 454.148,69 €	229.939,38 € 20.466,07 € 6.058,96 € 27.433,80 € 4.591,68 € 13.457,64 € <hr/> 301.947,53 €	Ministère Frais personnel Bénéficiaires Subs.PIIS
2019	55% 100%étrangers 100% sans abri	429.711,66 € 31.386,14 € 27.598,33 € <hr/>	204.506,33 € 31.622,97 € 27.492,15 € 24.672,09 € 16.203,67 € 9.857,43 € <hr/>	Ministère 55% 100 % 100 % Frais personnel Bénéficiaires Subs.PIIS 10%

		488.696,13 €	314.354,64 €	
2020	55%	433.708,51 €	237.720,12 €	Ministère 55%
	100% étrangers	51.855,90 €	51.182,54 €	100 %
	100% sans abri	47.422,92 €	58.595,62 €	100 %
	Prime Covid 50 €	15.050,00 €	31.662,55 €	Frais personnel
			21.082,99 €	Remb.bénéficiaires
			12.556,43 €	Subs.PIIS 10%
			5.864,31 €	Subs RI + 15%
			15.050,00 €	Subs.primé Covid 50 €
		<hr/>	<hr/>	
		548.037,33 €	433.714,56 €	
2021	55%	450.910,38 €	226.945,01 €	Ministère 55%
	100% étrangers	40.454,92 €	40.578,08 €	100 %
	100% sans abri	28.997,87 €	28.947,87 €	100 %
	Prime Covid 50	27.575,00 €	30.332,08 €	Frais personnel
			19.749,16 €	Remb.bénéficiaires
			16.343,16 €	Subs.PIIS 10%
			7.957,00 €	Subs RI + 15%
			27.450,00 €	Subs.primé Covid 50 €
		<hr/>	<hr/>	
		547.938,17 €	398.302,36 €	



2.1. CATÉGORIE – TAUX APPLIQUÉS – SITUATION AU 31/12/2021

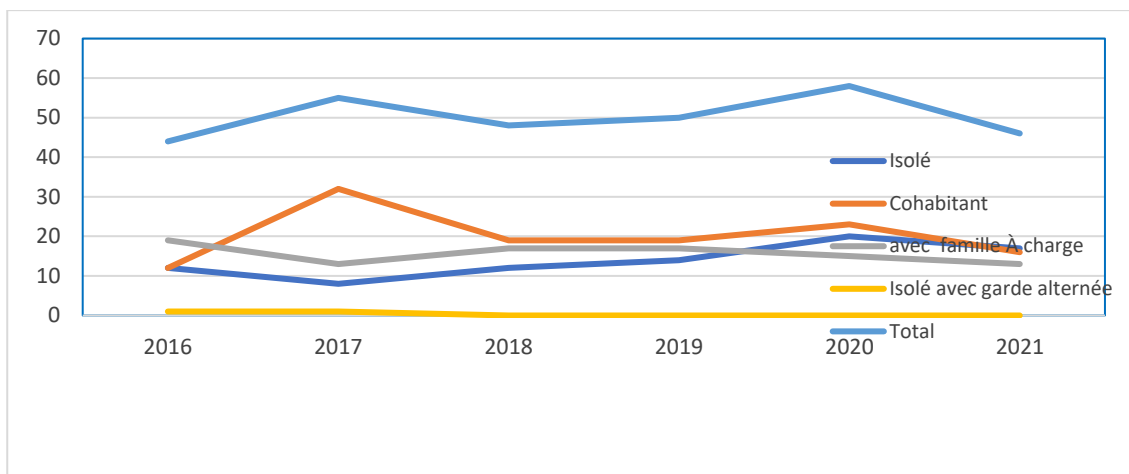
Année	Isolé	Cohabitant	avec famille À charge	Isolé avec garde alternée	Total
2016	12	12	19	1	44
2017	8	32	13	1	55
2018	12	19	17	0	48
2019	14	19	17	0	50
2020	20	23	15	0	58
2021	17	16	13	0	46

25 femmes – 21 hommes

18 bénéf. < à 25 ans (dont 11 étudiants)

13 bénéf. de 25 à 50 ans

15 > à 50 ans



Le nombre total de bénéficiaires par année :

2009	59	2015	72	2021	77
2010	62	2016	73		
2011	63	2017	80		
2012	57	2018	89		
2013	62	2019	93		
2014	65	2020	89		

Montant du revenu d'intégration : trois indexations sur l'année 2021, au 01/01, au 01/07 et 01/09/2021.

Catégorie	Personne	Montant de base	R.I.S. sur une base annuelle Au 01/03	R.I.S. sur une base mensuelle Au 01/03
1	Cohabitante	5.306,24 €	8.195,85 €	682,99 €
2	Isolée	7.959,98 €	12.293,82 €	1.024,49 €
3	Personne habitant avec une famille à sa charge	10.754,07 €	16.614,44 €	1.384,54 €

2.2. LES DIFFÉRENTES SUBVENTIONS :

2.2.1. liées au revenu d'intégration,

L'Etat fédéral accorde à notre C.P.A.S. une subvention de 55 % du montant du R.I.S. octroyé régulièrement.

2.1.1.1. Projet individualisé d'intégration sociale par :

Le PIIS est un instrument d'accompagnement et de suivi 'individualisé'. L'idée de contractualisation de l'aide par le biais du PIIS est conforme à la méthode d'aide centrée sur la tâche dans le travail social.

Le PIIS permet d'accompagner activement l'intéressé vers l'indépendance, l'autonomie et l'intégration sociale et, si possible aussi, dans le sens d'une insertion dans un parcours vers l'emploi. Il est donc important d'investir dans une politique permettant à l'intéressé de s'intégrer durablement dans la société et de retrouver le chemin de l'emploi.

Le PIIS a été profondément modifié quant aux points suivants :

- Obligation de conclure un PIIS pour les personnes à partir de 25 ans qui répondent aux conditions énumérées dans la loi
- Modification de la période au cours de laquelle le PIIS doit être conclu (dans les 3 mois de l'octroi du R.I.)
- L'objectif « déboucher » dans une période donnée, sur un « contrat de travail » ou l'objectif « formation » peuvent désormais être repris dans un PIIS général.
- L'objectif « mener à bien ses études » est repris pour les étudiants dans un PIIS étudiant.

Une subvention supplémentaire de 10% du montant du revenu d'intégration sociale est octroyé depuis 2016, pendant 1 an uniquement, et sert à cofinancer les frais d'accompagnement et d'activation.

Pour les étudiants, le subside 10% est activé durant tout le temps des études.

En 2016 : 8 P.I.I.S. étudiants 2 P.I.I.S. « général »

En 2017 : 10 P.I.I.S. étudiants 12 P.I.I.S. « général »

2 P.I.I.S. formations + 10 P.I.I.S. recherches d'emploi

En 2018 : 9 P.I.I.S. étudiants 16 P.I.I.S. « général » recherches d'emploi

En 2019 : 9 P.I.I.S. étudiants 18 P.I.I.S. « général »

En 2020 : 11 P.I.I.S. étudiants 14 P.I.I.S « général »

En 2021 : 11 P.I.I.S. étudiants 8 P.I.I.S. « général »

2.2.1.2. Liées à la crise Covid19 – « Mesures Corona »

1. Augmentation taux de remboursement du revenu d'intégration

Arrêté royal n°43 du 26 juin 2020 modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale visant une augmentation temporaire du taux de remboursement du revenu d'intégration par l'Etat vis-à-vis des CPAS dans le cadre du COVID-19.

Circulaire du 6 juillet 2020 relative à l'augmentation temporaire de 15% du taux de remboursement du montant du revenu d'intégration.

Loi du 18 juillet portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie du COVID-19 (mesure terminée au 01/10/2021).

2021 = 7.957,00 € (versements de 85 % estimé sur base des chiffres du SPP)

2. Prime temporaire de 50€

Arrêté royal n° 47 du 26 juin 2020 pris en exécution de l'article 5, § 1er, 3° et 5°, de la loi du 27 mars 2020 accordant des pouvoirs au Roi afin de prendre des mesures dans la lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19 (II) en vue de l'octroi d'une prime temporaire aux bénéficiaires de certaines allocations d'assistance sociale

Circulaire du 9 juillet 2020 concernant l'octroi d'une prime de 50€ par bénéficiaire du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration

Mesure prolongée jusqu'au 31/12/2021= 27.575,00 €.

3. Frais de personnel

A.R. du 30.12.2020 modifiant l'A.R. du 13.05.2020 portant création d'un subside « Covid-19 » à destination des publics cibles des C.P.A.S.

Arrêté royal du 1er février 2021 modifiant l'arrêté royal du 3 septembre 2004 visant l'augmentation de la subvention accordée au centre public d'action sociale à titre d'intervention dans les frais de personnel visée à l'article 40 de la loi concernant le droit à l'intégration sociale Le montant forfaitaire annuel est augmenté de 515,00 € à 560.00 € par dossier.

Pour l'année entière 2021 = 30.332,08 €

4. Subvention relative au P.I.I.S.

Loi du 2 avril 2021 portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie du COVID-19.

Le montant de la subvention 10% PIIS est doublé lorsque le PIIS concerne un jeune ou un étudiant.

Du 1^{er} avril au 30 septembre 2021.

2.2.2. liées à l'emploi,

Si le C.P.A.S. agit en tant qu'employeur ou accompagnateur en application de l'article 60, §7 : subvention égale au montant du R.I.S. maximum. Spécifiquement pour les jeunes de moins de 25 ans, le subside est majoré de 25 %.

Lorsque le travailleur est, par convention, mis à la disposition d'une initiative d'économie sociale : subvention égale au montant de la rémunération brute du travailleur, avec un minimum de 6 personnes.

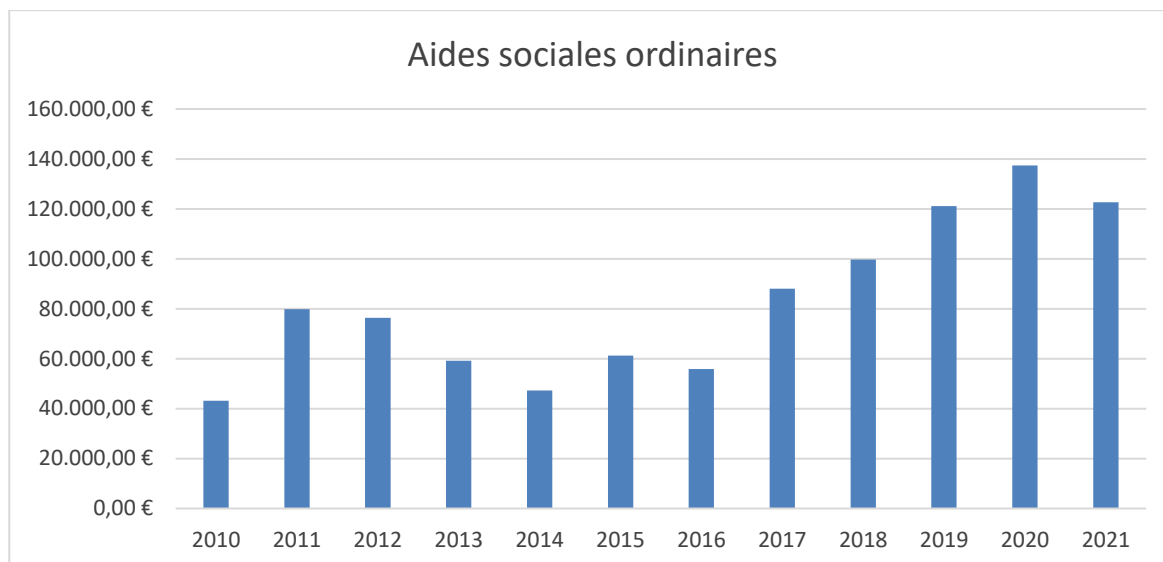
Si le C.P.A.S. conclut pour un bénéficiaire, en application de l'article 61, une convention en matière d'emploi avec une entreprise privée : subvention d'encadrement des frais d'encadrement et/ou de formation (avec un plafond de 250 €/mois)

2.2.3. liées aux frais du personnel :

Une subvention de 515,00 € par dossier R.I. sur une base annuelle est octroyée aux C.P.A.S. en intervention dans les frais de personnel.

3. L'octroi des aides sociales ordinaires

Année	Dépenses	Récupérations
2011	79.850,28 €	61.002,55 €
2012	76.346,11 €	53.311,78 €
2013	59.189,98 €	45.223,38 €
2014	47.274,45 €	36.468,66 €
2015	61.273,49 €	35.192,11 €
2016	55.869,32 €	37.909,96 €
2017	88.033,09 €	62.332,78 €
2018	99.644,90 €	73.088,90 €
2019	124.164,20 €	106.982,33 €
2020	137.450,82 €	100.181,14 €
2021	122.638,21 €	106.354,99 €



Les aides sociales ordinaires au total augmentent régulièrement d'année en année depuis 2017.

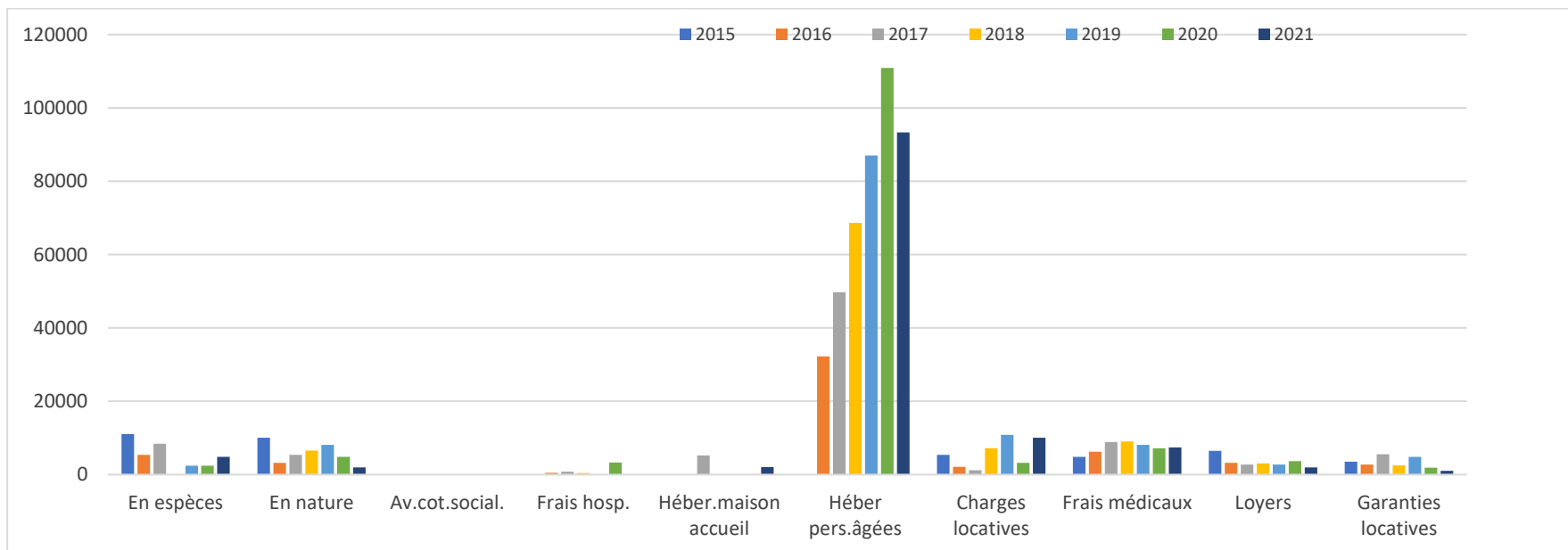
Mais durant cette année 2021, elles ont diminué d'un montant de 14.812,61 €.

Dans le tableau suivant, nous remarquons que les aides en espèces, et les aides « charges locatives » ont nettement augmenté.

3.1. LES AIDES SONT VENTILÉES EN POSTES BUDGÉTAIRES DISTINCTS SELON LA NATURE DE L'AIDE.

Nature de l'aide octroyée	2021	2020	2019	2018	2017	2016
En espèces	4.854,50 €	2.467,26 €	2.466,45 €	2196,32 €	8.431,48 €	5.406,09 €
En nature	1.948,33 €	4.860,82 €	8.136,62 €	6.594,88 €	5.357,39 €	3.248,20 €
Av.cot.social.			-		132,00 €	34,44 €
Frais hosp.		3.253,47 €	30,20 €	392,38 €	803,51 €	474,07 €
Héber.maison accueil	2.072,69 €		-		5.264,53 €	72,61 €
Héber pers.âgées	93.253,55 €	110.875,68 €	86.983,96 €	68.666,80 €	49.703,60 €	32.242,24 €
Charges locatives	10.089,77 €	3.235,56 €	10.845,39 €	7.170,41 €	1.194,49 €	2.136,84 €
Frais médicaux	7.429,37 €	7.218,03 €	8.141,58 €	9.064,39 €	8.895,24 €	6.276,15 €
Loyers	1.940,00 €	3.655,00 €	2.750,00 €	3.025,00 €	2.720,00 €	3.247,68 €

Garanties locatives	1.050,00 €	1.885,00 €	4.810,00 €	2.545,72 €	5.530,90 €	2.730,00 €
	122.638.21 €	137.450,82 €	124.164,20 €	99.644,90 €	88.033,09 €	55.868,32 €



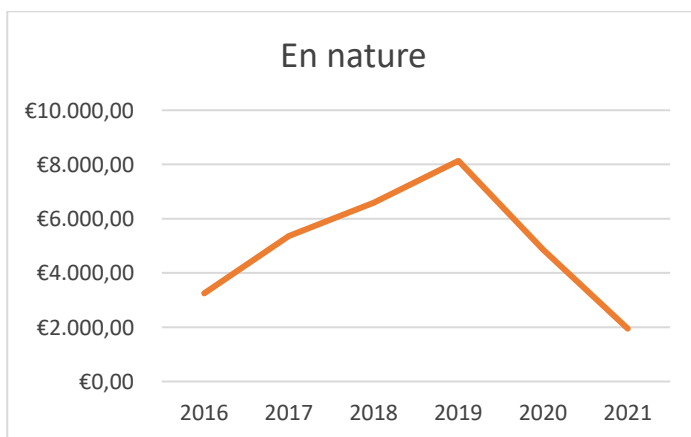
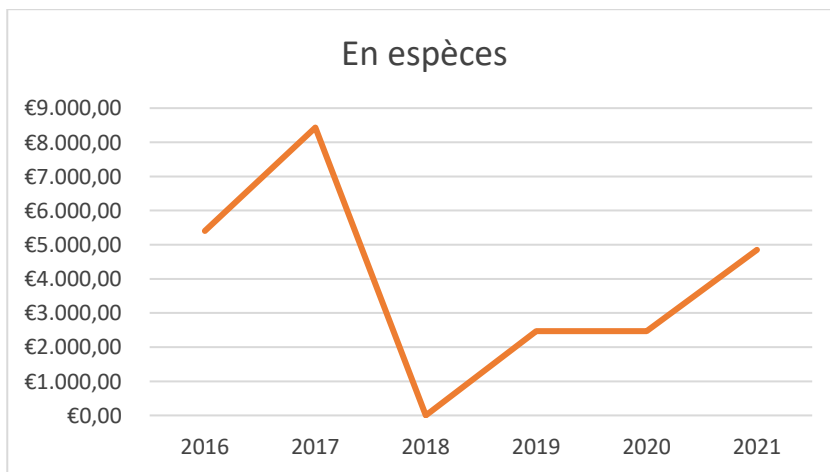
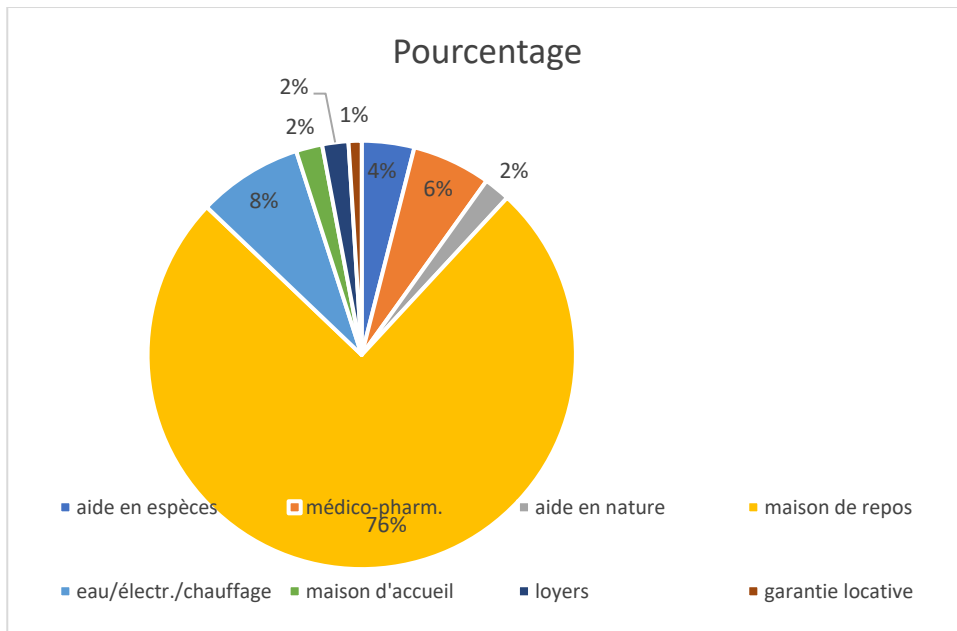
3.2. LES DEPENSES :

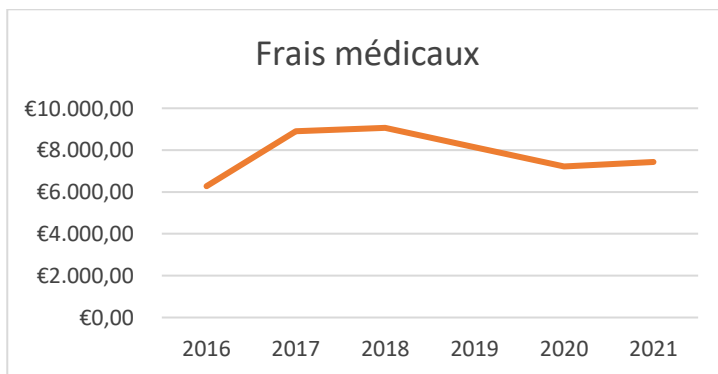
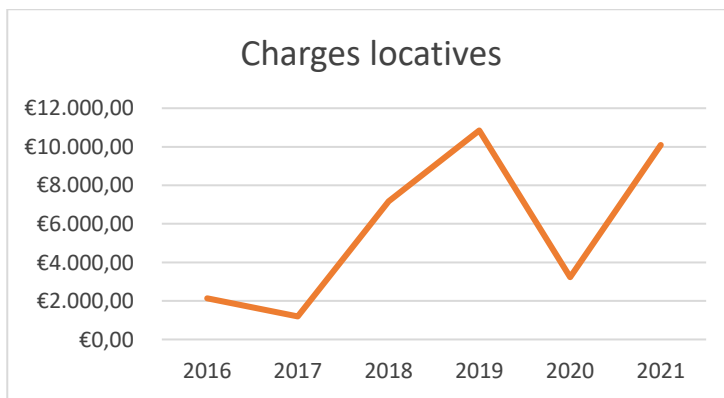
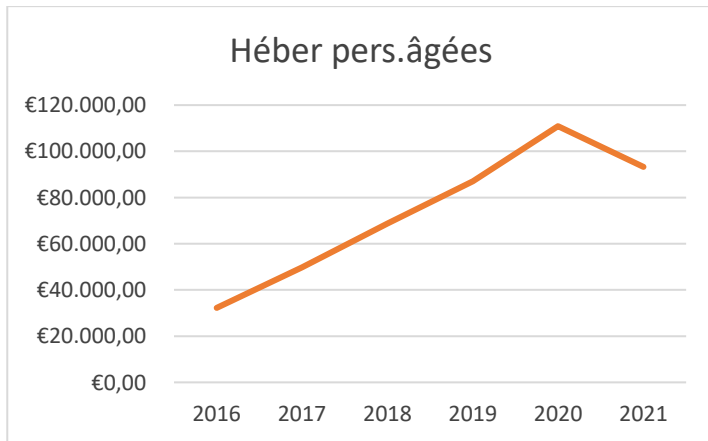
- Aides en espèces : généralement accordées en aide urgente par Mme la Présidente puis ratifiées par le Conseil de l'Action sociale, à sa plus proche réunion.

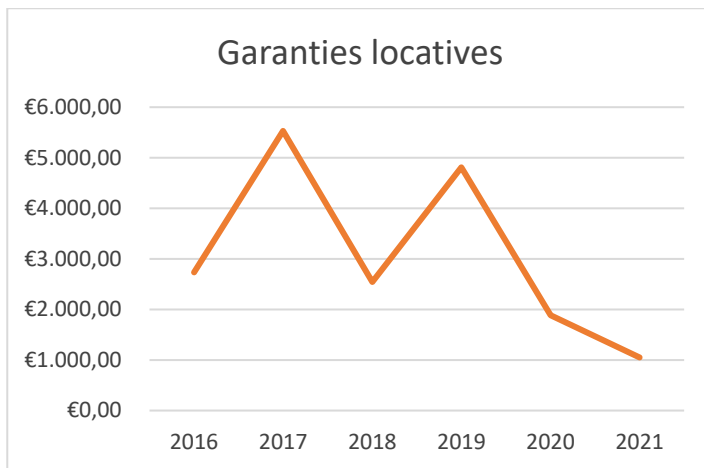
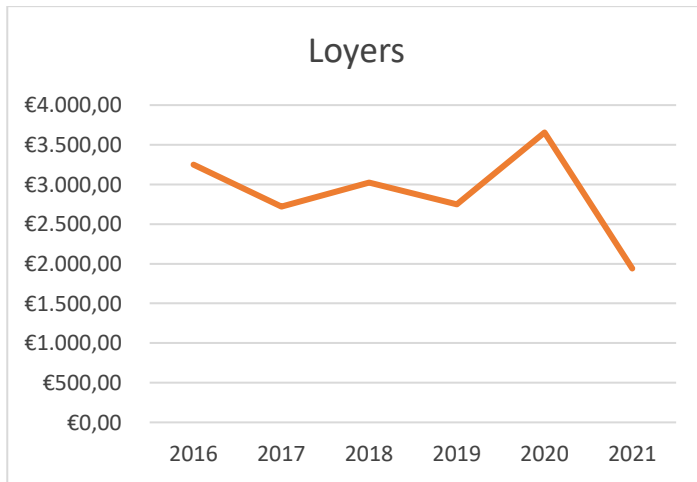
2021	2020	2019
4.854,50 €	2.467,26 €	3.980,00 €
35 personnes	44 personnes	25 personnes

- Aides en nature = les aides pour le paiement de transports en commun, assurance voiture, frais examen permis de conduire, location d'appareil pour s'alimenter, frais réparation voiture, taxe véhicule, achat lunettes, ...
22 interventions – 20 en 2020, 35 en 2019.
- Frais d'hospitalisation
Ces frais passent de 30,20 € à 3.253,47 € avec 11 interventions.
- Hébergement en maison d'accueil d'un maman avec son bébé de juin à décembre.
- Hébergement des personnes âgées : le CPAS a aidé 6 personnes dans les frais en Maison de repos sous déduction des revenus de ces personnes.

La Loi prévoit également le paiement par le C.P.A.S. d'un montant de 100.94 €/mois comme argent de poche= disposition légale.
- Aides pour les charges locatives : 33 (15 interventions au lieu de 15 en 2020) pour la prise en charge de la fourniture de 500 l de mazout ou de gaz, ou décompte électricité.
- Les frais médicaux : 10 personnes aidées.
- Paiement des loyers : 4 personnes.
- Intervention dans les garanties locatives : 3 interventions
- Et des non-valeurs pour 5.736,43 € (6.699,41 € en 202, 4.018,91 € en 2019, 39.295,02 € (inscription du montant des recettes des exercices de 2014 à 2019 que le Conseil de l'Action sociale a constatées comme irrécouvrables => MAIS inscription de ce montant en dépenses à l'exercice propre.







3.3. LES RÉCUPÉRATIONS :

LES RECETTES :

Le montant des recettes sont inscrites en droits constatés si celles-ci sont déclarées remboursables, ou pas, par le Conseil de l'Action sociale dans la décision d'octroi de ces aides, ce qui explique pourquoi le montant des récupérations est toujours inférieur au montant des aides accordées.

Nature de l'aide octroyée	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
En espèces	8.407,30 €	1.627,26 €	1.495,00 €	750.00 €	3.206,00 €	1.553,50 €	5.183,00 €
En nature	841,16 €	1.232,10 €	3.193,61 €	1.164,16 €	2.961,32 €	2.171,42 €	2.441,75 €
Frais hosp.			-		538.36 €		
Av. cot.social					132.00 €		
Hébe. pers.âgées	89.408,61 €	87.517,13 €	85.993,68 €	63.871,56 €	45.350,12 €	24.064,17 €	16.351,41 €

Charges locatives	5.357,92 €	3.001,69 €	8.074,92 €	3.198,16 €	1.194,49 €	2.136,84 €	5.337,81 €
Frais médicaux	900,97 €	1.061,36 €	1.295,12 €	524,30 €	2.299,59 €	1.506,35 €	1.913,14 €
Loyers	1.290,00 €	3.556,60 €	2.750,00 €	1.035,00 €	2.290,00 €	3.747,68 €	3.965,00 €
Garanties locatives	1.050,00 €	2.185,00 €	3.180,00 €	2.545,22 €	4.360,90 €	2.730,00 €	
	106.354,99 €	100.181,14 €	105.982,33 €	73.088,90 €	62.332,78 €	37.909,96 €	35.192,11 €

Le coût net de l'hébergement en M.R. : $93.315,55 \text{ €} - 89.408,61 \text{ €} = 3.906,94 \text{ €}$ qui est expliqué par un remboursement de 12.389,81 €, grâce à une inscription hypothécaire, (frais de 2010 à 2021). (En 2020 = $110.875,68 \text{ €} - 87.517,13 \text{ €} = 23.358,55 \text{ €}$)

Rmq : les aides sont déclarées remboursables, le droit constaté (la créance) est donc inscrit en comptabilité budgétaire mais cela ne correspond pas à des rentrées d'argent « en caisse » du CPAS.

Nature de l'aide octroyée	DEPENSES	RECETTES
En espèces	4.854,50 €	8.407,30 €
En nature	1.948,33 €	841,16 €
Héber.maison accueil	2.072,69 €	
Héber pers.âgées	93.315,55 €	89.408,61 €
Charges locatives	10.089,77 €	5.357,92 €
Frais médicaux	7.429,37 €	900,97 €
Loyers	1.940,00 €	1.290,00 €
Garanties locatives	1.050,00 €	1.050,00 €
	122.638,21 €	106.354,99 €

	Différence entre recettes et dépenses totales
2016	-17.959,36 €
2017	-25.700,31 €
2018	-26.556,00 €
2019	-17.181,87 €
2020	-37.269,68 €
2021	-16.283,22 €

4. Les aides spéciales 'Mesures CORONA » octroyés par la SPP Intégration sociale.

4.1. LES AIDES ALIMENTAIRES

Arrêté royal du 31 mars 2020 portant des mesures d'urgence en matière d'aides alimentaires à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale

Arrêté royal du 24 juin 2020 modifiant l'arrêté royal du 31 mars 2020 portant des mesures d'urgence en matière d'aides alimentaires à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale (prolongation).

Arrêté royal du 10 décembre 2020 modifiant l'arrêté royal du 31 mars 2020 portant des mesures d'urgence en matière d'aides alimentaires à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale (prolongation).

Un appel à projet du Service Public de Wallonie « Aide alimentaire – Get Up Wallonia » a été combiné avec le subside du SPP is, pour mettre en place la confection et la distribution de colis de viande fraîche. Confection attribuée à la Ferme du Sacré Cœur de Natoye.

Et la Boucherie « WAMA BEEF BOUCHERIE », Allée des Abattoirs, 1, à 5590 Ciney, a fourni des colis de viande Hallal pour quatre familles musulmanes.

Au total : 1.463,20 €.

4.2. LES AIDES SOCIALES SPÉCIALES COVID19

Arrêté royal du 13 mai 2020 portant création d'un subside « Covid-19 » à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale

Arrêté royal du 3 juillet 2020 modifiant l'arrêté royal du 13 mai 2020 portant création d'un subside « Covid-19 » à destination des publics cibles des centres publics d'action social (prolongation).

Arrêté royal du 30 décembre 2020 modifiant l'arrêté royal du 13 mai 2020 portant création d'un subside « Covid-19 » à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale (prolongation)

Pour 2021 = 15.668,68 € pour 48 interventions

Subside reçu = 26.848,56 €.

Ces actions sociales ont le but d'apporter une aide suffisante à de nouveaux allocataires afin d'éviter que des populations frappées par les répercussions économiques catastrophiques de la pandémie de COVID-19 ne s'enfoncent encore davantage dans la pauvreté.

Le CPAS peut utiliser la subvention dans 7 secteurs d'intervention. Le CPAS est libre dans son choix de répartir la subvention dans les différents secteurs.

Les 7 secteurs sont les suivants :

1° octroyer des aides relatives au logement, y compris les charges à l'exclusion de la garantie locative ;

Le CPAS peut dès lors octroyer des aides au paiement de loyer ou arriérés de loyer, aux charges du logement, aux charges des communs ainsi que l'eau.

Par contre, la garantie locative est exclue.

2° octroyer des aides relatives à la consommation d'énergie ;

Il n'y a pas de combustibles cibles, tous peuvent y être repris : gaz, électricité, charbon, bois, mazout, pellets...

Le subside peut également servir pour la recharge des compteurs à budget lorsqu'ils seront débloqués ou la prise en charge des factures suite au déblocage de ceux-ci.

3° octroyer des aides au soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire ;

Cela comprend l'achat d'ordinateur ou tablette informatique, la prise en charge des abonnements de téléphone, GSM et d'internet, la prise en charge des frais de location d'ordinateur, ...

Pour le soutien scolaire, il s'agit notamment du suivi de formation en ligne, de pouvoir recevoir ou effectuer des exercices scolaires en ligne, ...

4° octroyer des aides psychosociales relatives à la prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques ;

Cela vise des prestations de tiers : psychologue, psychiatre, ...

5° octroyer des aides en matière de santé ;

Il s'agit de la prise en charge de frais médicaux dans son ensemble : médicaments, factures d'hôpitaux, frais d'ambulance, ...

L'achat de masques, gel et gants peut être également être couvert par ce subside pour aider le public particulièrement précarisé.

6° octroyer des aides pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources ;

Toutes les factures impayées (frais de voitures, frais funéraires, frais de procédures et huissier, ...) peuvent être prises en compte.

Il est conseillé toutefois de mettre en place avec la personne un suivi budgétaire lorsque la situation est structurelle.

Exceptionnellement les frais professionnels peuvent également être pris en compte.

7° octroyer d'autres besoins primaires.

Par exemple : intervention dans les coûts de transports, intervention dans le coût d'achat d'une assurance, achat de vêtements, achat de lunettes, les prestations d'aide à domicile, ...

Le montant final du subside nous octroyé est de 15.668,68 € (38.249.00 € en 2020)

Cette somme a été utilisée pour la prise en charge la fourniture de pellets, de mazout, taxe véhicule, cotisation mutuelle, connexion internet, frais pharmaceutiques..., et l'achat de 6 ordinateurs portables (intervention de 500.00 €) permettant ainsi aux étudiants de suivre les cours à distance.

4.3. LES AIDES SPÉCIALES COVID 19 – SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Arrêté royal du 24 décembre 2020 portant des mesures visant à promouvoir le bien-être psychologique des usagers des services des centres publics d'action sociale et d'améliorer l'application des mesures sanitaires de prévention.

Circulaire du 1er février 2021 relative à l'arrêté royal du 24 décembre 2020 portant des mesures visant à promouvoir le bien-être psychologique des usagers des services des centres publics d'action sociale et d'améliorer l'application des mesures sanitaires de prévention.

Cette subvention peut être octroyée en vue de promouvoir :

- le bien-être psychologique des usagers, de lutter contre les souffrances psychologiques résultant de l'isolement social et ;
- d'améliorer la compréhension et l'application des mesures sanitaires de prévention.

Cette subvention peut également être utilisée aussi bien pour poursuivre des projets ou actions déjà mis en œuvre que pour en lancer de nouveaux. Le CPAS peut faire preuve de créativité mais doit veiller à ce que les actions/projets mis en œuvre correspondent à l'objectif de la subvention :

1. Le financement des actions et projets visant à organiser un soutien psychologique ou visant à rompre l'isolement social des usagers
2. Le financement de partenariats avec des organisations en vue de la mise en œuvre du soutien psychologique des usagers;
3. Le financement des prestations des tiers en matière de soutien psychologique (sur base individuelle ou collective) pour des usagers ;
4. Le financement des actions et projets en vue d'améliorer la compréhension et l'application des mesures sanitaires visant à prévenir la propagation du virus Covid-19
5. Le financement de campagnes visant à promouvoir les actions et projets des CPAS en matière de soutien psychologique et de sensibilisation aux mesures sanitaires

Subside octroyé : 3.326,00 € - Dépenses : 50.00 €.

4.4. LES AIDES SPÉCIALES COVID 19 - JEUNES < 25 ANS + ÉTUDIANTS QUI SE TROUVENT EN SITUATION DE PRÉCARITÉ SUITE À LA CRISE COVID-19

Arrêté royal du 3 mars 2021 visant à soutenir les jeunes et les étudiants qui se trouvent en situation de précarité suite à la crise COVID-19.

Circulaire du 26 mars 2021 relative à l'aide à apporter aux jeunes et étudiants dans le cadre de la crise COVID-19 – Mesure Zoom 18/25.

Le CPAS peut :

- octroyer une aide ponctuelle : prise en charge d'un abonnement de transports, d'un loyer, d'une garantie locative, d'une facture, ...
- octroyer une aide financière plus structurelle : en fonction de besoins de la personne, le CPAS peut octroyer une aide d'un montant défini jusqu'à la fin de l'année.

Subside octroyé : 8.878,00 € - Dépenses : 0.00 €

5. LES DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES

Dons du S.P.P.Intégration sociale (F.E.AD. excédents C.E.E.)

Lait – riz – salade de riz et thon – poulet en sauce – haricots verts – fromage fondu – huile d’olive - confiture – pétale de blé – soupe tomates-légumes – farine de blé – sucre – pâtes – macédoine de légumes – pois chiches – biscuit – chocolat noir ... fournis par le F.EA.D., Fonds Européen d’aides aux plus démunis du SPP is, entreposés au Dépôt à Rochefort , et les dons de surplus de magasins par le Service Distri-dénrées de la Province de Namur, entreposés également au Dépôt à Rochefort.

Le transport de ces denrées de Rochefort à Hamois est fait par nos soins, tous les 15 jours.

Des légumes frais sont déposés au CPAS par la **Province de Namur, via leur service « DISTRI-DENREES »**, (excédents de la criée de Malines – convention avec le C.P.A.S. de Assesse).

La distribution de ces vivres est planifiée tous les 15 jours (jeudi matin de 9h à 12h), à la salle des Fanfares de Hamois, que l’asbl nous met à disposition pour la modique somme de 50.00 €/mois.

Le 10 juin 2021, une convention de partenariat entre le C.P.A.S. et la Fédération « **Les Restos du Cœur** » a été signée (pour une durée de 1 an renouvelable), dans le but de contribuer à la lutte contre la précarité de la population.

Distribution de colis alimentaires, via le « **Food Truck** », une fois par semaine tous les 15 jours, de 10h à 11h.30’, sur le parking à l’arrière du bâtiment du CPAS, contre une participation financière des bénéficiaires

Le prix est fixé comme suit :

Par adulte et enfants de plus de 10 ans : 1 euro

Par enfant de moins de 10 ans : 0,50 euros

Par enfant en-dessous de 3 ans : gratuit

Le 10/06/2021 : 34 familles pour 82 personnes.

Le 23/12/2021 : 53 familles pour 130 personnes (maximum possible pour les Restos du Cœur.

6. Les avances sur les prestations sociales.

6.1. LES INTERVENTIONS :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Av. sur rémunérations et assimilées	3.757,70 €	135.30 €	250.00 €	1.377,60 €	1.429,00 €	550,00 €	1.485,26 €
Av. sur pensions		150.00 €	-			0.00 €	1.867,42 €
Av. sur alloc. accident de travail			-		2.400,00 €	0.00 €	
Av. sur alloc. Familiales/primes de naissance			8.627,31 €	1.478,94 €	740,82 €	1.481,64 €	
Av. sur alloc. chômage		450.00 €	1.790,00 €	1.350,00 €		150.00 €	1.660,00 €
Av. sur alloc. handicapés			240,00 €	100.00€	1.500,00 €	150.00 €	
Av. sur indem. maladie	630.00 €	2.541,02 €	11.643,38 €			200.00 €	
TOTAL =	4.387,70 €	3.276,32 €	22.550,69 €	4.306,54 €	6.069,82 €	2.531,64 €	5.012,68 €

6.2. LES RÉCUPÉRATIONS :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Av. sur rémunérations et assimilées	3.707,70 €	188.60 €	250.00 €	1.377,60 €	1.429,00 €	550,00 €	1.385,26 €
Av. sur pensions		150.00 €	-				1.867,42 €
Av. sur alloc. Accident de travail			-		2.400,00 €		
Av. sur alloc. Familiales/primes de naissance			8.627,31 €		740,82 €	1.481,64 €	
Av. sur alloc. chômage		450.00 €	1.790,00 €	200.00 €		150.00 €	
Av. sur alloc. handicapés			240.00 €	100.00 €	1.500,00 €	150.00 €	1.660,00 €
Av. sur indem. maladie	250.00 €	2.541,02 €	11.643,38 €			200.00 €	
TOTAL =	3.957,70 €	3.329,62 €	22.550,69 €	1.677,60 €	6.069,82 €	2.531,64 €	4.912,68 €

Les avances sont stipulées récupérables auprès des services concernés (Mutuelle, Onem, Allocations familiales, ...)

7. Les aides équivalentes au minimex.

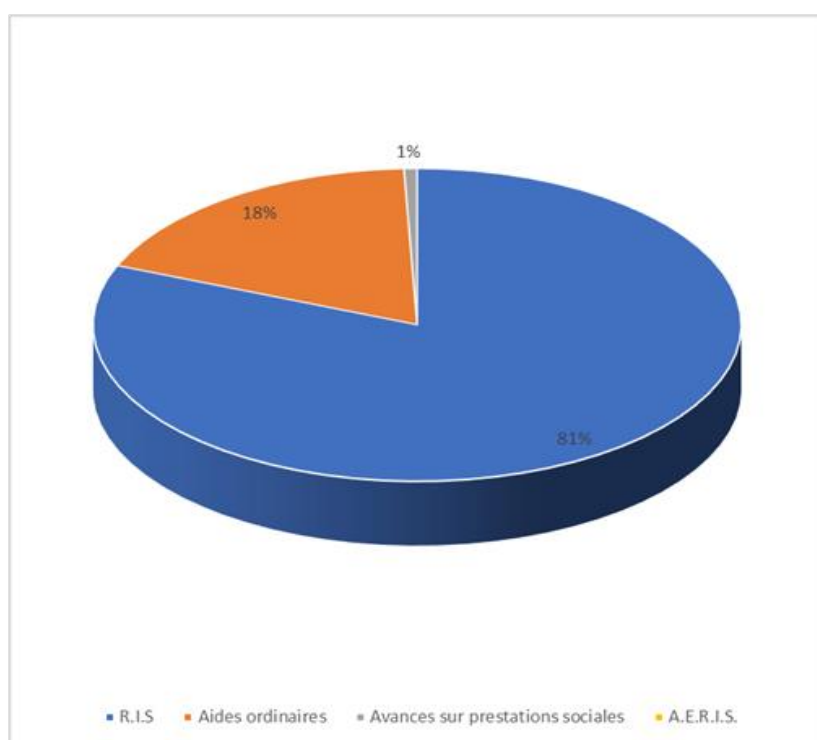
Il s'agit ici de l'aide octroyée aux demandeurs d'asile, aide équivalente au montant du revenu d'intégration social auquel les bénéficiaires pourraient prétendre s'ils remplissaient toutes les conditions d'octroi du revenu d'intégration.

Année	Dépenses	Recouvrements	Nb
1998	2.018.947 FB	1.271.508 FB	6
1999	5.712.664 FB	4.465.856 FB	15
2009	47.979,99 €	19.963,32 €	22
2010	29.184,02 €	27.062,94 €	32
2011	169.907,25 €	177.940,34	88
2012	115.880,40 €	97.340,34 €	49
2013	14.470,29 €	14.169,73 €	2
2014	6.538,88 €	4.568,11 €	1
2015	21.177,84 €	7.601,86 €	3
2016	26.553,32 €	24.410,75 € 4.993,73 € <hr/> 29.404,48 €	3
2017	3.021,90 €	447,38 €	2
2018	2.908,73 €	718,00 €	2

2019	0	0	0
2020	3.107,50 €	0.00 €	1
2021	0.00 €	0.00 €	

8. Tableau récapitulatif des aides sociales accordées :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
R.I.S	547.938,17 €	532.987,33 €	488.696,13 €	454.148,69 €	402.378,33 €	375.327,02 €
Aides ordinaires	122.638,21 €	137.450,82 €	124.164,20 €	99.644,90 €	88.033,09 €	55.868,32 €
Avances sur prestations sociales	4.387,70 €	3.276,32 €	22.550,69 €	4.306,54 €	6.069,82 €	2.531,64 €
A.E.R.I.S.	0.00 €	3.107,50 €	0.00 €	2.908,73 €	3.021,90 €	2.653,32 €
	674.964,08 €	676.821,67 €	635.411,02 €	561.008,86 €	499.503,14 €	460.280,30 €



9. Le service « Médiation de dettes » – 8013.

		Dépenses	Recettes	
2016	Fact. Interne	13.543,62 €		
	Juriste	1.547,82 €		
	Médénam	251,00 €	8.288,00 €	Subside (2015)
	Contr.Plan Marchal	7.540,63 €	5.073,54 €	Honoraires médiateur
		<u>22.883,07 €</u>	<u>13.361,54 €</u>	
2017	Fact. Interne	13.440,09 €		
	Juriste	2.080,50 €		
	Médénam	254,00 €	7.975,77 €	Subside (2016)
	Contr.Plan Marchal	7.727,22 €	2.712,44 €	Honoraires médiateur
		<u>23.501,31 €</u>	<u>10.688,21 €</u>	
2018	Fact. Interne	13.898,99 €		
	Juriste	1.554,00 €		
	Médénam	260,00 €	6.140,51 €	Subside (2017)
		7.277,08 €	5.574,97 €	Honoraires médiateur
		<u>22.990,07 €</u>	<u>11.715,48 €</u>	
2019	Fact. Interne	14.112,21 €		
	Juriste	1.467,30 €		
	Médénam	266,00 €	6.900,00 €	Subside (2018)
	Frais admi.	82,82 €	3.586,91 €	Honoraires médiateur
	Contr.Plan Marschal	7.750,00 €		
	<u>23.694,87 €</u>	<u>9.689,79 €</u>		

2020	Fact. Interne	14.753,12 €		
	Juriste	1.170,00 €	6.406,80 €	Subside (2019)
	Cot. Médénam	271,50 €	2.291,67 €	Honoraires médiateur
	Contr.Plan Marschal	7.750,00 €		
	Frais administratifs	86,10 €		
		<u>24.031,02 €</u>	<u>8.865,47 €</u>	
2021	Fact. Interne	15.944,38 €		
	Juriste	855,00 €	6.261,14 €	Subside (2020)
	Cot. Médénam	273,73 €	2.317,03 €	Honoraires médiateur
	Contr.Plan Marschal	7.750,00 €		
	Frais administratifs	57,40 €		
		<u>24.880,51 €</u>	<u>8.578,17 €</u>	

Permanence d'une juriste, **Mme Geneviève HALLET**, tous les 1^{er} lundis du mois.

20 dossiers en médiation ou règlement collectif de dettes (par jugement du Tribunal de 1^{ère} Instance de Dinant), comptabilisés pour déterminer le montant du subside.

Application du principe de la facturation interne (voir page 36) et reprendra :

- 1/4^{ème} de la charge du traitement du travailleur social affecté à la Médiation de dettes.
- 1/4^{ème} de la charge de l'assurance-loi incombant à ce même travailleur social.
- Un forfait destiné à couvrir les frais administratifs, de correspondance, de téléphone, de fourniture de bureau, de photocopies, d'abonnement à la législation, de chauffage, d'éclairage du local des permanences du service, et correspondant à 1/24^{ème} du total des frais engagés par le C.P.A.S. pour ces postes, complété par le coût des formations spécifiques à la Médiation des dettes.
Plan Marschal 2.Vert. – Appel à projet n°105012 – Médiation de dettes. –

Le C.P.A.S. s'est associé au CPAS de Somme-Leuze, ayant également un service de médiation de dettes agréé, pour pouvoir bénéficier d'un emploi supplémentaire. Octroi d'une subvention de 5 000 €/an par équivalent T.P. pour soutenir l'engagement de ce personnel.

Le C.P.A.S. de Somme-Leuze est le service porteur du projet. Celui-ci reçoit la subvention et le repartit équitablement entre les deux C.P.A.S.

10. Les aides en matière de fournitures d'énergie. 8015.

10.1. FONDS ENERGIE -

Loi du 04.09.2002 (M.B. 28.09.2002) visant à confier aux C.P.A.S. la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

Les C.P.A.S. reçoivent un subside afin de financer la mission légale qui leur est confiée (Fonds pour le secteur de l'électricité, et le fonds pour le secteur du gaz). Les moyens du fonds sont gérés par la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (Greg) qui est chargée de les répartir entre les C.P.A.S. (en fonction du nombre d'ayants droit à l'intégration sociale).

La guidance sociale suppose le recours à du personnel. La majeure partie des moyens prévus dans la loi du 04.09.02 sont dès lors destinés aux frais du personnel (forfait de 25.838,04 € montant de base équivalent mi-temps) : **Mme Patricia GOFFIN**.

L'aide sera exclusivement utilisée pour :

- a) Une intervention concernant l'acquittement des factures d'électricité ou de gaz impayées et/ou
- b) Des mesures dans le cadre d'une politique sociale préventive de l'énergie.

Application du principe de la facturation interne (voir page 36) pour la répartition de la charge salariale du travailleur social (montant fixé) responsable de ce service : **Mme Patricia GOFFIN**, assistante sociale.

43 interventions pour un montant de 6.901,91 €

En 2020 : 3.516,14 €, en 2019 : 4.048,26 € / 2018 : 27 - 4.705,40 € / 2017 : 47 - 8.601,36 € / 2016 : 37 pour 5.574,92 €)

Dépenses 2021	Dépenses 2020	Recettes Subside 2021	Recettes Subside 2020
6.910,91 €	3.516,14 €	28.678,64 €	32.662,39 €
25.970,91 €	25.838,04 €	(acompte)	
33.881,82 €	29.354,18 €		

10.2. OCTROI D'ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE (A.R. DU 20.10.2004) –

FONDS SOCIAL MAZOUT CRÉÉ PAR LA LOI PROGRAMME DU 27 DÉCEMBRE 2004.

DEPENSES			SUBSIDES		
	Montants octroyés	Dossiers	Subside/ allocation	Subside 10,00€/dossier	TOTAL
2021	27.686,55 €	250	27.762,11 €	2.500,00 €	29.027,31 €
2020	29.098,28 €	166	27.834,24 €	1.660,00 €	29.494,24 €
2019	30.570,44 €	175	30.570,44 €	1.750,00 €	32.320,44 €
2018	29.297,94 €	160	29.297,94 €	1.690,00 €	29.587,56 €
2017	30.061,06 €	169	30.007,39 €	1.690,00 €	31.697,39 €
2016	31.089,77 €	171	31.317,24 €	1.710,00 €	33.027,24 €
2015	32.659,16€	183	32.659,76 €	1.830,00 €	34.489,76 €

Le travail des services comprend pour chaque dossier : enquête sociale, encodage à la Banque Carrefour, ...

11. La participation et épanouissement sociaux et culturels.

A.R. du 29/07/2019 et du 05/12/2019 (Origine : A.R. du 08 avril 2003).

Depuis, 2017, une subvention est octroyée aux CPAS en vue de favoriser la participation et l'activation sociale de leurs usagers. Ils peuvent utiliser cette subvention pour :

11.1. LE FINANCEMENT TOTAL OU PARTIEL DE LA PARTICIPATION DES USAGERS À :

11.1.1. des manifestations sociales, sportives ou culturelles.

14 bénéficiaires pour 715.00 € (abonnement fitness, stage RCA, stage de football, camp de Patro, Esperaza, Domaine de Han/S/Lesse grâce aux articles 27 (12 t. x 5.00 €), ...

11.1.2. des associations sociales, culturelles ou sportives y compris **les cotisations et les fournitures et équipements nécessaires à cette participation.**

1 bénéficiaire pour 110.00 € (cot. Basket, ...)

11.1.3. le soutien et le financement des initiatives du ou **pour le groupe-cible au niveau social, culturel ou sportif.**

0

11.1.4. le soutien et le financement des initiatives qui favorisent l'accès et la participation du groupe-cible des associations sociales, culturelles ou sportives y compris **les cotisations et les fournitures et équipements.**

0

11.2. LE FINANCEMENT DE L'ORGANISATION DE MODULES COLLECTIFS, LESQUELS PEUVENT COMPLÉTER LE SOUTIEN INDIVIDUEL PROPOSÉ DANS LE CADRE DES PROJETS INDIVIDUALISÉS D'INTÉGRATION SOCIALE.

0 action

11.3. LE FINANCEMENT TOTAL OU PARTIEL DES ACTIVITÉS LIÉES À L'AIDE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS :

11.3.1. en vue de permettre **aux enfants une intégration sociale par la participation à des programmes sociaux, tels que :**

- L'aide sociale dans le cadre de la participation à **des programmes sociaux. Interventions pour 5 enfants dans les frais de plaines de jeux, de classe de neige, de classe verte, pour un montant de 540.00 €**
- L'aide sociale dans le cadre d'un **soutien scolaire Interventions pour 2 enfants pour un montant de 166.18 € (achat livres scolaires, frais procure, ...)**
- L'aide sociale dans le cadre d'un **soutien psychologique** pour l'enfant ou pour les parents dans le cadre de la consultation avec un **spécialiste.**
- L'aide sociale dans le cadre d'un soutien **paramédicale. Interventions pour 2 enfants dans les frais de logopédies et de rééducation pour un montant de 1.933,51 €.**
- L'aide à l'achat d'outil et de **jeux pédagogiques.**

11.3.2. d'initiatives avec ou en faveur des enfants des usagers en vue de favoriser leur intégration sociale. Sont visés : les frais relatifs à la mise en place d'actions visant à intégrer socialement les enfants défavorisés.

	DEPENSES	Dossiers	SUBSIDES (avances)
2021	3.466,69 €	30	3.757,99 €
2020	1.961,51 €	18	2.512,79 €
2019	3.922,00 €	68	4.101,00 €
2018	4.425,55 €	78	4.001,25 €
2017	4.433,92 €	68	3.871,00 €
2016	3.364,80 €	71	3.182,00 €
2015	3.782,00 €	49 + 130 enfants	3.382,50 €

12. I.L.A. - L'Initiative Locale d'Accueil – 837

Structure d'accueil pour les demandeurs d'asile.

Le bâtiment est situé rue d'Hubinne, 18 à Hamois,

Une assistante sociale, **Mme Nathalie COOREMANS**, est désignée à 25% pour accompagner les personnes (prise en charge du traitement, cotisations patronales, frais de déplacement). La charge salariale de l'ouvrier est prise en compte à raison de 15%.

12.1. LES DÉPENSES :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Charges du personnel (A.S. 30 %)	19.078,64 €	17.650,41 €	12.801,20 €	30.437,82 €	29.491,43 €	25.277,64 €
Frais fonctionnement	6.976,90 €	9.314,55 €	12.131,06 €	19.643,95 €	18.688,88 €	16.920,18 €
Transferts (aides mensuelles – frais médicaux,...)	10.736,04 €	12.280,67 €	10.277,54 €	99.772,78 € dont 92.624,26 € Remb. Subsides	12.588,90 €	26.250,85 €
Emprunt achat maison	11.545,87 €	11.551,53 €	11.556,97 €	11.562,20 €	11.567,22 €	11.572,05 €
Facturations internes (coût ouvrier)	4.005,52 €	3.304,10 €	2.512,62 €	5.324,89 €	8.683,65 €	5.366,91 €
TOTAL =	52.342,97 €	54.101,26 €	48.979,37 €	166.741,64 €	81.020,08 €	88.655,48 €
Provisions risques et charges =	4.892,25 €	7.597,26 €				18.954,00 €

12.2. LES RECETTES :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Subsides	48.052,06 €	52.934,93 €	36.014,44 €	31.964,48 €	45.179,70 €	95.247,41 €
Facturation interne	9.235,70 €	9.065,67 €				
TOTAL =	57.292,50 €	62.000,60 €	36.014,44 €	31.964,48 €	45.179,70 €	95.247,41 €

La facturation interne permet de « partager » la charge traitement de l'A.S. entre le service I.L.A., et le service « réinsertion socio-professionnelle. Donc la charge du personnel affecté pour l'I.L.A. est égale à $19.078,64 \text{ €} - 9.235,90 \text{ €} = 9.842,74 \text{ €}$

13. Le Plan de cohésion sociale – P.C.S. -84010

Un comité d'accompagnement a été créé et est composé de :

Pour le C.P.A.S. :

- Mme Françoise DAWANCE, Présidente,
- M. Stéphane DIEUDONNE
- Mme Natacha BEUGNIER
- M. Daniel MEUL Conseillers

Pour la Commune :

- M. Pascal LECLERCQ, Echevin,
- Mme Wivine FRIPPIAT
- Mme Anne NIGOT Conseillers

La Cheffe de projet : **Madame Coraline SAMBON**, remplacée le 09/08/2021 par **Madame Apolline COLLARD**.

Pour rappel :

Les objectifs du Plan du Cohésion Sociale :

- Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.
- Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

13.1. LES DEUX PRINCIPAUX AXES À DÉVELOPPER SUR LA COMMUNE DE HAMOIS :

13.1.1. AXE 5 : droit à l'épanouissement culturel, social et familial

Création d'une Maison de la Cohésion Sociale à Emptinne

Objectifs :

- ✓ Redynamiser le quartier et améliorer le vivre ensemble
- ✓ Créer des liens entre les habitants ainsi que d'améliorer l'image du quartier Vivaise
- ✓ Créer un climat de confiance

Actions :

- Créer un espace avec des activités adaptées, lieu de rencontre et d'écoute.

Acteurs :

La Ruche asbl

L'AMO

Le foyer cinacien

Activités de rencontres pour les personnes isolées

Objectifs :

- ✓ Créer un espace de rencontre pour favoriser les liens sociaux et améliorer la solidarité
- ✓ Lutter contre l'isolement et favoriser l'intégration, les échanges et le partage

Actions :

1. Lundis de la convivialité :

- Jusqu'à 18 participants
- Retours positifs des participants
- Chouette ambiance de partage

2. Ateliers culinaires :

- 10-12 inscrits pour 8 participants par atelier
- Retours positifs des participants
- Idée de l'étendre dans un autre village

Acteurs :

Bénévoles

13.1.2. AXE 6 : droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication

Echange citoyens et recueil de la parole

Objectifs :

- ✓ Donner un espace de parole à chaque génération, identifier leurs besoins
- ✓ Recréer du lien entre les générations
- ✓ Définir un plan d'actions avec des pistes d'actions à mettre en place sur le territoire, pour améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale

Actions :

1. **Ateliers « Donne-moi la parole » :**

- 9 aînés participants
- Difficulté de sensibiliser et mobiliser les jeunes – questionnaire en ligne
- Atelier final (5 février) : 14 participants (5 jeunes-9 aînés)
- Projets ressortis : ateliers jeux, ateliers culinaires,
- Journée climat

Acteurs :

Partenariat avec le Gal et Bright Out (asbl Durbuy)

13.1.3. AXE 7 : droit à la mobilité

Atelier mobilité

Objectifs :

- ✓ Encourager les personnes isolées à s'approprier un nouveau moyen de transport
- ✓ Favoriser l'accès à la mobilité

Actions :

1. **JPPMF**

- 6-7 participants, retours positifs.
Points d'attention :
 - Préparer l'itinéraire à l'avance
 - Participants n'ont pas tous le même niveau
- Reprise en août!

Acteurs :

GAL & 6 coachs bénévoles [Covoiturage](#)

Objectifs :

- ✓ Favoriser l'accès à la mobilité pour tous, procurer une solution de transport individuel adaptée afin de réduire le sentiment d'isolement et de donner la possibilité à tout le monde de participer à la vie de la commune
- ✓ Faciliter l'accès à un endroit pour une public cible

Actions :

1. Création d'une plateforme locale, d'un service de proximité

- « Stand-by » : recherche d'une commune qui a mis en place une plateforme plus locale sans succès

Acteurs:

13.2. TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Dépenses 2021	Dépenses 2020	Recettes 2021	Recettes 2020	
Traitement	22.941,12 €	13.064,49 €	12.845,99 €	12.845,55 €	Subside PPW
Fournitures - Animation	4.774,38 €	3.331,59 €	2.360,30 €	2.256,26 €	Récup.coti.pat
			2.939,38 €	1.836,20 €	Subs. APE
			7.547,23 €	3.916,09 €	Subscommunale
	27.715,50 €	16.396,08 €	25.917,90 €	20.854,10 €	

**14. Les aides aux familles et aux personnes âgées –
Aides familiales - 8441 –**

Des conventions sont conclues avec les services d'aides familiales et de gardes à domiciles suivants :

l'asbl Aides à domiciles en Milieu Rural – ADMR, Pont d'Amour, 56, 5500 Dinant -
61.15.52

082/

Le Service Provincial d'Aides Familiales de Namur - SPAF, rue de Maredsous, 10, 5537 Denée –
082/74.38.38

Les participations financières réclamées sont fixées à 2.30 €/heure de prestation, diminuée d'1/4 de la contribution financière du bénéficiaire, plus un forfait administratif et d'encadrement de 0.40 €/h.prestée.

Année	Dépenses	Heures prestées		
		ADMR	SPAF	TOTAL
2021	13.115,05 €	12.327,00 h.	4.111,75 €	16.438,75 h.

2020	13.280,41 €	11.504,75 h	3.889,75 €	15.358,00 h
2019	14.053,28 €	10.884,00 h	5.415,00 h	16.299,00 h
2018	12.566,56 €	9.784,30 h	3.457,25 h.	13.241,55 h
2017	11.344,96 €	10.169,00 h.	2.160,00 h.	12.429,00 h.
2016	11.828,28 €	9.988,50 h.	2.939,25 h.	12.927,75 h.
2015	11.766,20 €	10.278,00 h.	2.816,26 h.	13.094,26 h.

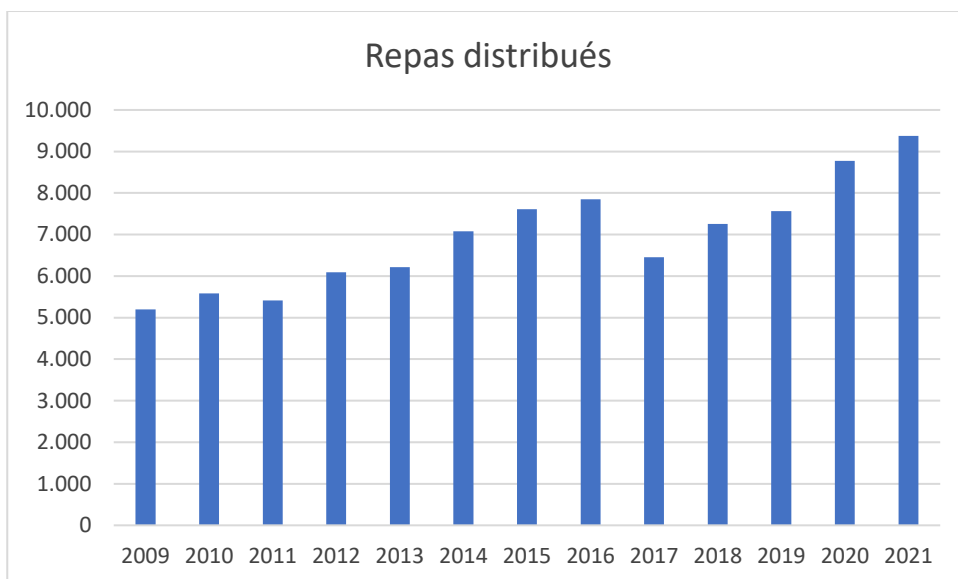
15. Le service « repas à domicile » - 8443 –

Contrat avec le traiteur « L'EVEIL DES SENS » sprl, Habiémont, 41, 4987 Stoumont, depuis le 01/10/2015, renouvelé le 01/12/2020 pour une période de 3 ans.

Il s'agit de repas à réchauffer, livrés tous les jours, et également pour le week-end.

La distribution des repas est assurée par nos services.

Année	Dépenses	Recettes	Repas distribués
2009	36.121,47 €	34.133,40 €	5.200 repas
2010	37.705,82 €	37.140,30 €	5.581 repas
2011	36.299,75 €	36.423,43 €	5.416 repas
2012	65.286,40 €	61.642,95 €	6.094 repas
2013	57.633,02 €	63.350,45 €	6.217 repas (39 bénéficiaires)
2014	76.954,43 €	81.325,53 €	7.079 repas (42 bénéficiaires)
2015	86.186,07 €	82.629,76 €	7.609 repas (+- 31 bénéficiaires)
2016	84.871,36 €	89.052,47 €	7.851 repas (+/- 33 bénéficiaires)
2017	78.869,29 €	86.208,21 €	6.452 repas (+/- 26 bénéficiaires)
2018	85.359,27 €	94.931,52 €	7.257 repas (/ - 28 bénéficiaires)
2019	91.715,23 €	89.383,64 €	7.565 repas (35 bénéficiaires)
2020	101.488,41 €	98.170,86 €	8.771 repas (37 bénéficiaires)
2021	82.281,63 €	87.330,58 €	9.376 repas (34 bénéficiaires)



Echelle des prix en regard avec le montant du revenu (révision au 01/05/2021) :

Revenus	Prix
919,27 € à 1.001,89 €	6,50 €
1.001,90 € à 1.105,18 €	7,00 €
1.105,19 € à	7,50 €

Inscription de la charge salariale de l'ouvrier, par la facturation interne : répartition entre trois services : repas pour 70 %, l'I.L.A pour 15% et taxi social pour 15 %.

Engagement d'une étudiante pour 3 semaines pendant les congés annuels.

<u>Dépenses</u>	2021	2020	2019	2018	2017
Charges du personnel	35.660,06 €	51.698,86 €	52.6098,20 €	51.679,47 €	50.706,12 €
Fournitures	91,90 €				50,00 €
Prestations traiteur	44.618,58 €	41.837,67 €	35.646,21 €	28.123,73 €	27.209,62 €
Carburant véhicule + pneus	1.745,49 €	1.948,18 €	1.545,75 €	1.200,00 €	1.053,55 €
Non-valeurs	165,60 €	6.003,70 €	979,00 €	2.374,66 €	
	82.281,63 €	101.488,41 €	91.185,61 €	85.359,27 €	78.969,29 €

<u>Recettes</u>	2021	2020	2019	2018	2017
Facturation des repas	68.471,00 €	62.398,50 €	54.004,10 €	51.480,30 €	45.323,10 €
Subside A.P.E.	9.134,81 €	21.93,78 €	21.803,95 €	21.655,89 €	21.468,86 €
Réduction cotisations patronales	3.384,32 €	8.690,31 €	8.559,82 €	8.439,37 €	8.313,33 €

Facturation interne	6.340,45 €	5.098,27 €	5.015,77 €	13.355,96 €	11.518,12 €
	87.330,58 €	98.170,86 €	89.383,64 €	94.931,52 €	86.624,21 €
Résultat recettes- dépenses = BONI	5.048,95 €	-3.317,55 €	-1.774,97 €	+9.572,25 €	+7.654,92 €

Les prestations du traiteur ont augmenté de 2.780,91 €.

Les recettes suivent d'office cette augmentation : 6.072,50 €.

Le service « repas à domicile » est en positif pour l'année 2021, cela est dû :

- Nombre de repas distribués en hausse.
- La charge du personnel est beaucoup moins élevé par rapport aux autres années (remplacement de l'agent en maladie de longue durée).

16. Le service « Réinsertion professionnelle des bénéficiaires du revenu d'insertion » - 845 -

	Dépenses		Recettes	
2016	50.087,67 €		4.000,00 €	R.W.
			23.842,12 €	Récup RIS
			9.399,51 €	Récup. Cot. Patr .
			3.100,00 €	Contrib.partenaire
			<u>40.341,63 €</u>	
2017	103.645,30 €		4.083,53 €	R.W.
			46.938,94 €	Récup RIS
			21.641,14 €	Récup. Cot. Patr .
			4.500,00 €	Contrib.partenaires
			<u>77.163,61 €</u>	
2018	138.919,44 €		9.320,00 €	R.W.
			67.624,97 €	Récup RIS
			29.344,43 €	Récup. Cot. Patr .
			7.875,00 €	Contrib.partenaires
			<u>94.931,52 €</u>	
2019	Frais du personnel (A.S.)	12.801,16 €	12.940,00 €	R.W.
			71.293,71 €	Récup RIS 100%
	Charges salariales des contrats art.60	128.302,26 €	25.812,49 €	Récup. Cot. Patr .
			4.875,00 €	Contrib.partenaires
			<u>114.921,20 €</u>	

		141.103,42 €		
2020	Frais du personnel (A.S.)- Facturation interne	9.310,80 €	10.560,00 € 69.289,55 € 22.688,79 €	R.W. Récup RIS 100% Récup. Cot. Patr .
	Charges salariales des contrats art.60	107.677,64 €	1.375,00 € 5.750,00 €	Contrib.partenaires Contrib. Adm. Com.
		<hr/> 116.988,44 €	<hr/> 109.663,34 €	
2021	Frais du personnel (A.S.)- Facturation interne	9.436,95 €	9.790,00 €	R.W.
	Frais déplacements		84.985,05 €	Récup RIS 100%
	Formation	1.638,76 €	32.267,69 €	Récup. Cot. Patr .
	Vêtements de travail	450,00 €	7,00 €	Contrib.partenaires
	Charges salariales des contrats art.60	291,36 €	4.250,00 €	Contrib. Adm. Com.
		153.313,66 €	2.306,98 €	Indem.accident de travail
		<hr/> 165.130,73 €	<hr/> 140.599,72 €	

Coût total des engagements des articles 60§7 : 24.531,01 € (7.325,10 € en 2020, 26.182,22 € en 2019, 44.987,92 € en 2018).

Le Centre a occupé 7 personnes en cours d'année dans le cadre de l'article 60, avec mise à disposition vers d'autres établissements (ex : l'Administration communale, Le Fil d'Ariane, le Centre Croix Rouge de Natoye, les Restos du Cœur à Fernelmont, l'Institut de Schaltin, ...).

Les emplois ainsi créés sont subsidiés par l'Etat fédéral (montant du R.I.S. maximum, augmenté de 25% pour les personnes âgées de moins de 25 ans) et par la Région Wallonne (10 €/nb de jour de travail), et la participation du partenaire, s'il échet.

L'Administration communale a consenti à verser 250.00 € par agent mis à disposition de leur service travaux, avec effet rétroactif pour l'année 2019 (4.250,00 €).

17. Le service « Taxi social » – 8449

Année	Dépenses	Recettes
2013	1.275,15 €	2.504,00 €
2014	3.082,17 €	3.372,76 €
2015	4.891,96 €	4.172,32 €
2016	4.093,90 €	4.175,68 €
2017	6.384,26 €	3.323,88 €
2018	10.089,11 €	2.483,77 €
2019	3.826,85 €	2.334,33 €
2020	2.059,73 €	832,93 €
2021	2.5996,33 €	1.078,11 €

Non-valeurs pour un montant de 462.15 € et charge salariale du chauffeur 2.536,18 €.

Subside spécifique de la R.W. – subdivision AVIQH – pour supporter les frais de transport des personnes n’ayant pas de moyen de locomotion vers les centres de vaccination = 5.463,75 €.

Utilisés = 122.64 €

(8 trajets vers Ciney et 2 trajets vers Marche-en-Famenne).

18. Logements adaptés pour personnes âgées - 924 -

Année	Dépenses	Recettes
2015	3.401,40 €	17.758,16 €
2016	2.630,96 €	14.914,92 €
2017	8.300,54 €	21.850,63 €
2018	10.003,72 €	22.789,48 €
2019	4.913,60 €	23.324,36 €
2020	7.074,29 €	20.391,64 €
2021	3.774,85 €	21.670,13 €

Boni de 17.895,28 € (13.320,35 € en 2020, 21.788,76 € en 2019).

Les loyers sont déterminés en fonction des revenus.

Les 6 logements sont tous occupés.

Dépenses	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Précompte immob.	2.501,58 €	2.500,70 €	2.465,60 €	2.415,65 €	2.365,08 €	2.194,59 €
Aménagement	1.038,49 €	2.840,59 €	1.813,00 €	207,18 €	1.175,11 €	108,93 €
Prestations tiers	234,78 €	106,00 €	430,04 €	7.380,89 €	4.754,47 €	327,44 €
Eau/électricité		199,72 €				
	3.774,85 €	7.074,29 €	4.916,60 €	10.003,72 €	8.300,54 €	2.630,96 €

19. Logement de transit – Mohiville – 928 -

Les dépenses sont en fonction de l'occupation des logements.

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Aménagement bâtiment	0,00 €	900.00 €	0.00 €	217.13 €	56.08 €	345,16 €
Chauffage	2.381,34 €	2.343,89 €	2.001,53 €	1.348,67 €	2.475,24 €	1.796,90 €
Electricité	497.02 €	1.157,48 €	2.351,14 €	727.67 €	880.50 €	1.028,26 €
Eau	109.70 €	305.13 €	391.43 €	11.56 €	100.85 €	329.68 €
Charges financières	3.774,75 €	3.781,04 €	3.780 ,95 €	3.784,14 €	3.821,97 €	3.901,67 €
TOTAL :	6.762,81 €	9.727,54 €	8.528,65 €	8.678,41 €	7.492,21 €	6.773,44 €

Et les recettes également :

	2021	2020	2019	2018	2017
Les loyers perçus	3.117,55 €	3.925,01 €	6.131,00 €	4.573,66 €	646,96 €
Prov.charges	1.800,00 €	1.146,59 €			
N.C. électricité	391.94 €	2.079,26 €			
TOTAL =	5.309,49 €	7.150,86 €	6.131,00 €	4.573,66 €	646,96 €

L'indemnité de mise à disposition d'un logement de transit, ne peut dépasser 20 % du revenu ou allocation + 150 € pour les charges locatives.

20. LA FACTURATION INTERNE.

Le principe de la facturation interne spécifique à la comptabilité des C.P.A.S. et qui n'est pas une obligation, présente l'avantage de refléter la situation précise des services et établissements gérés par le centre.

La facturation interne permet en effet de dégager, avec le plus de précision possible, le prix de revient d'un repas à domicile, ... Elle s'avère pratiquement indispensable quand il s'agit de justifier l'octroi ou l'utilisation de divers subsides (frais inhérents à l'insertion socio-professionnelle, à la médiation de dette, ...)

Chaque année, lors de l'établissement du budget, le C.A.S. décide de la répartition à effectuer et d'utiliser la facturation interne du budget du C.P.A.S. pour les services « médiation de dette » (8013), « commission de suspension de fourniture d'énergie et d'eau » (8015) et « I.L.A. » (837) et « taxi social » (8449), comme suit :

1. La facturation interne afférente au service « médiation de dettes » reprendra :
 - a. $\frac{1}{4}$ de la charge du traitement du travailleur social affecté à la médiation de dettes.
 - b. $\frac{1}{4}$ de la charge de l'assurance-loi incombant à ce même travailleur social.
 - c. Un forfait destiné à couvrir les frais administratifs, de correspondance, de téléphone, de fourniture de bureau, de photocopies, d'abonnements à la législation, de chauffage, d'éclairage du local des permanences du service, correspondant à $\frac{1}{24}$ ($\frac{1}{6}$ ^{ème} personnel x $\frac{1}{4}$ temps) du total des frais engagés ou budgétés par le Centre pour ces postes, complété par le coût des formations spécifiques à la médiation de dettes.

2. La facturation interne afférente au service « commission de suspension de fourniture d'énergie » reprendra la partie du traitement du travailleur social affecté à ce service.

3. La facturation interne afférente au service « ILA » reprendra :
 - a. la partie de la charge du traitement de l'ouvrier chargé de véhiculer les personnes, d'entretenir les bâtiments, ...quantifié par 15 % de sa charge salariale.
 - b. $\frac{1}{4}$ de la charge de l'assurance-loi incombant au travailleur social affecté à l'I.L.A.
 - c. Un forfait destiné à couvrir les frais administratifs, de correspondance, de téléphone, de fourniture de bureau, de photocopies, d'abonnements à la législation, de chauffage, d'éclairage du local, correspondant à $\frac{1}{24}$ ($\frac{1}{6}$ ^{ème} personnel x $\frac{1}{4}$ temps) du total des frais engagés ou budgétés par le Centre pour ces postes, complété par le coût des formations spécifiques aux I.L.A.

4. La facturation interne afférente au service « taxi social » reprendra la partie de la charge du traitement de l'ouvrier chargé de véhiculer les personnes, ...quantifié par 15 % de sa charge salariale.

21. Quelques chiffres ... LES DEPENSES

21.1. LES FRAIS ADMINISTRATIFS

Année	Dépenses	
2015	166.254,75 €	Personnel
	41.295,59 €	Fonctionnement
2016	176.343,91 €	Personnel
	36.900,01 €	Fonctionnement
2017	178.332,03 €	Personnel
	32.010,35 €	Fonctionnement
2018	181.277,64 €	Personnel
	39.321,30 €	Fonctionnement
2019	207.464,76 €	Personnel
	39.428,03 €	Fonctionnement
2020	203.614,45 €	Personnel
	35.665,55 €	Fonctionnement
2021	219.857,60 €	Personnel
	46.772,33 €	Fonctionnement

Au niveau administratif, les dépenses comprennent le traitement de la Présidente, les jetons de présence, les pensions d'anciens mandataires, le traitement de l'employée administrative et le traitement de la Directrice générale.

	2021	2020	2018	2019
Traitement mandataires	32.599,06 €	34.612,90 €	33.633,04 €	34.227,84 €
Pension des mandataires	26.995,36 €	26.685,39 €	12.436,88 €	25.150,48 €
Jetons de présence	11.735,00 €	11.315,00 €	11.085,00 €	19.099,08 €
Employée administrative (1/2 T.P.)	16.128,37 €			
Directrice générale	132.399,81 €	131.710,55 €	124.122,72 €	128.987,36 €

Rmq : le coût net de l'employée administrative :

Charges salariales :	16.128,37 €
Subsides A.P.E. :	- 2.269,74 €
Récupération cot.patronales :	- 2.470,45 €

	11.388,55 €

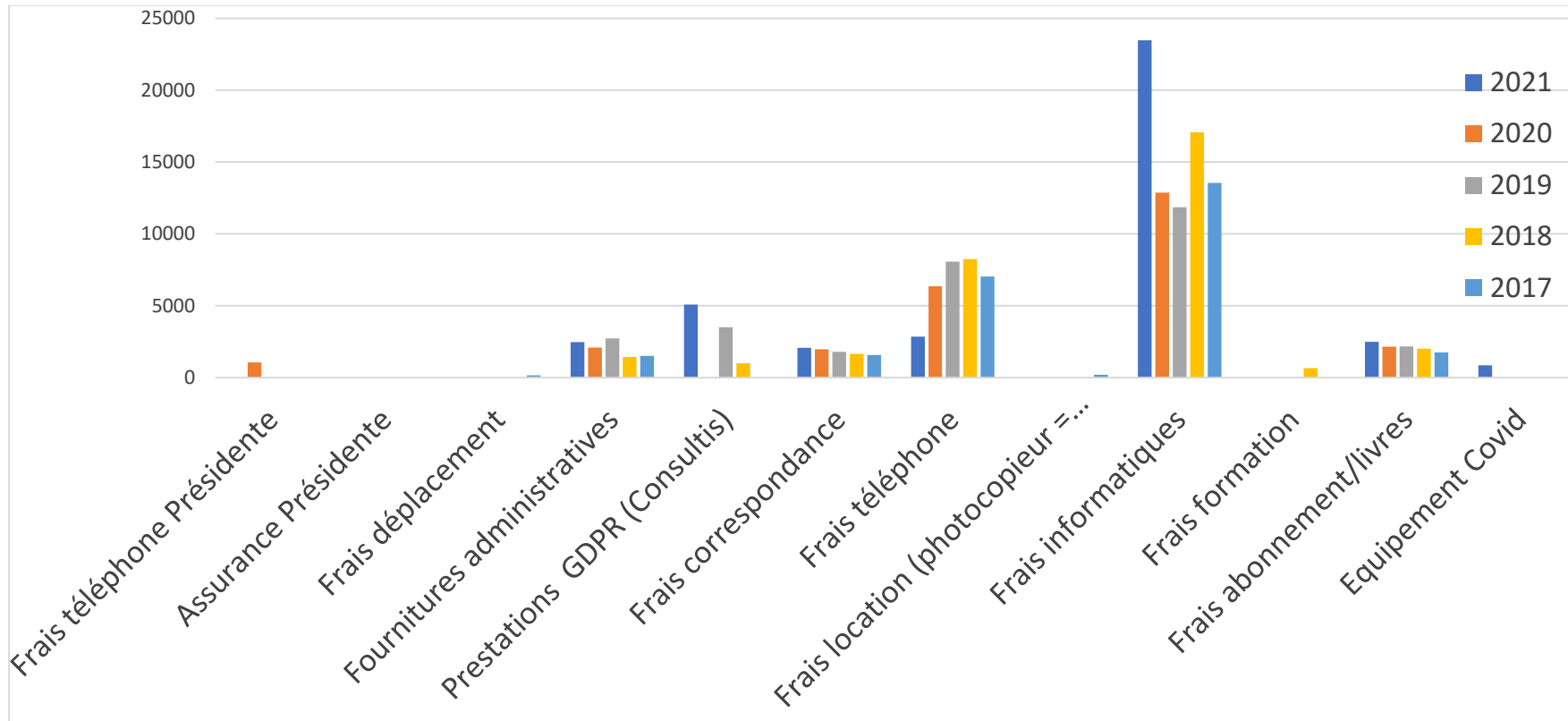
Les autres dépenses en personnel : voir en page 51.

21.2. LES DÉPENSES ADMINISTRATIVES COMPRENNENT :

Diminution par rapport à 2018 pour les fournitures, les frais de téléphone, ...):

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Frais téléphone Présidente	404.94 €	1.053,07 €	689.00 €			
Assurance Présidente	220.50 €	241.50 €	231.00 €	231.00 €	220.50 €	241,50 €
Frais déplacement	151.83 €	-	-	267.18 €	168,76 €	100.00 €
Fournitures administratives	2.465,17 €	2.099,87 €	2.734,71 €	1.438,18 €	1.525,60 €	5.594,05 €
Prestations GDPR (Mielabelo)	5.082,00 €	-	3.510,00 €	1.000,00 €		
Frais correspondance	2.082,06 €	1.970,95 €	1.785,71 €	1.659,01 €	1.567,38 €	1.970,40 €
Frais téléphone	2.849,74 €	6.366,17 €	8.074,97 €	8.253,52 €	7.038,88 €	8.221,20 €
Frais location (photocopieur = frais/copie)	255.63 €	250.76 €	220.73 €	199.64 €	199,38 €	215,78 €
Frais informatiques	23.485,98 €	12.882,29 €	11.851,72 €	17.073,20 €	13.554,90 €	12.425,65 €
Frais formation	403.48 €	-	300.00 €	655,00 €		265.00 €

Frais abonnement/livres	2.486,19 €	2.155,31 €	2.163,95 €	2.014,86 €	1.761,24 €	2.358,24 €
Achat équipement Covid19	859.46 €					
	39.310,60 €	27.019,92 €	31.561,79 €	32.560,59 €	25.816,14 €	31.150,03 €



Les frais

informatiques ont augmenté de 10.603,69 € : contrat de maintenance de la nouvelle infrastructure informatique (3.969,11 €), maintenance du nouveau serveur (1.773,60 €), renouvellement anti-virus (871,25 €), y compris les prestations WIN (e-mail = 3.847,80 €) qui devraient réellement être repris en frais de correspondance (erreur d'article budgétaire), ...,

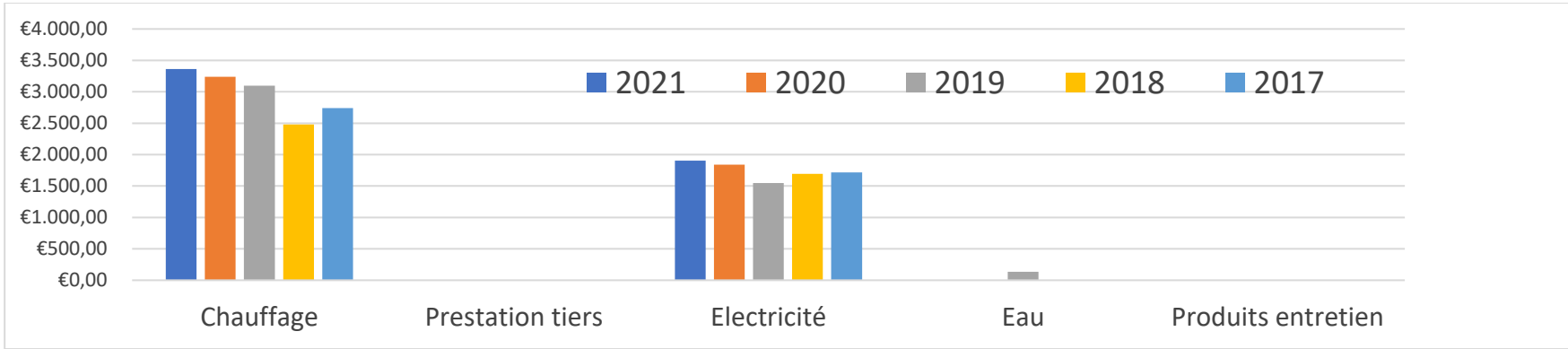
Donc les frais de téléphone devraient se chiffrer à 2.849,74 € + 3.847,80 € = 6.697,54 € et correspondre au niveau de 2020. (Centrale de marché SPW).

Le coût d'un prestataire extérieur concernant les respect RGPD : 5.082,00 € (marché conjoint avec d'autres communes et CPAS).

21.3. LES FRAIS LIÉS AU BÂTIMENT ADMINISTRATIF SE RÉPARTISSENT COMME SUIV :

Les dépenses 1.295,21 € en plus que 2019.

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Fournitures bâtiment (sabam)	238.95 €	152.15 €	0.00	171.97 €	314.78 €	184.14 €
Chauffage	3.360,05 €	3.238,30 €	3.097,78 €	2.481,71 €	2.738,42 €	1.856,64 €
Prestation tiers		121.00 €	0.00 €	34.56 €	224.50 €	589,96 €
Electricité	1.902,74 €	1.838,47 €	1.548,56 €	1.694,94 €	1.714,54 €	1.785,27 €
Eau	172.74 €	238.45 €	136,42 €	137.66 €	133.89 €	129.03 €
Produits entretien	331.55 €	689.54 €	199.94 €			
	5.262,79 €	6.277,91 €	4.982,70 €	4.520,84 €	5.153,13 €	4.545,46 €



22. Examinons plus en détail les quatre natures.

22.1. DÉTAIL DES DÉPENSES ET RECETTES SPÉCIFIQUES AUX FRAIS EN PERSONNEL

DEPENSES	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Assurances	6.642,15 €	6.799,65 €	4.692,96 €	5.763,96 €	5.464,94 €	6.009,26 €
Adminis. générale (Président, jetons présence, Secrétaire, pension)	219.857,60 €	203.614,45 €	207.464,75 €	181.277,64 €	178.332,03 €	176.343,91 €
Services généraux	13.765,21 €	17.289,08 €	14.444,18 €	20.714,45 €	10.724,36 €	9.575,20 €

Assistantes sociales	167.815,88 €	205.990,74 €	199.829,44 €	193.987,27 €	189.792,38 €	186.969,23 €
P.C.S.	22.941,12 €	13.064,49 €				
I.L.A.	19.078,64 €	17.650,41 €	12.801,18 €	30.437,82 €	29.491,43 €	28.545,49 €
Service repas	35.660,06 €	51.698,86 €	52.609,00 €	51.679,47 €	50.706,12 €	48.545,65 €
Réinsertion (remboursement frais de déplacement)	1.638,76 €		12.801,18 €			
TOTAL =	487.399,42 €	516.107,68 €	504.642,68 €	483.860,61 €	464.511,26 €	544.131,62 €

Les services généraux reprennent les dépenses en faveur de tout le personnel : intervention tickets restaurants (7.364,00 €), cotisation service social collectif (522,98 €), cotisation service médical du travail (1.807,60 €), cotisation « assurance groupe » 2^{ème} pilier (et non 3^{ème} pilier) (4.070,63 €),

RECETTES	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Subside A.P.E.	20.614 ,00 €	55.539,50 €	53.263,91 €	66.686,62 €	66.246,75 €	81.062,49 €
Subside Fonds Energie	28.678,64 €	25.838,04 €	24.535,46 €	25.043,21 €	24.535,46 €	23.766,05 €
Action chauffage	2.500,00 €	1.660,00 €	1.750,00 €	1.690,00 €	1.690,00 €	1.710,00 €
Subs.dossier R.I.	30.332,08 €	31.662,55 €	24.672,00 €	27.433,80 €	28.837,30 €	13.811,75 €
I.L.A.	9.235,70 €	8.584,74 €	12.801,18 €	30.437,82 €	29.491,43 €	28.545,49 €

Récupération cot.patronales groupe cible	16.764,14 €	26.565,52 €	23.944,63 €	27.272,80 €	18.164,22 €	-
TOTAL =	108.124,56 €	149.850,35 €	140.967,18 €	178.564,25 €	169.415,16 €	136.475,78 €

Le subside APE a diminué de plus de la moitié : le temps de travail pour prétendre au subside APE doit être au minimum $\frac{1}{2}$ E.T.P.

Plusieurs agents ont bénéficié d'une réduction du temps de travail, les contrats de remplacement n'ont pas atteint un mi-temps.

L'employée administrative mi-temps ne dispose que d'1 point A.P.E.

Il en découle aussi une diminution des récupérations des cotisations patronales concernant les groupes cibles

22.2. CADRE DU PERSONNEL DU CPAS DE HAMOIS, ADOPTÉE LE 26.02.2002.

Fonction	Nombre	Statut	Régime de travail
Directeur général	1	statutaire	1 T.P.
Travailleurs sociaux	2	statutaire	2 éq. T.P.
Travailleur social	1	contractuel	1 éq. T.P.
Agent administratif	1	statutaire	1 éq. T.P.
Ouvrier qualifié	1	statutaire	1 éq. T.P.

Deux assistantes sociales sont statutaires mi-temps. (1 éq. T.P.).

La Directrice générale est statutaire.

Les autres agents sont A.P.E. ou contractuel.

A.P.E. = 39 points de départ.

Acceptation de la R.W. de céder 20 points A.P.E. à l'Administration communale. Celle-ci nous rétribue la somme de 4.710,81 € pour l'année 2020, pour les 3 points cédés en dernier lieu.

Utilisation seulement de 9 points par le C.P.A.S, à 3.024,64 €/point, à concurrence du taux d'occupation

Agents A.P.E.		Points théoriques	Points utilisés
1 assistante sociale	Moins d'un mi-temps	9	0
1 employée administrative	1/2 T.	2	1
1 ouvrière	1 T.P.	7	7
1 Cheffe de projet	mi-temps	2	1
		22 pts	9 pts

Fonds énergie : 1 mi-temps assistante sociale.

I.L.A. : 15 % du temps assistante sociale contractuelle et 15% de l'ouvrier

Médiation de dettes : $\frac{1}{4}$ temps assistante sociale + $\frac{1}{2}$ temps assistante sociale (novembre 2012).

L'ouvrière est réparti comme suit : 65 % service « repas », 15 % ILA, 15 % Taxi social.

22.3. RÉPARTITION DE DÉPENSES PRINCIPALES DE FONCTIONNEMENT.

(frais administratifs, d'équipement, d'achat de petits matériels, frais déplacement, frais aux bâtiments,...).

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Assurances véhicule/immobiliers	3.405,31 €	3.410,72 €	3.331,21 €	3.283,17 €	3.369,11 €	3.465,25 €
Frais administration générale	47.037,80 € €	35.665,55 €	39.428,03 €	39.321,30 €	32.010,35 €	36.900,01 €
Médiation de dettes	912,40 €	1.527,60 €	1.816,12 €	1.814,90 €	2.334,50 €	1.798,82 €
Aide sociale	2.772,69 €	7.978,67 €	4.754,00 €	2.065,85 €	1.645,33 €	2.002,46 €
I.L.A.	6.976,90 €	9.314,55 €	12.1231,06 €	19.643,95 €	18.688,88 €	16.920,18 €
P.C.S.	4.774,38 €	3.331,59 €				
Serv. Repas à domicile	46.455,97 €	43.785,85 €	37.597,41 €	31.900,00 €	28.263,17 €	36.087,71 €
Insertion professionnelle	741,36 €					
Logements adaptés	3.774,85 €	5.647,01 €	4.916,60 €	10.003,72 €	8.294,66 €	2.630,96 €

Logements de transit	2.988,06 €	5.946,50 €	4.744,10 €	3.196,71 €	3.670,24 €	2.871,77 €
TOTAL =	120.310,71 €	124.407,23 €	119.016,89 €	118.013,12 €	104.250,62 €	109.792,47 €

22.4. RÉPARTITION DES DÉPENSES DE TRANSFERT ENVERS LES MÉNAGES OU AUTRES INSTITUTIONS.

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Cot. Associat. UVCB	2.556,37 €	2.516,42 €	2.474,83 €	2.376,93 €	2.322,00 €	2.246,36 €
Contrib. Directeur financier régional	43.045,00 €	39.177,71 €	39.177,71 €	38.376,06 €	37.872,11 €	40.100,00 €
Service médiation de dettes	8.023,73 €	8.021,50 €	8.016,00 €	8.010,00 €	7.794,63 €	7.601,00 €
Fonds énergie / mazout	34.717,46 €	32.614,42 €	34.618,94 €	34.206,15 €	38.662,42 €	36.664,69 €
Fonds socio-culturel	3.464,69 €	1.961,61 €	3.922,10 €	4.425,55 €	4.443,92 €	3.364,80 €
Aides sociales	699.902,46 €	715.236,91 €	639.211,60 €	600.304,38 €	512.336,28 €	468.269,86 €
I.L.A.	10.736,04 €	12.280,67 €	10.277,54 €	99.772,78 €	12.588,00 €	26.250,85 €
Subs. ADMR/SPAF	13.115,05 €	13.280,41 €	14.053,28 €	12.566,56 €	11.344,96 €	11.828,28 €

Réinsertion professionnelle (article 60 §7)	153.313,66 €	107.677,64 €	128.302,26 €	138.919,44 €	103.645,30 €	50.087,67 €
TOTAL :	971.718,85 €	940.480,84 €	881.209,31 €	938.948,12 €	731.396,97 €	647.338,04 €

Le paiement des contrats sous l'application de l'article 60§7 est considéré comme un transfert et non une charge en personnel.

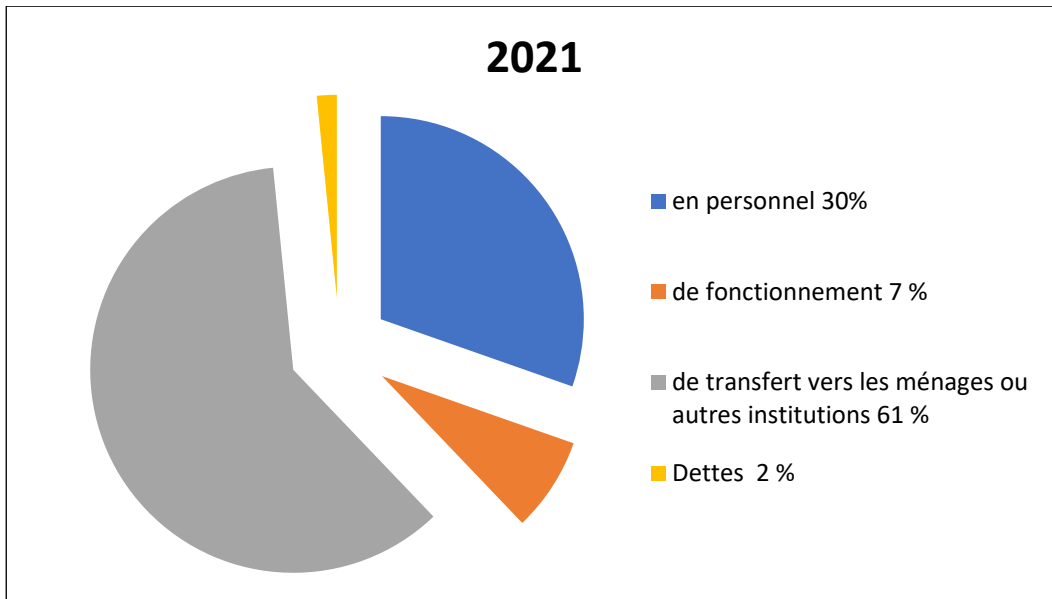
22.5. RÉPARTITION DES CHARGES DE LA DETTE (INTÉRÊT + AMORTISSEMENT).

		2021	2020	2019	2018	2017	2016
1	Emprunt achat serveur -Avance de trésorerie (Commune)	10.030,00 €	3.645,15 €	0,00 €	13.800,00 €	13.800,00 €	3.800,00 €
2	I.L.A.	11.545,87 €	11.551,53 €	11.556,97 €	11.562,20 €	11.567,22 €	11.572,05 €
3	Logement de transit – Mohiville	3.774,75 €	3.781,04 €	3.784,55 €	3.784,14 €	3.821,97 €	3.901,67 €
	TOTAL :	25.430,87 €	19.032,12 €	15.355,44 €	29.150,95 €	29.189,19 €	19.273,72 €

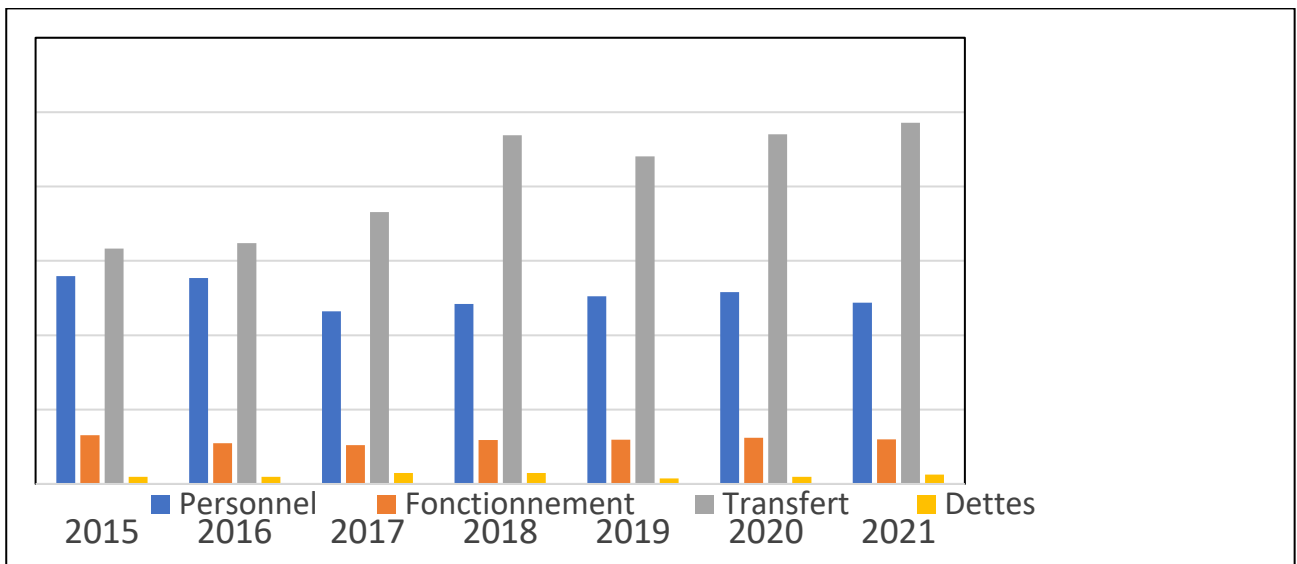
1. Remboursement de l'avance de trésorerie sans intérêt : 100.000,00 €
Tranche de 10.000,00 € remboursable en 10 ans. Solde au 31.12.2021 = 70.000,00 €
2. I.L.A. : emprunt de 157.000,00 € (2012 -2032)
3. Emprunt travaux Mohiville :
 - 3 emprunts auprès de DEXIA Banque (2005 – 2025) : 27.000 € - 30.000,00 € (2006-2026) - 9.949,12 € (2007-2027).

22.6. RÉPARTITION SUIVANT LA NATURE DES DÉPENSES :

Année	Personnel	Fonctionnement	Transfert	Dettes
2015	559.055,35 €	130.872,08 €	633.091,10 €	19.397,13 €
2016	554.131,62 € 42 %	109.792,47 € 8 %	647.338,04 € 49 %	19.273,72 € 1 %
2017	464.511,26 € 35%	104.250,62 € 8%	731.396,97 € 55 %	29.789,19 € 2 %
2018	483.860,61 € 30%	118.013,12 € 7 %	938.150,92 € 59 €	29.150,95 € 1%
2019	504.642,68 € 33%	119.016,89 € 8%	881.209,31 € 58 %	15.355,44 € 1%
2020	516.107,68 € 32 %	124.407,23 € 7 %	940.480,84 € 60 %	19.032,12 € 1 %
2021	487.399,42 € 30 %	120.310,71 € 7 %	971.718,85 € 61 %	25.430,87 € 2 %



22.7. COMPARAISON SUR LES 7 DERNIÈRES ANNÉES :



23. LES RECETTES : répartition suivant la provenance des recettes principales :**23.1. LES RECETTES DES PRESTATIONS**

Fonctions économiques	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Recettes générales	1.364,80 €	7.355,19 €	3.943,59 €	281.73 €	224.12 €	335,11 €
Assurances	1.380,35 €	7.71 €			478,45 €	156.24 €
Administration générale	3.442,40 €	1.696,41 €	1.483,29 €	2.993,23 €	1.329,34 €	1.589,50 €
Médiation de dettes	2.317,03 €	2.291,67 €	3.586,91 €	5.574,97 €	2.712,44 €	5.073,54 €
I.L.A.	4.74 €	31.648,52 €	36.00 €			

Repas à domicile	68.471,00 €	62.398,32 €	53.968,10 €	51.480,30 €	45.323,10 €	55.051,25 €
Taxi social	1.077,91 €	832,93 €	2.334,33 €	2.483,77 €	3.323,88 €	4.175,68 €
Service de nettoyage						6.308,80 €
Habitations sociales			4.174,46 €	4.096,32 €	2.048,16 €	4.096,32 €
Logements adaptés	21.670,13 €	19.234,89 €	22.962,87 €	22.789,48 €	21.354,75 €	14.914,92 €
Logement de transit	5.309,49 €	7.150,76 €	6.131,00 €	4.373,66 €	704,66 €	5.867,66 €
TOTAL :	105.037,85 €	133.661,56 €	98.620,55 €	94.088,48 €	77.498,90 €	97.569,23 €

Les recettes de prestations proviennent des facturations des services rendus par le C.P.A.S. tels que le service « repas à domicile », le « taxi social », la taxation des dossiers de médiation de dettes, ainsi que la perception des loyers des locataires des logements adaptés et de transit.

23.2. LES RECETTES DE TRANSFERT

Fonctions économiques	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Recettes générales – Participation Administration communale	631.979,42 €	608.198,85 €	591.654,95 €	580.053,88 €	574.310,78 €	574.310,78 €
Fonds – Fonds spécial de l'aide sociale	45.900,41 €	50.056,66 €	44.325,91 €	39.032,23 €	48.313,46 €	34.484,40 €
Administration générale	8.526,46 €	6.662,63 €	30.27,91 €	3.604,52 €	2.939,57 €	2.436,64 €
Médiation de dettes	6.261,14 €	6.573,80 €	6.102,88 €			8.288,00 €
Fonds énergie – Allocation chauffage	58.940,74 €	61.908,89 €	61.379,16 €	51.852,45 €	59.601,47 €	62.713,76 €

Fonds socio-culturel	3.757,99 €	2.512,79 €	4.101,00 €	4.001,25 €	3.871,50 €	3.722,00 €
Aides sociales	543.416,99 €	602.384,82 €	490.836,14 €	441.998,27 €	415.909,91 €	368.631,24 €
Service de nettoyage						24.681,55 €
I.L.A.	48.052,06 €	52.934,93 €	36.014,44 €	31.964,48 €	45.333,76 €	96.939,95 €
P.C.S.	25.917,90 €	20.854,10 €				
Repas à domicile	12.519,13 €	30.674,09 €	30.363,77 €	30.095,26 €	29.782,19 €	27.587,96 €
Insertion socio-prof.	140.599,72 €	109.663,34 €	114.921,20 €	114.164,40 €	77.163,61 €	40.341,63 €

TOTAL :	1.525.994,60 €	1.552.424,30 €	1.382.727,26 €	1.296.773,19 €	1.257.226,45 €	1.244.137,91 €
----------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

On constate que les recettes ci-dessus d'autre institution publique (part communale) et autorités supérieures (S.P.P. intégration sociale, S.P.W., FEDASIL, ... pour les différents actions mis en place par ainsi que les remboursements des aides accordées (inscription en droits constatés)

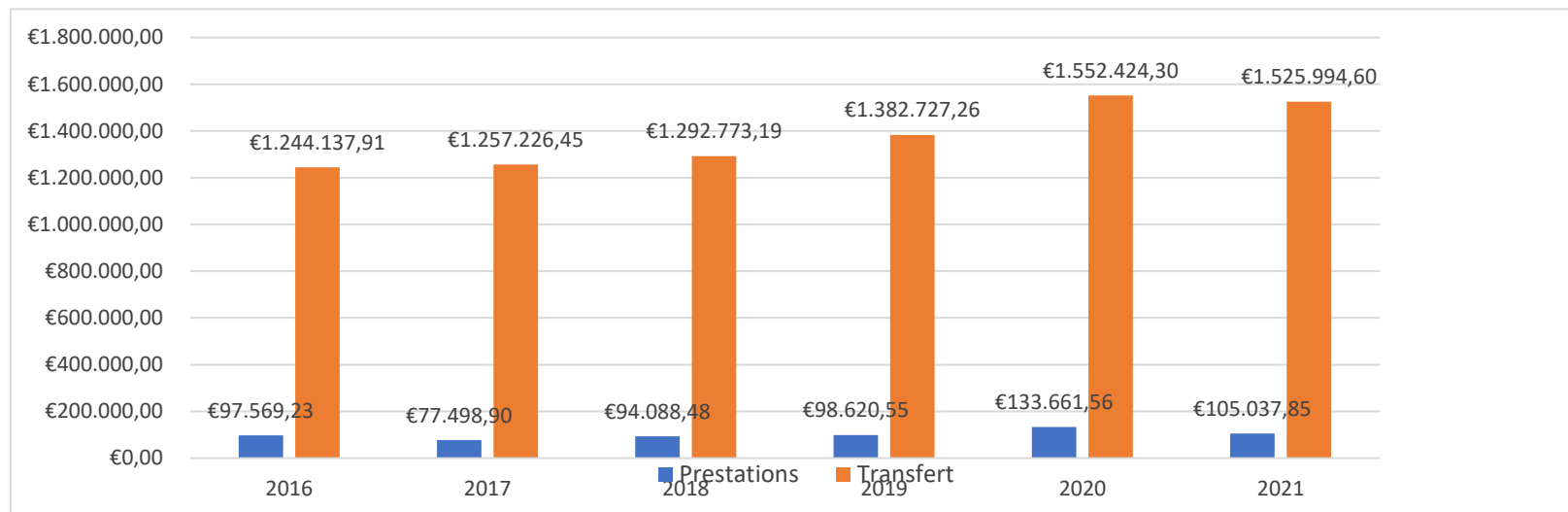
F.S.A.S = Fonds Spécial de l'aide sociale : répartition du fonds suivant des critères objectifs entre les CPAS de la Région Wallonne :

Travailleurs sociaux	X
Revenu d'intégration	X
Aides aux familles : aides familiales uniquement.	X
Repas à domicile	X
Insertion socioprofessionnelle	X

23.3. RECETTES DE LA DETTE

Néant.

23.4. TABLEAU COMPARATIF :



Il est un fait certain que le C.P.A.S. ne peut assurer les missions que la loi lui confie que grâce aux interventions d'autres institutions et autorités publiques.

24. LE SERVICE EXTRAORDINAIRE

1. Achat de nouvelles armoires pour le service administratif : 290.40 € (fournisseur **BEDIMO**)
2. Achat d'un nouveau siège de bureau pour la cheffe de projet P.C.S. : 450.12 € (fournisseur **BERHIN**).
3. Achat d'un photocopieur couleur chez **RICOH BELGIUM** pour un montant de 2.909,25 €. Commande faite mais livraison non encore effectuée. Le montant a été engagé et celui-ci est reporté à l'exercice suivant.
4. Audit énergétique des logements adaptés pour personnes âgées et/ou handicapées effectué par le **Bureau d'études GN srl Beuylimont, 15, 6800 LIBRAMONT, pour un montant de 2.117,75 € TVAC.**

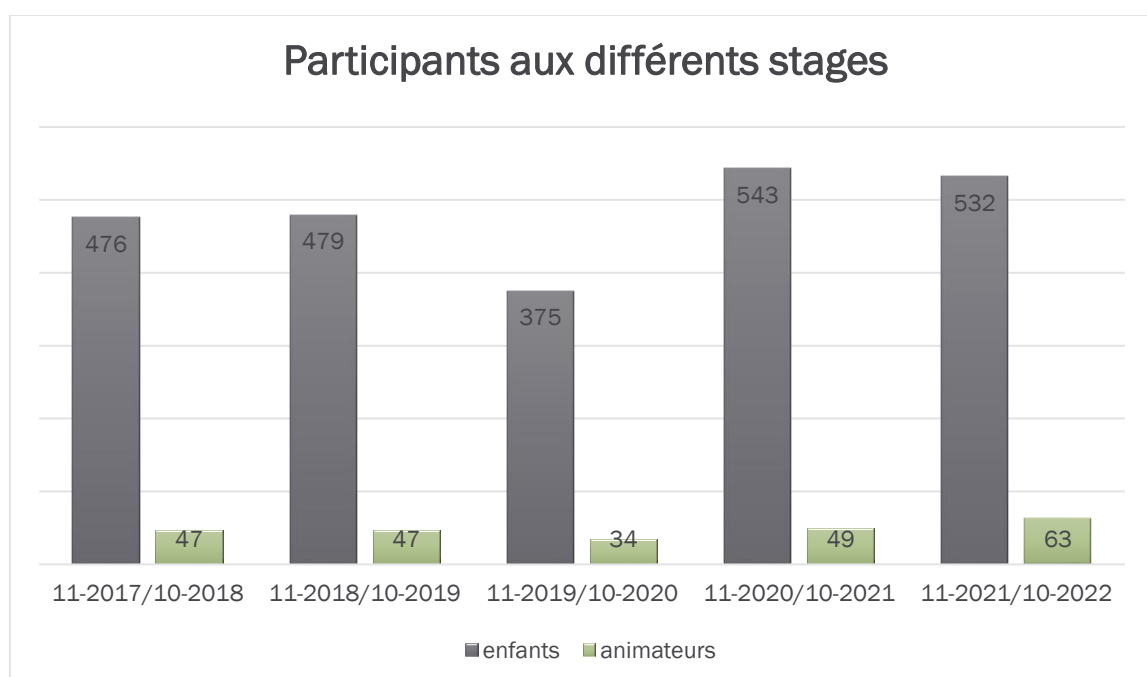
La construction des six logements adaptés pour personnes âgées, situés rue d'Achet, 11 (a -> f) date de 1989. Au vu des relevés des consommations électriques de certains locataires, ces logements sont « énergivores ». Dès lors, il y a lieu d'améliorer les performances énergétiques de chaque logement. Cet audit énergétique est opportun pour connaître les points faibles de chaque logement, pour identifier les travaux à effectuer prioritairement afin de diminuer les consommations d'énergie tout en gardant le confort des locataires. Il est nécessaire également pour pouvoir bénéficier des subsides spécifiques UREBA du S.P.W.

Chaque dépense a été financée par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire pour un montant total de 8.387,41 € avec un crédit reporté de 2.909,25 € d'où le boni au résultat comptable.



Rapport d'activités "Animations sportives" (dans le cadre des missions et objectifs fixés par l'Adeps)

LES STAGES



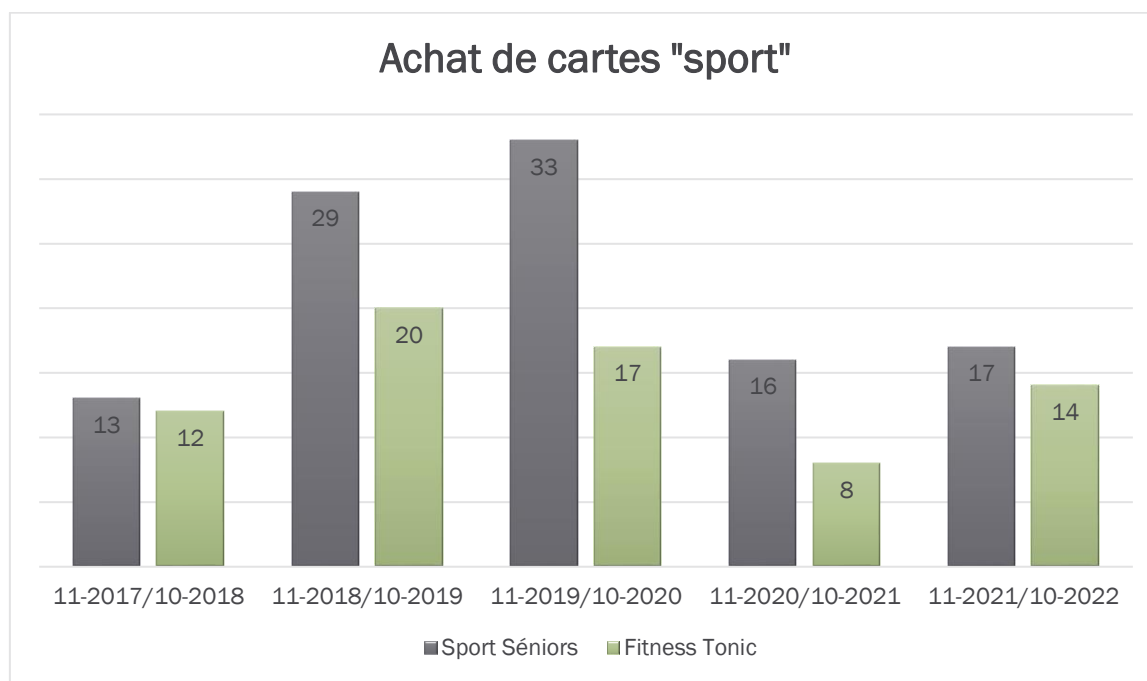
Les stages de la régie sont ouverts aux enfants de 2.5 ans à 16 ans à raison de 1 semaines par an. Ils sont encadrés par des professeurs d'éducation physique, des étudiants en éducation physique ou des enseignants.

Les thèmes sont diversifiés :

- Vélo
- Raquettes
- Cirque
- Psychomotricité
- Défi
- Nature
- Mini-foot
- Cuisine
- Cuisine
- Jeux de société
- Ballons
- Arts de la Rue
- Rollers
- Acro-danse
- Cibles/Nerfs
- Fitness
- Girly
- Athlétisme

* En 2020, les stages ont été annulés à Pâques et les stages ados ont été annulés en été.

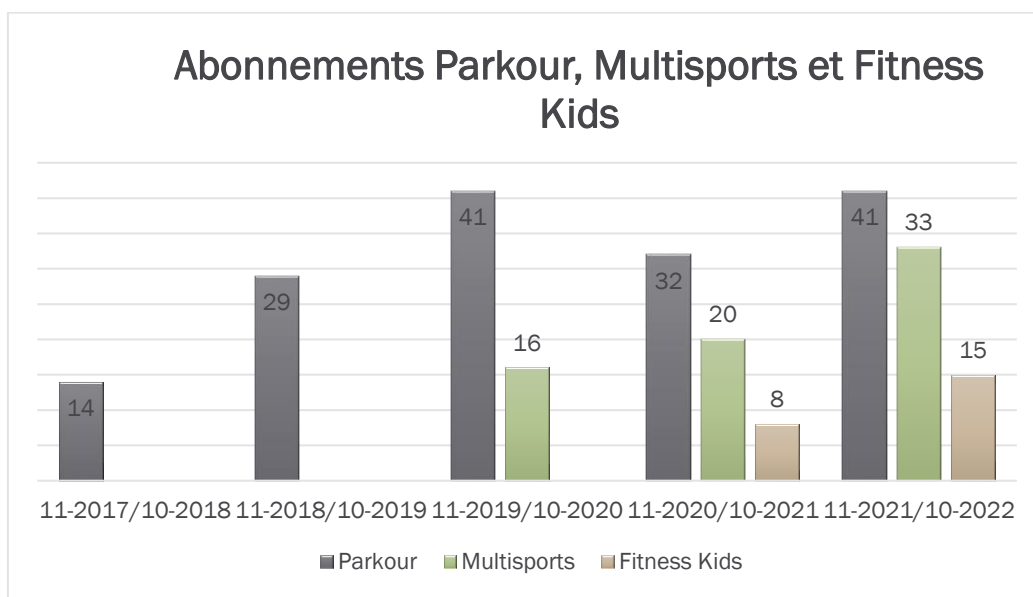
LES ABONNEMENTS SPORTIFS



* Les entraînements du Sport Seniors ont été interrompus du 18/03/20 au 30/06/20.

* Les entraînements du Fitness Tonic ont été interrompus du 18/03/20 au 27/05/20.

Les entraînements hebdomadaires



On constate donc une situation assez stable pour les stages et les activités sportives adultes. Par contre, on constate une belle évolution pour les inscriptions aux activités sportives pour enfants et adolescents.

LES ANIMATIONS SPORTIVES

- "Noël au Balcon": remise des mérites sportifs et culturels (12/21) ANNULÉ – Covid19
- Je cours Pour Ma Forme (03/2022 au 06/2022)
- Marche Nordique (03/2022 au 06/2022)
- Brevets Je Cours Pour Ma Forme (06/2022)
- Journée sportive des écoles (06/2022)
- Rentrée du Parkour (09/2022) - 4 niveaux
- Rentrée du Multisports (09/2022) - 3 niveaux
- Rentrée Je Cours Pour Ma Forme (09/2021) - 4 niveaux
- Rentrée de Marche Nordique (09/2022)
- Rentrée du Sport Séniors (09/2022)
- Rentrée du Fitness Tonic (09/2022)

LES ORGANES DE LA RCA

Le Conseil d'Administration

- ✓ Serge ALHADEFF, vice – président
- ✓ Auguste CARTON
- ✓ Cédric BERTRAND
- ✓ Laurence CHILIATTE
- ✓ Laurent DE KEERSMAEKER
- ✓ David JADOT
- ✓ Pascal LECLERCQ
- ✓ Anne-Sophie MONJOIE, trésorière
- ✓ Pierre-Henri ROLAND, président
- ✓ (Frédérique Lesuisse, secrétaire)

Le Bureau Exécutif

- ✓ Serge ALHADEFF
- ✓ Anne-Sophie MONJOIE
- ✓ Pierre-Henri ROLAND

Les commissaires aux Comptes

- ✓ Christine CHERMANNE
- ✓ Marie-Dominique PROESMANS

Le personnel

- ✓ Bruno DEFAYS, ouvrier de maintenance (1 ETP)
- ✓ Frédérique LESUISSE, coordinatrice (1 ETP)
- ✓ Justine MERLAND, animatrice sportive (0.5 ETP)
- ✓ Aurore MINE, technicienne de surface (0.5 ETP)

Rapport administratif

La RCA se charge de :

- l'établissement des horaires de mise à disposition des 5 infrastructures
- la rédaction de cahier des charges pour les travaux, les services, les fournitures
- la relation avec les clubs (conseils des utilisateurs, contrats, ROI, ...)
- la coordination avec la commune, via le contrat de gestion (formulaires de travaux, demandes au Collège, approbation au Conseil), la rédaction du Rapport annuel
- l'établissement des factures via le logiciel Exact
- le suivi des paiements (factures clubs et fournisseurs)
- l'encodage comptable (extraits de comptes, factures fournisseurs, factures internes, opérations diverses) et établissement de la déclaration TVA en coordination avec Trinon&Baudinet
- le suivi des dossiers de subvention pour les travaux (Infrasports via le Guichet des Pouvoirs Locaux)
- le suivi des réunions de chantier et coordination de chantier BEP / Architecte / Maître d'Ouvrage
- gestion du personnel de la RCA : répartition des tâches, congés, récupérations, réunions, contrats et dimona, gestion des payes en coordination avec le Group S

- gestion des engagements du personnel extra – ordinaire : étudiants et articles 17 (contrats et dimona), horaire de travail, charte des animateurs, gestion des payes en coordination avec le Group S
- la relation avec le Secrétariat Social (relevés de prestations, rédaction des contrats de travail, commande des chèques-repas) et l'ONSSAPL (contrôle tous les 3ans)
- la rédaction de dossiers relatifs à l'octroi de subventions (subsides Adeps pour les stages et le matériel et subsides Fédération Wallonie-Bruxelles pour les salaires)
- respect des missions et objectifs fixés annuellement par l'Inspecteur de l'Adeps, rédaction du Rapport d'Activité et des documents officiels, création d'un Programme sportif annuel décliné en modules
- l'organisation d'activités sportives, la création des publicités, les inscriptions et le suivi des paiements (Je Cours Pour Ma Forme, stages sportifs, entraînements sportifs,...), journées sportives pour les élèves des écoles primaires
- la promotion des activités (Gazette du Mayor, publications facebook, relation avec la presse locale)
- l'organisation ou la participation à des manifestations sportives communales (Trophée Communal du Mérite Sportif, Journée des Associations)
- le secrétariat du Bureau Exécutif de la RCA et du Conseil d'Administration de la RCA
- le secrétariat de la commission "Sport" communale

XXII. LE CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS

ACTIVITES 2022

Plusieurs activités ont été organisées directement avec la commune et le comité consultatif des aînés.

19 réunions se sont tenues sur l'année.

- ✓ Séance plénière avec présentation du projet Hestia par Le Gal le 10/03/22.
- ✓ Séance plénière sur le thème des aidants proches le 24/04/22.
- ✓ Séance plénière sur le thème "les successions" avec présentation par un notaire le 01/06/22.
- ✓ Journée des aînés à la Marlagne le 14/06/22.
- ✓ Goûter des aînés à Natoye le 22/06/22.
- ✓ Plénière sur le thème "seniors et vous" par Le Gal le 06/09/22.
- ✓ Excursion: visite du zoning de Ciney le 28/10/22.
- ✓ Dernière plénière de l'année prévue le 21/12/22 - Présentation du sport pour nos aînés dans notre commune par la RCA.

Les cérémonies des Noces (d'Or- de Diamant et de Pallissandre) pour l'année 2022 se sont tenues à l'institut de Schaltin les 27/04/22, 13/09/22 et 15/11/22.

XXIII. L'AGRICULTURE

Essarts

Relocation des essarts de Schaltin et de Hamois le 10 février 2022.

Commission agricole

Réunion commission agricole pour le premier constat avec les agriculteurs le 09/09 et pour le deuxième constat des dégâts sécheresse aux cultures pour l'année 2022 le 08/11/22.



TOURISME

Office du Tourisme, Chaussée de Liège, 66, 5360 Hamois



- **Statistiques fréquentation :**

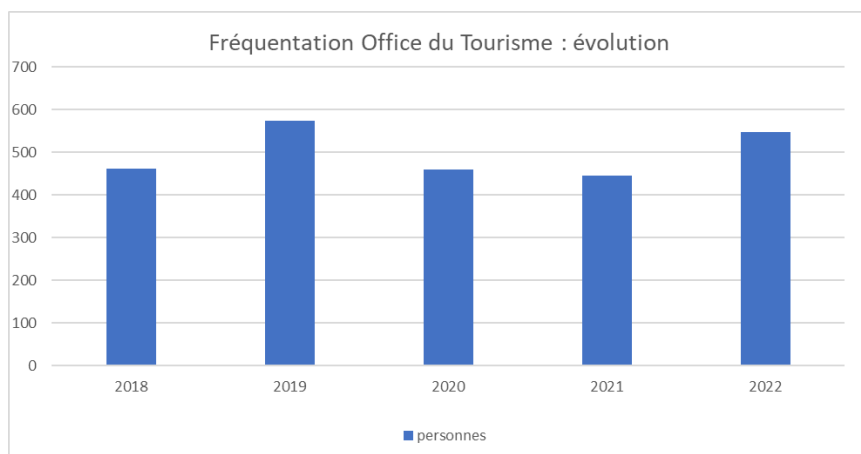
2018 : 461p

2019 : 574p

2020 : 460p – Impact COVID-19

2021 : 445p – Impact COVID-19

2022 : 547p



Rappel - Permanences de l'Office du Tourisme :

Lundi (10h-12h et 13h-15h) - Juin, Juillet, Août

Mercredi (13h-15h)

Vendredi (10h-12h et 13h-15h)

Samedi (9h-12h) - Vacances de Printemps, Juin, Juillet, Août

Dimanche (10h-14h) - Vacances de Printemps, Juillet, Août

Fermé les jours fériés

- **Informations divers**

- ✓ Labellisation Bienvenue Vélo de l'Office du Tourisme le 14/06/2022
- ✓ Labellisation Famille Bienvenue de l'Office du Tourisme le 26/10/2022
- ✓ Installation d'une enseigne lumineuse Office du Tourisme le long du RAVeL 126 (installation le 4/07/2022)
- ✓ Installation des panneaux réseau points nœuds sur Hamois par la Province de Namur (mai/juin 2022). Carte interactive du réseau sur internet. Une carte papier sortira une fois tout le balisage terminé. Cette carte sera réalisée et éditée par la Maison du Tourisme Condroz-Famenne.
- ✓ Nouvelle aire de pique-nique + panneau didactique à la source du Boq à SCY dans le cadre de l'appel à projet « C'est ma ruralité » de l'ancien ministre René Collin. Installation par le service travaux.
- ✓ Location des VTT électriques
Location de 3 VTT électriques à l'Office du Tourisme. En 2022 : 11 locations
Suite au constat du nombre fort réduit des locations, le Collège communal a décidé en date du 19/09/2022 d'arrêter la location des VTT électriques. Les 3 VTT seront dorénavant à disposition des ouvriers et employés communaux dans un souci de réduction de l'empreinte carbone.
- ✓ Promotion FB, site internet et bulletin communal des balades guidées de Thierry Descamps, ambassadeur du territoire, à la découverte des 7 villages de HAMOIS. 12 balades en 2022 :
 - 21/01 à Natoye : 11 Adultes et 2 Enfants
 - 27/02 à Hamois : 6 Adultes et 2 Enfants
 - 27/03 à Emptinne : 12 Adultes et 1 Enfant
 - 24/04 à Scy : 15 Adultes et 1 Enfant
 - 22/05 à Schaltin : 5 adultes et 3 enfants
 - 19/06 à Achet : 10 adultes et 1 enfant
 - 24/07 à Mohiville : 12 adultes, 1 enfant, 1 chien
 - 21/08 à Natoye : 8 adultes
 - 11/09 à Hamois : 0
 - 23/10 à Emptinne : 6 adultes
 - 20/11 à Schaltin : 3 adultes
 - 11/12 à Achet : à venir ...

COLLABORATION AVEC LA MAISON DU TOURISME

Mes aventures enchanteurs - Ventes 2022 (au 21/11/2022)

Kit MAE Hamois

À l'Office du Tourisme : 13

Vente chez les partenaires : 95

TOTAL vendus : 107

Autres kits vendus à l'OT : Somme-Leuze (7)

Carnet MAE Mohiville

A l'Office du Tourisme : 12

Chez les partenaires : 22

TOTAL vendus : 34

Autres carnets vendus à l'OT : Ciney (3), Assesse (2), Somme-Leuze (2), Havelange (6), Ohey (4).

Sentiers d'Art

Installation d'une fresque artistique (projet Sentier d'art) au pont du RAVeL 126 à Emptinne : Bubullila.

Projet réseau trail/VTT sur l'ensemble des communes de la Maison du Tourisme

1 circuit VTT global et 4 circuits trail (Haie-Jadot, 2 sur Schaltin et 1 sur Mohiville/Scy). Circuits établis. En attente de l'accord de la MT et du CGT (subvention) pour suivi du projet.

Implantation de nouveaux bancs artistiques

Réflexion pour l'implantation de bancs artistiques le long des balades balisées sur Hamois. En collaboration avec la Maison du Tourisme de Ciney. 5 bancs ont été commandés : Dynamic woodbench. Ils seront implantés dans chaque village sauf Hamois et Mohiville (table pique-nique déjà en place). En attente de la subvention du CGT pour le suivi.

EVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR L'OFFICE DU TOURISME

- **Inauguration de la plaine Eugénie à Mohiville et organisation de la Chasse aux œufs le 10/04 à 10h.** Nombres d'enfants : 127 présents + 150 personnes inauguration et parents. Météo : Ensoleillée 10-15 degré ! Belle réussite même si des familles ne se sont pas présentées et n'ont pas prévenus.
- **Résidence Sentiers d'Art du 19 au 29/05.** Inauguration le 29/05. Installation d'une fresque artistique sur le RAVeL 126A à Emptinne, côté Ciney. Organisation de 2 balades VTT guidées à 10h (boucle sur Schaltin) et 14h (boucle sur Mohiville) au départ de l'œuvre. Nombre de participants : 10. Flop pour la matinée d'inauguration.
- **Saint-Hubert le 23/10** salle de la Haie-Jadot. Nombre de participants : +- 125 cavaliers. Public : 150 personnes. Bar par la Confrérie de la gatte d'or. Repas de midi par le foodtruck Mobilo Frite. Météo tempérée +- 10-15°C (légère pluie après-midi). Beau succès ! Augmentation de 40% par rapport à 2021.
- **Noël au Balcon par la commune de Hamois le jeudi 15/12 à l'église de Schaltin.** Catering par Confrérie Gatte d'or. Proposition de plateau fromage de la Halte aux Fromages et plateau charcuterie par la boucherie Gillet de Schaltin. Remise des mérites culturels et sportifs pour la saison 2021/2022. Concert de Noël par la Chorale de Schaltin. Nombre de participants : à venir ...

EVÈNEMENTS ORGANISÉS POUR L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HAMOIS

- **Cérémonies patriotiques** du 21/07 (fête nationale), du Relais sacré (1^{er} dimanche de novembre) et du 11/11 (armistice).
- **Action des commerçants** – début décembre : distribution de sapins et tapis rouges + promotion des commerces participants sur le site internet et la page Facebook afin d'inviter les citoyens à effectuer leurs achats de fin d'année chez eux.

COMMUNICATION

Réalisation et implantation d'un panneau didactique concernant le projet de la mare à Hamois (parking devant l'école communale de Hamois).

Réalisation et implantation de plaquettes « Voirie publique » le long des sentiers publics de Hamois en collaboration avec le service travaux et groupe sentier.

Réalisation et impression de 15 panneaux à installer dans le centre des 7 villages (commune pédestre) + dans les plaines de jeux. En attente d'installation au service travaux.

Réalisation et impression d'un fléchage pour les expos du service culture.

Réalisation des 6 bulletins communaux + toutes boîtes sur l'ensemble de l'entité.

Gestion de la page FB de l'Administration : 2229 likes + 2380 abonnés

Gestion globale du site internet communal + réponse aux citoyens

Page LinkedIn pour l'Administration - Pour le relais offre d'emploi et actualités uniquement. Nombres d'abonnés : 50

EVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LE SERVICE COMMUNICATION

- Organisation de la journée du personnel le vendredi 20/05/2022. Visite du parc de Furfooz, dîner à la Flobette et visite libre du château de Vêves. Nombre de participants : 43
- Organisation de la Commémoration sur les Sarts à Emptinne, le dimanche 26/06/2022.
- Organisation des festivités de la Fête Nationale, le 21 juillet 2022.
- Organisation de l'accueil des nouveaux habitants le 10/09/2022 à la MDJ de Hamois. Participants nouveaux habitants : 44 personnes. Présentation PP + verre de l'amitié + sandwiches garnis + remise de brochures touristiques gratuites.
- Organisation du Relais Sacré 6/11 et de l'Armistice 11/11
- Organisation de l'« Action des commerçants » (fin novembre) et remise de sapins et tapis rouges aux commerçants participants. Nombre de commerce participants : 28

CULTURE

EXPOSITIONS ORGANISÉES PAR LE SERVICE CULTURE

- **Expo Festival Nature Namur** : du 5/03 au 29/04 en extérieur au stade saint-remacle Schaltin. Public : +- 600 personnes.
- **Expo Maison de la Mémoire** - Appui logistique et administratif + promotion pour l'exposition « L'art de la couture » du 29/04 au 21/05/2022 à la salle « La Schaltinoise ». Public : +- 900 personnes.
- **Expo Figures de notre histoire** du 22/10 au 29/01/2023. 1 panneau mobile dans chaque village + organisation de 7 balades contées dans les 7 villages. Vernissage le 20/10 à l'église de Hamois. Nombre de participant vernissage : 35 + Nombre de participants des 7 balades contées : 19 (Mohiville), 5 (Achet), à venir (Schaltin), à venir (Scy), à venir (Hamois), à venir (Natoye) et à venir (Emptinne).

PETIT PATRIMOINE

Suite de l'encodage du PPPW sur Bibliotheca en préprod. Nombre de fiches encodées : 251 (au 21/11/2022)

Prochainement : Inauguration et mise en ligne de Bibliotheca Hamois prévue pour mars 2023 ? (à confirmer)

Appel à projet de la Province pour la remise en valeur du PPPW hydraulique > étude sanitaire des lavoirs de Achet, Scoville, Mohiville, le pompe de Frisé et la fontaine Maya. Octroi d'un subside de 1200€ pour la réalisation des 5 études sanitaires.

Prochainement : restauration de ces 5 points d'eau par le service travaux à la suite des études sanitaires menées.

LA MAISON DE LA MEMOIRE

La Maison de la Mémoire de Hamois (M.M.H.), fondée le 20 novembre 2002, se veut un organisme local dont le but est de promouvoir la connaissance historique de la commune, de ses diverses entités et de retrouver notre riche passé en terre namuroise et « principautaire ». Sa devise est « VOTRE MEMOIRE, C'EST NOTRE PATRIMOINE ».

Les membres actifs actuels de la M.M.H. sont, par ordre alphabétique : BOHET, Julien, CELLIER Gilbert, DAWANCE Jean-Pol, de CARTIER d'YVES Jacques, DELLOYE Rudi, JANSSEN Pascal, LAMY Véronique, de LHONEUX Paul, MICHAUX Jean-François, NICAISE Marie, PIETTE Alain, ROLAND Pierre-Henri, ROSSOMME Daniel, ROUARD Claude, SCHMITT Walter, SPEECKAERT Eric, WARNON Claudine.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir cette année deux nouveaux membres, à savoir : Christine Lacroix et son mari, Pierre Bouckaert. Ce renfort en membres est bienvenu !

Les réunions ordinaires ont lieu le dernier jeudi de chaque mois (depuis le mois de septembre 2011) à la Maison Communale ou à l'Espace Comtal à Emptinne (la réunion de décembre a traditionnellement lieu à Buresse chez le président, Jacques de Cartier d'Yves) sur convocation écrite du président-secrétaire envoyée par e-mail à tous les membres actifs. Les P.V. des réunions et délibérations sont transmis de la même manière après chaque réunion et approuvés lors de la réunion suivante à la majorité des membres présents.

Les réunions se sont tenues normalement cette année. Il n'y a exceptionnellement pas eu de réunion au mois de juin et suivant l'usage, il n'y a pas de réunion au mois de juillet. Celle de décembre aura lieu en janvier 2023 chez le président, avec le traditionnel tirage des rois.

LE LOCAL DE LA M.M.H.

Le siège de la M.M.H. est établi sur le territoire de la Commune de Hamois, rue d'Hubinne 25 à 5360 Hamois. La personne de contact est la coordinatrice de l'OCTC (Tf/Fax :083/612041 ; GSM :0476/664427 ; e-mail :)

L'Office Communal du Tourisme et de la Culture offre non seulement un bureau-bibliothèque au 1^{er} étage, mais aussi des greniers pour le stockage d'archives de tous types et des salles d'expositions au rez-de-chaussée pour les expositions thématiques temporaires.

Le local mis à la disposition de la M.M.H. devrait permettre la concentration de la gestion courante et le dépôt de matériau, qui, on l'espère, deviendra de plus en plus important et le plus représentatif possible des domaines explorés.

L'équipement (de seconde main) – armoires, bureau, etc - permet le travail courant de la M.M.H. et de ses membres, ainsi que le stockage des livres et références appartenant à la M.M.H.

L'utilisation des différentes applications du P.C. permet le développement d'activités circonstanciées (présentations lors d'expositions, conférences) grâce à l'achat réalisé du matériel adéquat (PC, scanner et imprimante) et le prêt par la commune d'un écran et d'un projecteur numérique.

LES ACTIVITÉS DE LA M.M.H. EN 2022

Publications

Il n'y a pas eu de publications de la M.M.H. en 2021. Néanmoins, le groupe de travail « Catalogue Expo 14-18, IIIème partie (années 1917 et 1918) » a repris ses activités en vue de la publication de ce troisième volume de nos catalogues d'exposition à la fin de l'année 2022 (ou début 2023, en fonction de la disponibilité de l'imprimeur).

Repas de Corps annuel

Le repas de Corps annuel de la M.M.H. a eu lieu cette année le 2 juin à l'EPSIS à Schaltin.

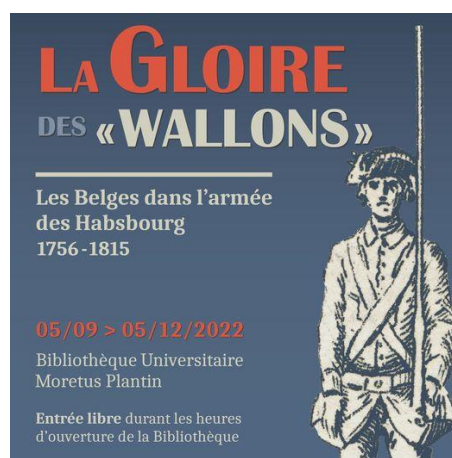
Expositions, excursions, visites et conférences

Tout au long de l'année des membres de la M.M.H. ont néanmoins pu participer à quelques activités, dont le détail suit :

Visites d'expositions et de musées

- Flémalle, Préhistomuseum, 22 février, visite de l'exposition « Lascaux Experience » (expo en 3D).
- Andenne, EMA, 22 février, visite de l'exposition « Mammouth – Steppe by steppe ».
- Bruxelles–Schaerbeek, Train World, 22 mars, visite de l'exposition « Orient-Express ».
- Neupré, Salle « Au coude à coude », 26 avril, projection du film « Soldats belges dans l'armée du tsar » de Françoise Lempereur.
- Namur, TreM.a-Musée des Arts anciens, 15 juin, visite guidée de l'exposition « The circus we are – Diableries ».

- Namur, Bibliothèque universitaire Moretus-Plantin, 8 septembre, vernissage et visite de l'exposition « La gloire des Wallons – Les Belges dans l'armée des Habsbourg 1756-1815 ».



- Rochefort, archéoparc de Malagne, 5 octobre, visite guidée de l'archéoparc.
- Havelange, centre culturel, 2 décembre, vernissage et visite de l'exposition « D'amon nos ôtes ».

Varia

Des membres de la M.M. se sont rendus à Natoye, le 27 avril, à l'invitation de la famille Dujoux afin d'y recueillir un lot d'archives familiales et locales. Cette donation est en cours de classement.

Excursion annuelle

Il n'y pas eu cette année d'excursion annuelle de la M.M.H.

Expositions organisées par ou avec la collaboration de la Maison de la Mémoire de Hamois



Il y a eu une exposition de la M.M.H. cette année. Organisée dans la salle de la « Schaltinoise » du 29 avril au 22 mai, elle avait pour thème « Du dessin au vêtement – histoire de la couture ». Cette exposition a rencontré un beau succès et a attiré près de 700 visiteurs. Des visites guidées ont été organisées au profit des classes de 5è/6è primaires des écoles de l'entité.



Journées européennes du Patrimoine en Wallonie 2021

La M.M.H. n'a pas participé aux Journées européennes du Patrimoine en Wallonie 2022 dont le thème « Patrimoine et innovation » était peu parlant ou porteur pour notre commune.

Devoir de Mémoire

Des membres de la M.M. ont assisté aux cérémonies patriotiques à Saint-Aubin, près de Florennes, le dimanche 15 mai.

Le 21 juillet, des membres de la Maison de la Mémoire de Hamois ont participé aux cérémonies traditionnelles organisées à l'occasion de la Fête Nationale, à Achet cette année.

Cette année, la M.M.H. a pu assurer, la semaine avant le congé de Toussaint, les séances de préparation du Relais Sacré et des cérémonies du 11 novembre dans les écoles de l'entité. Ces cérémonies particulières cette année - centenaire de l'inhumation du Soldat Inconnu au pied de la



Colonne du congrès à Bruxelles oblige - ont eu lieu, par ailleurs, en présence d'un très nombreux public. La M.M.H. a assuré le Public adress.



Le président de la M.M. a préfacé le livre d'Hervé Augustin « Paroles de soldat – lettres et carnets du front 1914-15 – Pierre-Louis Augustin, adjudant au 12è de Ligne »

Jacques de Cartier d'Yves
Président de la Maison de la Mémoire de Hamois